

RAPPORT DE POLITIQUE EXTÉRIEURE 2022

COOPÉRATION
ACTIVITÉS Femmes
MULTILATÉRALES ACCORDS ÉCONOMIE
SÉCURITÉ alimentaire partenariats
CONSULATS EUROPE Union
DROITS
HOMME Affaires POLITIQUE maritimes
diplomatie Culture
Santé FRANCOPHONIE Sécurité
spatiales BILATÉRALES Tourisme Éducation
Méditerranée DÉVELOPPEMENT ENFANTS
ENVIRONNEMENT DURABLE
INTERNATIONAL AMBASSADES



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

RAPPORT
DE **POLITIQUE**
EXTÉRIEURE
2022



A la mémoire de Rémi Mortier,
Ambassadeur, Représentant Permanent
de Monaco auprès du Conseil de l'Europe.

INTRODUCTION	9
LA PRÉSENCE INTERNATIONALE DE MONACO	11
REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE	13
1 Le corps diplomatique des puissances étrangères accrédité à Monaco	13
2 Le corps diplomatique de Monaco accrédité près les puissances étrangères et les organisations internationales	13
3 Le corps consulaire étranger autorisé en Principauté de Monaco	15
4 Le corps consulaire de Monaco à l'étranger	15
5 La Conférence diplomatique et la réunion consulaire	16
6 La promotion économique internationale de la Principauté à l'étranger	17
ACTIVITÉS BILATÉRALES	18
EN EUROPE	18
AUX AMÉRIQUES	35
EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE	38
LES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES : PRÉSENCE DE MONACO AU SEIN DES INSTANCES INTERNATIONALES	43
ONU – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	45
PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALES	46
PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME, DE L'ÉTAT DE DROIT ET PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES	54
1 Participation de Monaco aux organes et réunions internationales de promotion des droits de l'Homme et de l'État de Droit	54
2 Protection des personnes vulnérables et lutte contre les discriminations	58

AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT	63
1 Santé	63
2 Sécurité alimentaire	66
3 Éducation, Culture et Sport	67
4 Affaires francophones	72
5 Union pour la Méditerranée	74
6 Postes et Télécommunications	77
7 Bureau International des Expositions	77
8 Affaires spatiales	79
LES POLITIQUES EXTÉRIEURES SECTORIELLES	81
POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE	81
1 Relations avec l'Union Européenne	81
2 Relations avec le Forum Mondial de l'OCDE	85
3 Sanctions financières internationales	87
4 Activités de coopération internationale	88
5 Coopération dans le domaine des brevets	89
PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	92
1 Environnement	92
2 Lutte contre les changements climatiques	93
3 Affaires maritimes et droit de la mer	95
4 Biodiversité	98
5 Politique environnementale régionale	100
LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	101
1 Priorité aux pays africains et à la Méditerranée	103
2 Priorités sectorielles	104
3 Thématiques transversales pour une coopération efficace et durable	107
4 Des partenariats au service du développement	108
5 Qualité du suivi	112
6 Conclusions	112
ANNEXE	113
INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SIGNÉS ET/OU RATIFIÉS EN 2022	115

INTRODUCTION

Dans un contexte de crises internationales sans précédent depuis la seconde guerre mondiale avec le retour d'un conflit armé en Europe, Monaco a fait entendre sa voix pour promouvoir les valeurs de paix, de sécurité, de respect mutuel et de dialogue.

Plus que jamais, la Principauté a apporté son soutien à la solidarité internationale face à des enjeux humanitaires en progression préoccupante.

La mobilisation pour la préservation de l'environnement et des océans est restée au centre de son engagement diplomatique multilatéral.

Dans les enceintes internationales et régionales, comme dans sa politique de coopération au développement, le Gouvernement a promu l'accès de tous, en particulier des plus vulnérables, aux droits fondamentaux.

Sur le plan bilatéral, le Gouvernement a poursuivi le renforcement de ses partenariats politiques, économiques, culturels, scientifiques et sportifs, sous l'Autorité du Prince Souverain Qui représente la Principauté dans ses rapports avec les puissances étrangères.

Avec ses atouts d'ordre interne, sur le plan des institutions et du modèle économique et social, Monaco a conforté son statut international d'Etat stable et prospère, se projetant résolument vers un avenir plus vert et plus durable.

Le rapport de politique extérieure expose ci-après les grandes lignes de l'activité diplomatique de la Principauté au cours de cet exercice.



LA PRÉSENCE INTERNATIONALE DE MONACO

REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

Comme la plupart des pays, la Principauté a connu une situation économique et sanitaire plus favorable, malgré la poursuite de la pandémie. Ce bilan positif a toutefois été assombri par le retour de la guerre sur le territoire européen, générant des crises géopolitiques, environnementales, humanitaires et énergétiques, dont les effets ont fragilisé la reconstruction d'un monde post-Covid, fragmenté par la remise en question des équilibres diplomatiques internationaux.

Dans ce contexte, la diplomatie monégasque a été sollicitée par les Etats étrangers accrédités en Principauté et de nombreux échanges bilatéraux ont jalonné l'année.

1 | Le corps diplomatique des puissances étrangères accrédité à Monaco

La Principauté a répondu favorablement à l'établissement de relations diplomatiques avec la Guinée-Bissau et le Bangladesh par l'accréditation de leur Ambassadeur.

S.A.S. le Prince Souverain a reçu les Lettres de créance de 31 Ambassadeurs étrangers, au cours de l'année, de nombreux Etats ayant procédé au renouvellement de leur Chef de poste.

En fin d'année, la Principauté entretenait des relations diplomatiques avec 156 Etats, 132 Ambassades étrangères y étant accréditées.

2 | Le corps diplomatique de Monaco accrédité près les puissances étrangères et les Organisations Internationales

L'année 2022 a été marquée par la disparition prématurée, le 6 novembre, de l'Ambassadeur Rémi MORTIER qui occupait les fonctions de Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe depuis 2015. Cette disparition a ramené la représentation diplomatique de Monaco à 15 Ambassadeurs et un chargé d'affaires a.i., accrédités auprès de 28 Etats et de multiples Organisations internationales.

L'année a connu une intense activité au travers des nombreux mouvements diplomatiques, au premier rang desquels la nomination de Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, précédemment Ambassadeur de Monaco en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas et Chef de Mission auprès de l'Union Européenne, en qualité de Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.

S.E. M. Frédéric LABARRERE, précédemment Ambassadeur de Monaco en Allemagne, Pologne et Autriche, lui a succédé.

S.E. Mme Anne-Marie BOISBOUVIER, Ambassadeur, Délégué Permanent de Monaco auprès de l'UNESCO, a présenté ses Lettres de créance à Mme Audrey AZOULAY, Directrice Générale de l'Organisation, le 9 février.



Remise des Lettres de créance de S.E. Mme Anne-Marie BOISBOUVIER à Mme Audrey AZOULAY © @ Unesco-C. Alix

S.A.S. le Prince Souverain a également procédé aux nominations suivantes :

- S.E. M. Philippe ORENCO : Ambassadeur de Monaco près le Saint-Siège ;
- S.E. M. Didier GAMERDINGER : Ambassadeur de Monaco au Japon et en Inde ;
- S.E. Mme Anne EASTWOOD : Ambassadeur de Monaco en Italie et Représentant Permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

S.E. M. Lorenzo RAVANO, Ministre-Conseiller, a été élevé au rang d'Ambassadeur et s'est vu confier une représentation en Allemagne, en Autriche et en Pologne, et le rôle de Représentant Permanent près l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

S'agissant de la politique de mobilité, cette dernière a perduré avec la rotation de quatre diplomates et l'intégration de quatre nouveaux fonctionnaires, trois en remplacement de départs et un en renforcement, pour ce qui concerne l'équipe de la mission de Monaco à l'ONU, New York.

3 | Le corps consulaire étranger autorisé en Principauté de Monaco

Il est à déplorer la disparition le 14 mars de Monsieur Miklos VASARHELYI, qui occupait avec distinction les fonctions de Consul honoraire de Hongrie à Monaco depuis mars 2018.

A la demande des Autorités étrangères, les nominations suivantes ont eu lieu :

- Consuls Généraux représentant l’Egypte, la Belgique et le Portugal, en résidence à Marseille ;
- Consuls honoraires représentant la Suède et la Malaisie, en résidence à Monaco.

Enfin, avec l’ouverture du premier Consulat d’Antigua-et-Barbuda en Principauté, 84 Etats étaient représentés par un Consulat, en activité, au 31 décembre.

4 | Le corps consulaire de Monaco à l’étranger

La Principauté s’est attachée à rationaliser son réseau consulaire tout en s’assurant d’une large couverture territoriale à travers le monde.

Il est à déplorer le décès de deux représentants consulaires historiques de la Principauté à l’étranger : le 10 mai, celui de M. Richard WORTH, Consul en Nouvelle Zélande, puis le 5 décembre celui de M. Slah-Eddine BENSALD, Consul Général en Tunisie. Démontrant son indéfectible attachement au service de la Principauté depuis sa nomination en février 1992, ce dernier est demeuré très actif jusqu’à sa disparition et a apporté un soutien inestimable aux projets de coopération développés entre la Tunisie et la Principauté de Monaco (cf. page 112). Le poste Consulaire de Monaco en Tunisie est demeuré ouvert, les affaires étant suivies par le Consul honoraire.

Au cours de l’année, il a été procédé aux mouvements suivants, en collaboration avec le réseau diplomatique de Monaco :

- La création de deux postes consulaires à Katmandou au Népal et à Tbilissi en Géorgie ;
- La réouverture du Consulat à Port-Vila au Vanuatu ;
- La nomination de trois nouveaux Consuls honoraires à Athènes, à Birmingham et à Bucarest ;
- La fermeture du Consulat de Genève et la vacance des postes à Sydney, à Wellington, à Amsterdam, Bilbao, Malaga et Lugano.

La Principauté dispose au 31 décembre d’un réseau de 130 Consulats en activité dans 82 Etats.

5

La Conférence diplomatique et la réunion consulaire

Après deux années de pandémie, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a enfin pu réunir les Ambassadeurs de Monaco les 21 et 22 avril, et a ouvert la Conférence, pour la première fois en sa qualité de Conseiller de Gouvernement-Ministre.

Après l'intervention de S.E. M. Pierre DARTOUT, le Directeur Général du Département des Affaires Sociales et de la Santé est intervenu sur le thème de la « E-santé », puis le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie a pu échanger avec les Ambassadeurs sur les répercussions économiques en Principauté du conflit en Ukraine.

Le corps diplomatique a été reçu l'après-midi par M. Frédéric GENTA, Délégué Interministériel pour la Transition Numérique, dans les locaux de la Délégation Interministérielle. M. Guillaume ROSE, Directeur Général du Monaco Economic Board (MEB), est également intervenu pour présenter les objectifs de la Team Monaco 2022/2023 et partager le retour d'expérience des opérations de promotion conjointes.

Les Ambassadeurs ont été accueillis au Musée d'Anthropologie préhistorique par Mme Elena ROSSONI-NOTTER, Directeur, afin de découvrir les activités récentes de cette structure scientifique monégasque puis la Conférence s'est conclue avec l'intervention de M. Albert CROESI, sur le bilan de l'Expo Dubaï 2020 et celle de M. Joël BOUZOU, sur la place du sport dans la diplomatie.



Conférence diplomatique © Direction de la Communication - Stéphane Danna

Dans le prolongement de la Fête Nationale, a pu être organisée à nouveau la réunion consulaire, consacrée cette année à l'attractivité de Monaco.

A cette occasion, M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, s'est exprimé sur l'importance de préserver des finances publiques à l'équilibre et sur la diversification de l'économie monégasque. Les Consuls ont assisté, ensuite, aux exposés de M. Frédéric GENTA et de M. Guillaume ROSE qui ont mis en lumière leurs attentes en matière de renforcement de la participation des Consuls aux opérations de promotion et au développement de la nouvelle stratégie d'attractivité de la Principauté. Après de fructueux échanges entre les Consuls et les intervenants, S.E. M. Pierre DARTOUT a clôturé la réunion et exprimé au Corps consulaire toute la gratitude du Gouvernement Princier pour ses actions, soulignant que « *le Corps consulaire est un élément essentiel, qui contribue fortement à l'attractivité de Monaco...* ».

6 | La promotion économique internationale de la Principauté à l'étranger

A MONACO ECONOMIC BOARD (MEB)

Dans le cadre de sa mission de coordination des entités publiques et privées se déplaçant à l'étranger, le MEB agit en collaboration avec les autorités monégasques. Les Ambassades et Consulats en lien avec la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires, sont amenés à intervenir, tant dans le processus de réflexion que dans la mise en œuvre des actions menées par les membres de la Team Monaco.

Ainsi, le 3 mai, S.E. M. Toan Thang DINH, Ambassadeur du Vietnam, a visité les sites des sociétés monégasques 3X Engineering et SIAM CEDAP, deux entités implantées au Vietnam. Le lendemain, il a été invité par le MEB à la conférence sur l'économie de son pays. Cet événement a donné l'opportunité à plusieurs entreprises monégasques des secteurs de l'agroalimentaire, des technologies de l'information et de la communication d'envisager de développer leurs activités au Vietnam.

S'agissant des relations bilatérales avec Djibouti, suite à une visite de M. Alexis MOHAMED, Conseiller auprès du Président, le MEB, en partenariat avec le Club des Entrepreneurs Monégasques en Afrique, a organisé le Forum économique Monaco-Djibouti, qui a permis de présenter les opportunités économiques des deux Etats, de signer des protocoles d'accord entre les Chambres économiques et d'organiser 60 rendez-vous entre entrepreneurs monégasques et djiboutiens. Lors de la clôture du Forum, il a été décidé de programmer une mission économique à Djibouti en 2023, avec le soutien de l'Ambassade de Djibouti et des deux Consuls.

Enfin, sous l'égide de S.E. M. Lorenzo RAVANO, Ambassadeur de Monaco en Autriche, le MEB a accueilli en octobre une vingtaine de chefs d'entreprises du Land de Carinthie, évoluant dans les secteurs de l'énergie, de la construction et des nouvelles technologies. Il a été décidé de poursuivre les échanges avec l'Autriche en 2023 par un Forum économique Monaco-Autriche ouvert aux entrepreneurs autrichiens.

B ASSOCIATION DES CONSULS HONORAIRES DE MONACO (ACHM)

L'Assemblée Générale de l'ACHM s'est tenue le 29 juin, en présence de S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'Etat et de représentants du Département des Relations Extérieures et de la Coopération. A cette occasion, le Président, M. Marc LECOURT a réitéré les remerciements du Corps consulaire au Département des Relations Extérieures et de la Coopération pour l'excellence des relations qui ont perduré durant la pandémie. Puis, le Président a félicité le Ministre d'Etat pour la relance du Conseil Stratégique pour l'Attractivité (CSA) et la récente nomination de M. Frédéric GENTA en qualité de Secrétaire Général du Conseil Stratégique pour l'Attractivité, en assurant le Ministre du soutien de cette politique par les communautés étrangères résidentes.

ACTIVITÉS BILATÉRALES

Les Ambassades de Monaco à l'étranger ont continué à mettre en valeur la politique engagée de S.A.S. le Prince Souverain dans les domaines de la défense des océans et de la biodiversité, le Souverain ayant Lui-même, au cours de Ses nombreux déplacements à l'étranger, rappelé combien il est urgent d'agir. Par ailleurs, dans le cadre des célébrations organisées par le Comité de Commémoration du centenaire de la disparition du Prince Albert I^{er}, les Ambassades ont contribué au bon déroulement des cérémonies programmées dans leur pays d'accréditation. Elles ont également apporté leur soutien à la relance des opérations de promotion économique du MEB, en favorisant l'accès à de nouveaux contacts et débouchés potentiels.

1 | En Europe

A FRANCE

L'Ambassade a participé à l'ensemble des événements officiels organisés par la France ainsi qu'à la Commission de coopération franco-monégasque qui s'est tenue au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, à Paris, au mois d'octobre. L'Ambassade est également intervenue auprès des Autorités Françaises pour préparer la participation d'un détachement de militaires de la Marine nationale lors du défilé de la Fête Nationale, dans le cadre de la Commémoration du centenaire de la disparition du Prince Albert I^{er}.

Les Ambassades accréditées en Principauté, en résidence en France, ont continué de solliciter S.E. M. Christophe STEINER pour des rencontres bilatérales, notamment afin d'échanger sur le conflit en Ukraine, thématique omniprésente lors des visites. Il leur a été exposé la position de Monaco dans les enceintes internationales et la mise en œuvre sans délai des sanctions économiques en Principauté. L'année fut également l'occasion pour l'Ambassade de réunir le Corps diplomatique étranger et le Corps consulaire de Monaco en France, lors de la réception annuelle sur le thème de l'attractivité.

L'Ambassade a été sollicitée afin de préparer les déplacements de S.A.S. le Prince Souverain en France et à l'étranger ou de Le représenter lors d'événements culturels ou mémoriels. A ce titre, l'événement emblématique de l'année fut la clôture par S.A.S. le Prince Souverain des Commémorations du centenaire de la disparition du Prince Albert I^{er}, le 6 décembre, en présence de Mme Laurence BOONE, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, représentant le Président de la République, et de nombreuses personnalités. A eu lieu à cette occasion le dévoilement d'une plaque commémorative au domicile parisien du Prince Albert I^{er}, devenu depuis le siège de la Nonciature apostolique à Paris, suivi du dépôt d'une gerbe dans les jardins du Trocadéro.

Dans l'après-midi, à l'Institut de France, fut organisée une séance spéciale de l'Académie des sciences dédiée au Prince Albert I^{er}, élu associé étranger en 1909, au cours de laquelle S.A.S. le Prince Souverain fut accueilli par M. Xavier DARCOS, Chancelier de l'Institut et M. Patrick FLANDRIN, Président de l'Académie. Lui furent présentées des archives rappelant l'œuvre du «Prince Explorateur» et Il dévoila le buste du Prince Albert I^{er} offert à l'Institut.

Cette Commémoration s'est achevée le 7 décembre par une réception au siège de l'UNESCO après la conférence sur le thème « *La science au service de l'humanité, le Prince Albert I^{er} de Monaco et son œuvre* », donnée par M. Erik ORSENNA.

Enfin, dans le cadre des activités multilatérales de la Principauté, développées plus avant dans ce rapport, S.E. M. Christophe STEINER, Représentant personnel de S.A.S. le Prince Souverain auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie, a assuré Sa représentation, du 18 au 20 novembre à Djerba, au XVIII^{ème} Sommet de la Francophonie (cf. page 73).

Parallèlement, au sein du Bureau International des Expositions la confirmation de la participation de Monaco à l'Exposition Universelle Osaka Kansai 2025 a donné lieu à des échanges avec l'Ambassade du Japon, de même qu'avec celles des pays candidats à l'organisation de l'Exposition Universelle 2030.

La Commission de coopération franco-monégasque

La Commission de coopération franco-monégasque s'est réunie à Paris le 10 octobre 2022. Instituée en 2002 dans l'esprit de la « *communauté de destin* » qui lie les deux pays, cette commission a lieu annuellement en alternance à Paris et à Monaco. Elle sert de cadre aux consultations régulières sur les sujets d'intérêt national et oriente la coopération bilatérale dans de nombreux domaines.

La réunion était co-présidée par Mme Anne-Marie DESCOTES, Secrétaire générale du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'Etat. La délégation française était composée de représentants des administrations impliquées dans les relations avec Monaco. La délégation monégasque comprenait les membres du Gouvernement Princier et leurs collaborateurs des Départements ministériels concernés.

A l'occasion de cette Commission, l'avancée des négociations entre la Principauté et la Commission européenne relatives à un accord d'association entre Monaco et l'Union européenne a été évoquée. A l'heure où la négociation entre dans une nouvelle dynamique positive, les deux pays ont réaffirmé la nécessaire prise en compte des spécificités monégasques dans le respect de l'intégrité du marché unique, de même que leur attachement au maintien des dispositions d'un certain nombre de conventions franco-monégasques utiles à leur étroite coopération. La France a rappelé son soutien à Monaco dans le cadre de ces négociations et à l'objectif de la Commission de parvenir à un accord d'ici fin 2023.

A l'ordre du jour figurait également le renforcement de la coopération entre la France et Monaco dans le domaine de la sécurité, aussi bien en termes de formation que de coopération opérationnelle. Les délégations ont notamment évoqué le renforcement de la coopération douanière, le développement d'une coopération en matière de sûreté maritime ou encore la lutte contre les infractions routières.

Dans la continuité de la Commission locale transfrontalière du 15 mars 2022, la Commission a discuté des sujets relatifs à la mobilité et au logement dans le bassin franco-monégasque, qui touchent le grand nombre d'actifs accueillis quotidiennement en Principauté et gagnent à être appréhendés de façon globale et structurante.

De même, les deux pays ont fait part de leur volonté de trouver une solution équilibrée, durable et répondant à l'ensemble des besoins des professionnels du secteur du transport particulier de personnes (taxis, VTCs, véhicules de grande remise). Les délégations ont aussi évoqué les questions relatives aux réseaux de téléphonie mobile et ont confirmé leur intention de procéder rapidement à la signature d'un accord permettant de renforcer la sécurité du tunnel Rainier III, qui relie Monaco à la France.

Pour ce qui concerne les affaires sanitaires et sociales, la Commission a relevé avec satisfaction le bon fonctionnement de la coopération relative à la lutte contre la Covid-19. Elle a évoqué les travaux engagés dans le domaine de la sécurité sociale, qui visent à instaurer un dispositif de coordination et de coopération adapté et pérenne. L'accès des salariés français aux dispositifs d'indemnisation et de formation en cas de chômage, tout comme le financement des mesures de chômage partiel, ont été discutés. Les deux pays ont décidé d'approfondir leur dialogue sur les thèmes liés à la santé, y compris la santé numérique, aux affaires sociales et au travail.

Enfin, les délégations ont échangé sur le contexte international et les conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine, ainsi que sur les coopérations nouées en matière de préservation de l'environnement et des océans et dans le domaine de la Francophonie. A cet égard, la France a salué l'adhésion de Monaco à TV5 Monde, formalisée fin 2021.



Réunion de la Commission de coopération franco-monégasque

De gauche à droite : M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, Mme Céline CARON-DAGIONI, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie, M. Bernard GONZALEZ, Préfet des Alpes-Maritimes, S.E. M. Laurent STEFANINI, Ambassadeur de France à Monaco, S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'État, Mme Anne-Marie DESCOTES, Secrétaire Générale du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, S.E. M. Christophe STEINER, Ambassadeur de Monaco en France, M. Christophe ROBINO, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, Mme Isabelle BERRO-AMADEÍ, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.
© MEAE/Sindbad Bonfanti.

La Commission locale transfrontalière de coopération franco-monégasque

La Commission locale transfrontalière de coopération franco-monégasque s'est réunie, pour sa dixième édition, le 15 mars 2022, à Monaco.

La réunion s'est déroulée sous la co-présidence, pour la partie française, de S.E. M. Laurent STEFANINI, Ambassadeur de France à Monaco et de M. Bernard GONZALEZ, Préfet des Alpes-Maritimes et, pour la partie monégasque, de S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco.

La délégation française était composée de représentants des services de l'Etat, de l'Ambassade de France à Monaco et d'élus. La délégation monégasque comprenait, quant à elle, les Conseillers de Gouvernement-Ministres de la Principauté et de hauts fonctionnaires.

La commission a fait un point sur la question du logement des actifs et a acté la nécessité d'examiner de façon approfondie l'ensemble des pistes possibles.

Elle a abordé les initiatives en matière de transport, au premier rang desquelles se trouve le développement du transport ferroviaire et des navettes maritimes comme mode de transport alternatif et innovant. Les projets d'aménagement destinés à améliorer la circulation ou la sécurité (sécurisation du tunnel Rainier III, amélioration de la circulation sur la moyenne corniche, construction de parkings de dissuasion, aménagement du site de la Brasca) ont aussi été évoqués. Les échanges ont également porté sur les affaires sociales et la santé, avec notamment le projet d'hôpital de jour pour enfants, résultat d'un partenariat entre la France, la Principauté de Monaco et la Fondation Lenval. Un point a été fait sur le sujet du détachement des salariés et la situation, au regard du droit au séjour, des travailleurs extracommunautaires.

Les deux délégations ont également échangé sur les questions relatives au transport particulier de personnes (taxis, VTCs, véhicules de grande remise) et sont convenues d'identifier une solution équilibrée et durable.

Enfin, en matière de coopération transfrontalière, la commission a, entre autres, abordé les problématiques liées à l'approvisionnement et la gestion de l'eau potable ainsi que des déchets.

Les travaux de la commission locale transfrontalière se sont déroulés dans un esprit très positif et dans le souci partagé de développer des projets au service des Français et des Monégasques.



Réunion de la Commission locale transfrontalière de coopération franco-monégasque © Direction de la Communication

Signature de la Convention de mise en sécurité du tunnel Rainier III

Le 30 novembre 2022, S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'Etat et S.E. M. Laurent STEFANINI, Ambassadeur de France à Monaco ont signé la Convention bilatérale franco-monégasque de mise en sécurité du tunnel Rainier III. Cette Convention a pour objet de déterminer les modalités de conception et de réalisation de la mise en sécurité du tunnel transfrontalier Rainier III par la création notamment d'une galerie de sécurité.

B ITALIE

Après 10 années passées en poste à Rome, S.E. M. Robert FILLON, a préparé la fin de sa mission et l'arrivée de son successeur avec le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale. La nette amélioration de la situation sanitaire a permis la reprise des activités de l'Ambassade et l'organisation des visites protocolaires d'usage liées à son départ.

L'Ambassadeur a organisé, le 6 mai, la réunion consulaire à laquelle étaient conviés les Consuls de Monaco en Italie et ceux des pays placés sous son autorité en Slovénie, Croatie, Roumanie, Saint-Marin et Malte. Lors de cette réunion les sujets d'actualité ainsi que les relations de la Principauté avec l'Italie et les autres pays où elle est représentée ont été longuement abordés. L'Ambassadeur a notamment évoqué le récent voyage de S.A.S. le Prince Souverain en Italie, sur les sites historiques de Ses Ancêtres dans les Pouilles, en Basilicate, à Gênes, cité d'origine de la Famille Grimaldi, où Il a reçu la citoyenneté d'honneur, ainsi que les projets de déplacements en Campanie en octobre et en Calabre en novembre.

L'arrivée du nouvel Ambassadeur, S.E. Mme Anne EASTWOOD, à Rome, au mois de septembre, s'est inscrite dans le cadre d'un mouvement politique ayant vu la démission durant l'été du Premier Ministre M. Mario DRAGHI et la tenue d'élections législatives anticipées, dont le résultat a conduit à la nomination d'un nouveau gouvernement dirigé par Mme Giorgia MELONI.

A la suite de la mise en place du nouveau Gouvernement, l'Ambassadeur a présenté ses Lettres de Créance au Président de la République italienne, S.E. M. Sergio MATTARELLA, le 14 novembre.



S.E. M. Sergio MATTARELLA
et S.E. Mme Anne EASTWOOD

La cérémonie a été suivie d'un entretien privé avec le Chef de l'Etat, et le Vice-Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, M. Edmondo CIRIELLI, qui a mis en lumière les liens forts mais également le dynamisme des relations entre les deux Etats. Les échanges ont également porté sur les questions économiques et culturelles, avec une volonté affirmée de renforcer le dialogue et la coopération dans les domaines porteurs de synergies dont celui de l'environnement, où Monaco et l'Italie collaborent étroitement dans le cadre des initiatives monégasques pour la préservation du milieu marin en Méditerranée.

La relance de l'activité des « Ambassadeurs de la destination Monaco » a fait l'objet d'échanges approfondis, ce groupe étant force de proposition pour le développement du tourisme d'affaires et des activités économiques. S.E. Mme Anne EASTWOOD a pris part, en présence de S.A.S. le Prince Souverain, à Monaco au dîner de Gala du Club, organisé par Mme Anna Licia BALZAN, Consul honoraire de Monaco à Venise et M. Alessandro GIUSTI, Consul honoraire de Monaco à Florence, en partenariat avec le MEB.

L'Ambassade a participé à plusieurs initiatives du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale italien tel que le 8^{ème} Forum Rome 2022, *MED, Mediterranean dialogues*. En marge de ce Forum, l'Ambassade a représenté la Principauté au 2^{ème} Dialogue Ministériel Méditerranéen sur la sécurité alimentaire, faisant suite à la première édition virtuelle en juin au cours de laquelle Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ était intervenue en soulignant la priorité de coopération que constitue la lutte contre la malnutrition.

Enfin, S.E. Mme Anne EASTWOOD a été nommée, en fin d'année, Représentant Permanent de la Principauté auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), et présentera ses Lettres de nomination à M. QU Dongyu, Directeur général, en 2023. La présence de Monaco à la FAO s'était néanmoins maintenue au cours du semestre, notamment au 50^{ème} Comité sur la sécurité alimentaire mondiale, via les collaborateurs de l'Ambassadeur.



S.E. Mme Anne EASTWOOD et ses collaborateurs au 50^{ème} Comité sur la sécurité alimentaire mondiale

C SAINT-SIEGE

L'Ambassadeur Claude GIORDAN a accompagné S.E. Mgr PAGLIA, Président de l'Académie Pontificale pour la vie, lors de sa venue en Principauté pour la conférence sur les soins palliatifs, le 22 mars 2022, en étroite collaboration avec l'Archidiocèse.

Il a par la suite apporté son soutien à la participation de Mgr Dominique-Marie DAVID à la Conférence épiscopale italienne et organisé la visite à Rome du groupe de jeunes du mouvement Foi-Action Rayonnement (FAR), qui a ainsi pu rencontrer S.S. le Pape François.

L'Ambassadeur a offert le 12 juillet une réception au cours de laquelle il a remercié les Autorités du Saint-Siège pour le soutien apporté durant sa mission et salué ses homologues étrangers.

Le 20 juillet, S.E. M. Claude GIORDAN accompagné par Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a accueilli LL.AA.SS. le Prince Albert II et la Princesse Charlène, qui se sont rendus au Vatican pour une audience privée de Sa Sainteté le Pape François. A l'issue, LL.AA.SS. se sont entretenues avec Monseigneur Paul Richard GALLAGHER, Secrétaire pour les Relations avec les États et ont visité l'exposition du peintre Folon dans les Musées du Vatican.

Par la suite, S.A.S. le Prince Albert II a été reçu par la Communauté Sant'Edigio, mouvement soutenu de longue date par la Direction de la Coopération Internationale ; ce fut l'occasion pour Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ et M. Marco IMPAGLIAZZO, Président de la Communauté, de signer un Protocole d'Accord pérennisant le partenariat sur le continent africain et au Moyen Orient dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance ainsi que de l'accueil et l'intégration des réfugiés.

Le 4 septembre, une délégation monégasque conduite par S.E. M. Pierre DARTOUT, représentant S.A.S. le Prince Souverain, accompagné du nouvel Ambassadeur de Monaco près le Saint-Siège, S.E. M. Philippe ORENGO, a assisté à la cérémonie de béatification du Pape Jean-Paul I^{er} présidée par S.S. le Pape François sur la place Saint-Pierre de Rome.

L'Ambassadeur a participé à la Réunion de Haut Niveau, tenue au Vatican, à l'occasion de l'adhésion du Saint-Siège à l'Accord de Paris sur le climat et rencontré les membres de la Secrétairerie d'Etat et des Dicastères traitant de thématiques communes avec la Principauté, dont les coordinateurs du Mouvement Laudato Si et les dirigeants de différentes structures comme les Recteurs des universités pontificales.

S.E. M. Philippe ORENGO a présenté ses Lettres de créance à Sa Sainteté le Pape François le 22 octobre. Au cours de l'entretien en tête à tête qui a suivi la cérémonie, il a notamment transmis l'invitation adressée par S.A.S. le Prince Souverain au Saint Père à Se rendre en Principauté.



S.E. M. Philippe ORENGO à l'occasion de la remise des Lettres de créance au Saint-Père

S.E. M. Philippe ORENGO a pu ainsi représenter la Principauté à de nombreux événements tels que la réunion de présentation de l'Année Sainte 2025, la Présentation de « La Lettre » par le Mouvement Laudato Si', la célébration du 60^{ème} anniversaire du Concile Vatican II et la Messe célébrée en hommage à la défunte Reine Elisabeth II d'Angleterre. Il a également participé au groupe informel des ambassadeurs francophones, ce qui lui a permis d'inscrire, pour la première fois, un film monégasque, le documentaire « Monaco, des Princes et des Océans », au programme du festival « Franco film » organisé par le Centre culturel français/Institut Saint-Louis.

D AUTRICHE

À l'occasion des élections présidentielles qui se sont déroulées au mois d'octobre, S.E. M. Alexander VAN DER BELLEN du Parti écologiste, considéré comme un symbole de stabilité face à l'inflation, la crise énergétique et le conflit en Ukraine, a été réélu à la Présidence du pays. C'est dans ce contexte que S.E. M. Lorenzo RAVANO s'est rendu en Autriche dès le mois de juillet pour participer à un événement culturel et au mois de septembre pour remettre ses Lettres de créance aux dirigeants des organisations internationales ayant leur siège à Vienne avant de les présenter au Président de la République, en novembre.

S.E. M. Lorenzo RAVANO a accompagné S.A.S. le Prince Souverain et S.A.R. la Princesse de Hanovre à la représentation de l'opéra de Rossini « *Il Turco in Italia* » interprété par Cecilia BARTOLI et les Musiciens du Prince, au *Staatsoper* de Vienne, suivie d'une soirée de gala « Rossini » - à laquelle s'est joint M. Plácido DOMINGO - au cours de laquelle a eu lieu une levée de fonds en faveur de l'AMADE, association présidée par S.A.R. la Princesse de Hanovre.

Puis, le 12 septembre, S.E. M. Lorenzo RAVANO a présenté ses Lettres de créance à M. Rafael Mariano GROSSI, Directeur Général de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).

Au cours de l'entretien qui a suivi, l'Ambassadeur et M. GROSSI ont évoqué la longue tradition liant la Principauté aux océans, soulignant la précieuse collaboration entre la Principauté et les laboratoires de l'AIEA où sont régulièrement analysés des échantillons permettant de surveiller la qualité des eaux émanant de la centrale nucléaire de Fukushima, mais aussi la Mission d'appui et d'assistance de l'AIEA en Ukraine.



S.E. M. Lorenzo RAVANO et M. Rafael Mariano GROSSI, Directeur Général de l'AIEA.

Une délégation monégasque, conduite par Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département, a participé à Vienne, du 26 au 30 septembre, à la 66^{ème} session de la Conférence Générale de l'AIEA (cf. page 52).

En marge de la Conférence, Mme Isabelle ROSABRUNETTO et M. Rafael Mariano GROSSI ont renouvelé l'Accord de soutien à l'initiative « Rayons d'espoir », ayant pour objectif la création d'unités de radiothérapie dans des pays qui en sont dépourvus.

Le 20 septembre 2022, S.E. M. Lorenzo RAVANO a présenté ses Lettres de créance à Mme Ghada Fathi WALY, Directrice Générale de l'ONU Vienne et Directrice Exécutive de l'Office des Nations Unies contre les Drogue et le Crime (ONUDC).



S.E. M. Lorenzo RAVANO et Mme Ghada Fathi WALY

L'entretien qui a suivi a mis en exergue le soutien de la Principauté au programme de lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des crimes en découlant.

Enfin, le 28 septembre, S.E. M. Lorenzo RAVANO a présenté ses lettres de créance au Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, avec lequel il a échangé sur les préoccupations de l'Organisation liées au contexte international, le conflit en Ukraine ayant eu de larges répercussions sur l'activité de l'Organisation.

Le 19 octobre, S.E. M. Lorenzo RAVANO a présenté ses Lettres d'accréditation à M. Gerd MULLER, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

A cette occasion, a été évoqué l'importance de favoriser le développement d'une industrie décarbonée, permettant de concilier développement industriel et lutte contre le changement climatique. A ce titre, l'Ambassadeur a mis en avant la capacité d'innovation de la Principauté, son expertise dans la technologie des pompes à chaleur, et sa stratégie d'investissement dans le secteur des énergies renouvelables pour atteindre la neutralité carbone.



Accréditation de S.E. M. Lorenzo RAVANO auprès de l'OSCE ©DR

Le même jour, il se rendait au siège de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) afin de présenter ses Lettres d'accréditation à Mme Helga SCHMID, Secrétaire générale de l'OSCE.

La cérémonie s'est poursuivie par un entretien au cours duquel a été abordée la situation en Ukraine, permettant à l'Ambassadeur de rappeler le soutien apporté par Monaco à la population ukrainienne au travers du programme de l'OSCE «Support Ukraine».

Enfin, le 3 novembre, S.E. M. Lorenzo RAVANO a présenté ses Lettres de créance au Président autrichien, M. Alexander VAN DER BELLEN, à l'occasion d'une cérémonie qui s'est tenue au Palais impérial de Hofburg.

Au cours de l'entretien privé accordé par le Président, l'Ambassadeur l'a félicité pour sa récente réélection et a fait part du souhait de la Principauté de renforcer les relations entre les deux Etats sur les plans diplomatique, économique et culturel. Les discussions ont également porté sur la situation en Ukraine ainsi que sur la question de la lutte contre le changement climatique.

E BELGIQUE / MISSION AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE

L'année a été marquée par le départ au mois de janvier de S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ et la nomination, le 11 avril, de son successeur S.E. M. Frédéric LABARRERE.

S.E. M. Frédéric LABARRERE a ainsi pu participer aux sessions de négociation d'un accord d'association tenues à Bruxelles et aux rencontres entre les Autorités monégasques et le Vice-Président de la Commission européenne en charge des négociations, ainsi qu'à la réunion tripartite des Chefs négociateurs à Monaco.

Il est à noter à cet égard la fin de la mission, au 31 décembre 2022 de l'Ambassadeur Gilles TONELLI en qualité de chef négociateur de l'accord d'association entre Monaco et l'Union européenne, fonction qu'il a occupée avec engagement et persévérance depuis l'ouverture des négociations en 2015. L'Ambassadeur Sophie THEVENOUX continue quant à elle sa mission d'Ambassadeur, Conseiller spécial en charge des questions économiques et financières européennes.

Le 29 juin, S.E. M. Frédéric LABARRERE, a présenté ses Lettres de créance à Sa Majesté le Roi Philippe, au Palais Royal, à Bruxelles, cérémonie suivie d'un entretien privé entre Sa Majesté le Roi et l'Ambassadeur au cours duquel ont été évoqués l'actualité géopolitique, les négociations de Monaco avec l'Union européenne, les grands travaux en Principauté et l'engagement de S.A.S. le Prince Souverain en matière de protection de l'environnement.



S.E. M. Frédéric LABARRERE et Sa Majesté Philippe, Roi des Belges



Mme Ursula VON DER LEYEN et S.E. M. Frédéric LABARRÈRE @European Union

Au cours du mois de juillet, l'Ambassadeur a rassemblé les Consuls honoraires de Monaco en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, afin de leur présenter les priorités du Gouvernement Princier en matière environnementale et numérique, dans la perspective du renforcement de l'attractivité de la Principauté. L'occasion fut donnée aux participants d'échanger sur la situation politique internationale et sur l'évolution des négociations entre Monaco et l'UE. La réunion s'est conclue par un exposé de M. Robert FILLON sur l'œuvre du Prince Albert I^{er}.

S.E. M. Frédéric LABARRERE a présenté, le 14 juillet, à Mme Ursula VON DER LEYEN, Présidente de la Commission européenne, les Lettres l'accréditant en qualité de Chef de la Mission de Monaco auprès de l'UE. A l'occasion de cette cérémonie, l'Ambassadeur et la Présidente de la Commission ont échangé sur les négociations en cours. Mme VON DER LEYEN s'est félicitée de l'excellence des relations entre la Principauté de Monaco et l'Union et a exprimé son souhait que les négociations du futur accord d'association se poursuivent de manière constructive.

S.E. M. Frédéric LABARRERE a signé le 26 août avec Mme Federica MOGHERINI, Rectrice du Collège d'Europe, un Accord de coopération entre le Gouvernement Princier et le Collège d'Europe à Bruges visant à faciliter l'accès des étudiants de nationalité monégasque aux programmes d'études proposés par l'éminent Collège.

C'est le 2 septembre que l'Ambassadeur a achevé le processus l'accréditant en qualité de Chef de la Mission de Monaco auprès de l'Union européenne en remettant ses Lettres de créance au Président du Conseil européen, M. Charles MICHEL. Au cours de l'entretien qui a suivi la cérémonie, le Président du Conseil européen et l'Ambassadeur ont souligné l'excellence des relations entre Monaco et l'UE. M. MICHEL a salué la pleine coopération de la Principauté dans l'application des mesures restrictives adoptées à la suite du conflit en Ukraine. Le Président a également saisi cette opportunité pour saluer l'engagement personnel de S.A.S. le Prince Albert II dans la lutte contre les changements climatiques.

F LUXEMBOURG

S.E. M. Frédéric LABARRERE a présenté ses Lettres de créance à Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri de Luxembourg, le 26 octobre. La cérémonie s'est déroulée au Palais Grand-Ducal, et a été suivie d'un entretien privé au cours duquel ont été évoqués des sujets d'intérêt commun tels que le développement des secteurs de la finance verte et durable et les activités spatiales, secteurs dans lesquels le Luxembourg s'établit comme l'un des leaders européens.



Remise des lettres de créance de S.E. M. Frédéric LABARRERE auprès de S.A.R. le Grand-Duc Henri de Luxembourg

G PAYS-BAS

S.E. M. Frédéric LABARRERE, a présenté le 16 novembre à la Haye, ses Lettres de créance à Sa Majesté le Roi Willem-Alexander des Pays-Bas puis a pu s'entretenir avec Sa Majesté, Lui transmettant les vœux d'amitié et de prospérité adressé par S.A.S. le Prince Souverain ainsi qu'à Sa Famille et au peuple néerlandais. L'Ambassadeur a évoqué la situation géopolitique tendue dans l'Est de l'Europe et les mesures prises par la Principauté pour la mise en œuvre des sanctions adoptées par l'Union Européenne. Enfin, il a exposé à Sa Majesté le Roi l'état d'avancement des nouveaux travaux d'extension du territoire en mer, particularité partagée par les deux Etats.

Après cette première cérémonie, l'Ambassadeur a présenté ses Lettres de créance à M. Fernando ARIAS, Directeur général de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) et s'est rendu à la session d'ouverture à la Haye de la 27^{ème} Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

H SERBIE

À l'invitation de S.A.S. le Prince Souverain, S.E. M. Aleksandar VUČIĆ, Président de la République de Serbie, s'est rendu à Monaco en visite officielle du 21 au 23 février. Cette visite faisait suite à celle effectuée par S.A.S. le Prince Albert II en octobre 2020 à Belgrade. S.E. M. Aleksandar VUČIĆ était accompagné d'une délégation composée notamment de M. Nikola SELAKOVIĆ, ministre des Affaires étrangères et de S.E. Mme Natasa MARIĆ, Ambassadeur de Serbie à Monaco.

Le 22 février, S.A.S. le Prince Souverain a reçu le Président serbe en Audience et Lui a remis la décoration de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles. À l'issue de cette cérémonie, un Accord-cadre de coopération a été signé aux fins de renforcer les relations bilatérales entre les deux pays, suivi d'un échange en vue de l'organisation d'une mission économique par le MEB et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Serbie.

I SUISSE / REPRESENTATION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

L'actualité suisse a été largement marquée par le conflit en Ukraine et ses conséquences politiques, économiques et sociales. Dès le 28 février la Suisse a repris intégralement les sanctions adoptées par l'Union européenne à l'encontre de la Russie, et maintenu cette position tout au long de l'année. Cette décision inédite ne contrevient pas, d'un point de vue juridique, à la neutralité suisse puisque seule une posture militairement neutre dans une guerre entre pays tiers est prescrite par la loi.

Il s'agit toutefois d'une évolution majeure de la politique de neutralité de la Suisse. C'est ainsi que la Suisse a accueilli, à Lugano, en juillet, une Conférence internationale sur la reconstruction de l'Ukraine qui a permis de lancer à l'échelle internationale le processus politique de reconstruction ayant conduit M. Ignazio CASSIS, Conseiller fédéral, à effectuer une visite à Kiev, en octobre, afin de rencontrer le Président Volodymyr ZELENSKY pour un échange sur les besoins humanitaires et les suites de la Conférence de Lugano. Cette situation a conduit S.E. Mme Carole LANTERI à être sollicitée tout au long de l'année par ses homologues afin d'échanger sur l'évolution du conflit et les mesures et positions de la Principauté.

S.E. Mme Carole LANTERI a par ailleurs mené une réflexion sur la représentation consulaire de Monaco en Suisse à la suite de laquelle il a été décidé de fermer le poste de Genève, la Mission reprenant les activités consulaires, et de procéder à la recherche d'un candidat afin de couvrir la circonscription de Lugano.

L'Ambassadeur et ses collaborateurs ont pris part, le 10 mars, au Dialogue avec le Rapporteur spécial de l'ONU sur la question des obligations relatives aux droits de l'Homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, organisé lors de la 49^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme, à Genève.

De plus, elle a participé aux travaux de l'Organe intergouvernemental de négociations d'un nouvel instrument sur les pandémies (INB) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Enfin, la Mission a préparé et participé à la première visite de travail en Principauté d'un Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). La visite de M. Daren TANG s'inscrit dans le cadre de la modernisation de la législation monégasque en matière de propriété intellectuelle visant à renforcer son attractivité et à offrir un environnement propice au développement d'activités innovantes (cf. pages 89 et 90).

J GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD

L'année fut une année particulière pour le Royaume-Uni qui devait célébrer les 70 ans de règne de Sa Majesté la Reine Elizabeth II mais qui fut marquée par de tristes événements pour la Famille royale et la nation britannique ainsi que pour les pays du Commonwealth, le tout dans une période d'instabilité internationale.

Elle fut néanmoins le cadre d'un renforcement progressif des échanges entre le Royaume-Uni et la Principauté de Monaco, faisant suite à deux ans de pandémie, les restrictions sanitaires ayant été totalement levées dès le mois de mars. La fréquence des modifications apportées aux réglementations en vigueur et leurs disparités de part et d'autre de la Manche ont conduit de nombreux voyageurs monégasques et britanniques à solliciter le soutien de l'Ambassade. En effet, les mesures entrées en vigueur dans le cadre du Brexit ont fait apparaître de nouveaux obstacles à la mobilité des Britanniques souhaitant s'installer et travailler en Principauté du fait de procédures administratives contraignantes.

S.E. Mme Evelyne GENTA et l'équipe administrative de l'Ambassade ont continué à jouer un rôle clé auprès des demandeurs de visa d'établissement en Principauté afin d'expliquer, au cas par cas, les démarches à effectuer. L'Ambassadeur a ainsi traité personnellement plus d'une quinzaine de nouveaux cas, dont plusieurs couples avec enfants, convaincus par le haut niveau de sécurité et de qualité des services à Monaco.

Néanmoins, l'absence de visa permettant aux citoyens britanniques de combiner emploi à Monaco et logement en France demeure un frein pour certaines entreprises monégasques souhaitant recruter du personnel anglophone.

En parallèle, l'Ambassade a pu constater un fort regain d'intérêt des étudiants et des jeunes travailleurs monégasques pour le Royaume-Uni, à des niveaux approchant ceux observés avant la crise sanitaire.

Malgré un climat politique marqué par de nombreux changements au sein des instances gouvernementales, les autorités britanniques ont démontré une volonté de renouer des liens forts sur la scène diplomatique internationale. En effet, les tensions géopolitiques générées par le conflit en Ukraine, ont conduit les autorités britanniques à mener de nombreuses consultations diplomatiques auprès des Ambassades étrangères, Londres demeurant une plateforme importante des relations tant bilatérales que multilatérales. Le renforcement de ces échanges entre les Ambassades, les Hauts-Commissariats et les représentants du Foreign, Commonwealth & Development Office a été l'occasion pour S.E. Mme Evelyne GENTA d'exposer régulièrement la position de Monaco et son adéquation au régime de sanctions européennes.

Si l'année se voulait une année de réjouissances, avec les célébrations du Jubilé de la Reine, elle a été assombrie au mois de mars par le décès du Prince Philip, Duc d'Edimbourg.

C'est en cette circonstance que le 29 mars sur invitation de S.M. la Reine Elizabeth II, S.A.S le Prince Souverain a assisté au service de commémoration du défunt Prince Philip.

Le Prince Philip partageait avec S.A.S. le Prince Souverain la farouche volonté de protéger l'environnement, et Ils s'étaient notamment rencontrés en 2013 lors de la célébration du centenaire de l'arrivée de Robert SCOTT au Pôle Sud, à l'Université de Cambridge.

Au mois de juin, résolument fidèle à ses valeurs, S.M. la Reine Elizabeth II a tenu à célébrer Son jubilé, qui fut l'occasion pour le Gouvernement Britannique de réunir l'ensemble des Ambassadeurs et Hauts-Commissaires accrédités à la Cour de St James et d'honorer les relations cordiales qui ont été développées et entretenues par S.M. la Reine auprès de la communauté internationale depuis son accession au trône.

Le Royaume-Uni a ensuite été frappé par le décès de S.M. la Reine Elizabeth II, le 8 septembre. C'est profondément attristés par la perte de cette personnalité historique du XX^{ème} siècle, et par les liens d'amitié qui unissent les deux Familles régnantes, que LL.AA.SS. Se sont rendus à Londres, les 18 et 19 septembre, afin d'assister aux obsèques de S.M. la Reine aux côtés de 2.000 Chefs d'Etat et personnalités venus rendre un dernier hommage à la Reine.

En fin d'année, S.A.S. le Prince Souverain a effectué une autre visite au Royaume-Uni pour célébrer le centenaire du Scott Polar Research Institute (SPRI) de l'Université de Cambridge, lequel entretient de longue date d'étroites relations avec Sa fondation. Le SPRI est en effet une institution spécialisée dans l'étude des régions polaires. S.A.S. le Prince Souverain a renouvelé à cette occasion l'engagement de la Principauté à œuvrer envers la protection des pôles et à soutenir la communauté scientifique britannique dans cette mission.

K PORTUGAL

Les relations historiques entre le Portugal et la Principauté ont été approfondies en 2022 lors des deux visites effectuées par S.A.S. le Prince Souverain, qui a pu au cours de Ses déplacements échanger avec S.E. M. Marcelo REBELO de SOUSA, Président de la République portugaise. Le premier déplacement s'est déroulé fin juin, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan, et le second en octobre, aux Açores et lors de l'inauguration de l'Exposition organisée au Musée de la Marine, à Lisbonne, commémorant le centenaire de la disparition du Prince Albert I^{er}. Ces rencontres ont ainsi contribué à intensifier la coopération bilatérale entre les deux pays, notamment en matière environnementale et culturelle.

S.E. M. Henrique de POLIGNAC MASCARENHAS DE BARROS a accueilli S.A.S. le Prince Souverain à l'occasion de Son séjour à Lisbonne les 28 et 29 juin. Dès Son arrivée, Il a pris part au dialogue interactif consacré à la « Gestion, protection, conservation et restauration des écosystèmes marins et côtiers ». Au cours de cette session, Il a insisté sur la nécessité de ne pas négliger les approches maritimes en favorisant le développement d'aires marines protégées pour sanctuariser et préserver les écosystèmes.

Dans Son allocution du 29 juin, Il a insisté sur l'urgence de mettre en œuvre des actions concrètes pour lutter contre les dégâts multiples quotidiennement infligés aux mers et rappelé l'engagement de Monaco à l'occasion des nombreuses négociations sur le climat, la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, etc.

Le 12 juillet, l'Ambassadeur a offert une réception au château familial de « Forte da Cruz » à Estoril, qui était décoré pour l'occasion de photographies rappelant les campagnes océanographiques du Prince Albert I^{er} et a réuni les représentants des Hautes Autorités portugaises, les Maires de Lisbonne et de Cascais, la Marine portugaise, dont le Directeur du Musée de la Marine, ainsi que le Corps Diplomatique.

Lors de son discours, l'Ambassadeur a souligné la récente visite de S.A.S. le Prince Souverain à Lisbonne à l'occasion de la Conférence des Nations Unies, venu défendre la sauvegarde des Océans et a invité l'assistance à se rendre à partir d'octobre à l'Exposition consacrée aux liens historiques et scientifiques entre Monaco et le Portugal, illustrés par la profonde amitié entre les deux Souverains océanographes : le Prince Albert I^{er} et le Roi Carlos I^{er} du Portugal.

A l'invitation du Président du Gouvernement Régional, M. José BOLIEIRO, S.A.S le Prince Souverain a entamé Son voyage commémoratif, le 13 octobre, aux Açores, sur l'île de São Miguel, afin d'y présider les événements organisés pour le centenaire de la disparition du Prince Albert I^{er}, qui a mené aux Açores quatorze campagnes océanographiques.

Après avoir déposé une gerbe de fleurs au pied du buste de son trisaïeul sur l'avenue principale de Ponta Delgada, S.A.S. le Prince Souverain a été reçu à la Mairie par les hautes personnalités locales, qui Lui ont remis la couronne du Saint-Esprit puis L'ont convié à l'inauguration de l'exposition consacrée aux voyages du Prince Albert I^{er} aux Açores et à son amitié avec le Colonel Alfonso CHAVES.

Enfin, le 14 octobre, S.A.S. le Prince Souverain S'est déplacé à Lisbonne pour inaugurer l'exposition historique « L'ami océanographe ; Le Prince Albert I^{er} de Monaco et le Portugal 1875-1920 » préparée par le Comité Albert I^{er}.



S.E. M. Henrique de POLIGNAC MASCARENHAS de BARROS accueillant au Forte da Cruz le Directeur du Musée de la Marine

L'ensemble des pièces ont présenté l'esprit visionnaire du Prince Albert I^{er} comme l'ont souligné notamment les commissaires de l'exposition, M. Thomas FOUILLERON, Directeur des Archives et de la Bibliothèque du Palais de Monaco et M. Stéphane LAMOTTE, Secrétaire du Comité Albert I^{er}. La visite s'est terminée par un dîner offert par le Président de la République au Palais de Belém, durant lequel S.A.S. le Prince Souverain a été décoré du Grand Collier de l'Ordre de l'Infant Dom Henrique marquant ainsi les liens de profonde amitié existant entre les deux pays, initiés il y a plus de cent ans, précisément par le Prince Albert I^{er} de Monaco et le Roi Carlos I^{er} du Portugal.

L ESPAGNE

La reprise des activités diplomatiques a été l'occasion pour S.E. Mme Catherine FAUTRIER de participer à de nombreuses rencontres et conférences organisées par les autorités espagnoles, dont la conférence de début d'année, présentant la politique extérieure espagnole aux membres du Corps diplomatique, la Conférence sur la Désertification en présence du Premier Ministre M. Pedro SANCHEZ ainsi que la réunion de travail des femmes Ambassadeurs en poste en Espagne. Cette dernière, organisée par le Ministère des Affaires Etrangères dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, a été l'occasion pour l'Ambassadeur de présenter les actions menées dans ce domaine par Monaco.



Réunion – violences faites aux femmes

Par ailleurs, l'Ambassadeur s'est attachée à mener une réflexion sur la représentation consulaire de Monaco en Espagne et en particulier sur le découpage des provinces espagnoles, afin d'assurer une couverture optimale du territoire.

Au lendemain de la réception de l'Ambassade en l'honneur de l'anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Souverain, réunissant le Corps diplomatique étranger, de hauts représentants des ministères, dirigeants de grandes entreprises espagnoles, l'Ambassadeur a organisé la réunion des Consuls de Monaco en Espagne. Au cours de celle-ci, elle a présenté les événements et les déplacements de S.A.S. le Prince Souverain organisés dans le cadre des Commémorations du centenaire de la disparition du Prince Albert I^{er}, qui fut à l'initiative de la création de l'Institut océanographique espagnol. Elle a également rappelé au regard de la crise sanitaire et du conflit en Ukraine, les actions entreprises par S.A.S. le Prince Souverain en faveur de la paix et de la protection de l'environnement à l'instar de celles menées par Son trisaïeul. Enfin, le 7 juillet, l'Ambassade a organisé la projection privée du film «Alick & Albert», en collaboration avec l'Ambassade australienne.

Dans le cadre des Commémorations du centenaire de la disparition du Prince Albert I^{er}, S.E. Mme Catherine FAUTRIER a facilité la participation d'un détachement de militaires de la marine espagnole au défilé de la Fête Nationale monégasque.

Le 26 juillet, l'Ambassadeur a accompagné S.A.S. le Prince Souverain à Burgos, à la découverte du site archéologique des grottes de la Sierra d'Atapuerca puis au Musée de « l'Évolution Humaine » et au « Centre de Recherches Préhistoriques ».

En amont du déplacement de S.A.S. le Prince Souverain, l'Ambassadeur a accueilli, le 13 octobre à Madrid, la mission économique du MEB venue participer au Forum économique organisé en collaboration avec la *Confederación Española de Organizaciones Empresariales* (CEOE) et a participé aux échanges aux côtés de la vingtaine d'entreprises monégasques des secteurs des services, du transport, de l'hôtellerie et de la santé. La volonté de rapprochement économique entre Monaco et l'Espagne s'est concrétisée par la signature d'un protocole d'Accord entre le MEB et le CEOE.

A l'occasion d'une conférence sur l'action du Prince Albert I^{er} en Espagne, le 15 octobre, l'Ambassadeur a accueilli S.A.S. le Prince Souverain à Madrid. Cet événement était organisé, en collaboration avec l'Institut Océanographique Espagnol (IOE), au siège du Conseil Supérieur d'Investigations Scientifiques (CESIC). S.A.S. le Prince S'est ensuite rendu à un déjeuner privé à l'invitation de S.M. le Roi d'Espagne.

Le lendemain, le Souverain S'est rendu en Cantabrie pour assister aux événements préparés par le Président de la Région, dont la visite des grottes Del Castillo et la découverte du futur Musée des arts rupestres qui portera le nom du Prince Albert I^{er}.

L'Ambassade a représenté la Principauté à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Organisation Mondiale du Tourisme, qui a décidé en avril l'exclusion de la Russie à la suite du déclenchement du conflit en Ukraine.

Très impliquée également dans la cause des femmes et la francophonie, l'Ambassadeur a participé à la Conférence « *Mujer y Internacionalización* » organisée le 8 mars par le Ministère de l'Industrie du Commerce et du Tourisme et au déjeuner organisé par l'Ambassadeur de France pour la constitution du groupe informel des Ambassadeurs Francophones.

M ALLEMAGNE

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a généré une vive préoccupation en Allemagne quant aux répercussions socio-économiques de ce conflit, notamment au niveau des approvisionnements énergétiques. Par ailleurs, l'Allemagne a connu un changement politique par l'élection du Chancelier Olaf SCHOLZ, succédant à Mme Angela MERKEL.

S.E. M. Lorenzo RAVANO a été nommé Ambassadeur de la Principauté en Allemagne le 16 mai et a présenté, le 21 juin, ses lettres de créance à M. Frank-Walter STEINMEIER, Président de la République Fédérale d'Allemagne, au cours d'une cérémonie qui s'est tenue au Château de Bellevue à Berlin, résidence du Président fédéral.

Par la suite l'Ambassadeur a également été nommé en Autriche, en Pologne, et auprès des Organisations internationales ayant leur siège à Vienne.

Lors de l'entrevue privée qui a suivi la cérémonie, la situation en Ukraine a été évoquée et l'Ambassadeur a rappelé la position de S.A.S. le Prince Souverain dans ce conflit, Son appel à un cessez le feu et au respect du droit international et à l'intégrité territoriale des Etats. Il a également souligné l'élan de solidarité mis en place en Principauté par le Gouvernement, la Croix Rouge monégasque et la société civile, tant par l'envoi de matériels de secours que par l'accueil de ressortissants ukrainiens.

Le Président allemand a tenu à saluer l'engagement de S.A.S. le Prince Souverain en faveur de la préservation de l'environnement et des océans. Dans ce domaine, S.E. M. Lorenzo RAVANO a évoqué notamment la participation du Souverain au 15^{ème} « *International Coral Reef Symposium* » à Brème à l'occasion duquel Lui a été remis l'*International Coral Reef Society's Lifetime Membership Medal* pour l'ensemble de Son œuvre et de Son combat contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. La question du renforcement des relations bilatérales entre les deux pays, dans les domaines diplomatique, économique et culturel a été évoquée via les synergies potentielles en matière de numérique avec le Programme Extended Monaco et des festivités liées au 50^e anniversaire de la création du Club Allemand International de Monaco, qui auront lieu en 2023.

Le 2 décembre, S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu à Düsseldorf où Il a reçu le Prix allemand du développement durable, le « *Deutscher Nachhaltig-keitspreis* », en présence du Chancelier Olaf SCHOLZ, avec qui Il a pu S'entretenir.

N POLOGNE

La politique du pays a été fortement marquée par le conflit en Ukraine, la Pologne étant devenue la première terre d'accueil en Europe des Ukrainiens. Le conflit a provoqué de très fortes tensions tant sur le plan économique que géostratégique, le pays possédant une frontière directe avec l'enclave russe de Kaliningrad et une autre avec la Biélorussie. Dans ce contexte l'accréditation de l'Ambassadeur interviendra en 2023.

O RUSSIE

Dès le début de l'agression russe en Ukraine, la prise de position de la Principauté au sein de la communauté internationale a placé Monaco sur deux listes russes de pays dits *hostiles* : l'une prévoyant le remboursement des créances en roubles et l'autre ralentissant les déplacements des délégations officielles par la suspension de certaines dispositions de l'Accord de 2006 entre l'Union Européenne et la Russie visant à faciliter la délivrance des visas de court séjour, lequel était applicable aux ressortissants de la Principauté en vertu du décret Présidentiel du 3 septembre 2017.

La situation a conduit l'Ambassadeur à limiter très fortement son activité, à reporter les nombreux projets en cours et à assurer une veille d'information par une revue de presse hebdomadaire des médias russes, en contrepoint du compte-rendu établi à même fréquence par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération.

Enfin, l'Ambassadeur a été sollicitée afin soit de porter assistance à des monégasques devant se rendre en Russie dans le cadre de leurs études, soit de faciliter les conditions de retour en Principauté de famille monégasque résidant habituellement en Russie.

P CONSEIL DE L'EUROPE

Au Conseil de l'Europe, l'année a été fortement marquée par le conflit en Ukraine, qui a généré des répercussions considérables sur l'activité de l'Institution avec la suspension de la Fédération de Russie par le Comité des Ministres le 25 février suivie de son exclusion, annoncée le 16 mars. La solidarité européenne s'est vue confortée lors de la session Ministérielle de Turin ainsi que la réaffirmation des principes directeurs de l'Organisation. Cette nécessité de renforcer l'Organisation face au contexte d'incertitude s'est manifestée notamment à travers la décision de convoquer un 4^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement en mai 2023 (cf. pages 54 et 55).

La disparition du Représentant Permanent, S.E. M. Rémi MORTIER, a donné lieu le 15 novembre à un vibrant hommage des instances dirigeantes et de ses pairs au Conseil de l'Europe, lesquels ont tous souligné le dévouement au service de la diplomatie monégasque et du Conseil de l'Europe de leur « Doyen » et la bienveillance dont il a fait preuve en toutes circonstances.

2 | Aux Amériques

A ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le Président Joe BIDEN et le Secrétaire d'État Antony BLINKEN, qui avaient renoué avec une politique étrangère active des États-Unis, fondée notamment sur la promotion des valeurs démocratiques, ont été confrontés en 2022 au conflit en Ukraine, qui a largement marqué la politique étrangère américaine conduisant à la réaffirmation de l'importance accordée aux relations transatlantiques.

C'est dans ce contexte que l'Ambassade a poursuivi ses activités diplomatiques. S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE s'est attachée à affirmer l'engagement de Monaco dans la cause des femmes en participant notamment, durant le mois de l'Histoire des Femmes, à la table ronde sur les femmes de premier plan en politique étrangère, en présence de Mme Suzy GEORGE, Chief of staff du Département d'Etat et de Mme Elizabeth ALLEN, Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires diplomatiques.

En matière environnementale, l'Ambassade a continué à mener ses actions au travers d'une intervention de l'Ambassadeur lors du Private Label Summit afin d'y exposer l'engagement de S.A.S. le Prince Souverain en faveur de la protection des océans, suivie des interventions du Co-fondateur de Leading Women for the Ocean et du Directeur des programmes européens de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. En parallèle, le Chef de mission adjoint, M. Jean-Philippe BERTANI, a assisté à la conférence donnée par l'Envoyé spécial du Président américain pour le climat, John KERRY, venu rappeler les priorités diplomatiques de son pays sur les questions environnementales et présenter les thématiques qui seraient évoquées au Forum économique mondial de Davos.

Toutefois, les activités de l'Ambassadeur ont principalement été dédiées à la programmation d'événements culturels reportés en raison de la pandémie, qui ont donné lieu à deux visites de S.A.S. le Prince Souverain.

Dans le cadre de la collaboration initiée entre le Palais Princier, le Musée Christian Dior de Granville et le Hillwood Museum, l'exposition « *Grace of Monaco : Princess in Dior* » s'est tenue au Hillwood Museum Estate and Garden de Washington DC. Elle a mis en lumière la relation privilégiée de la Princesse Grace avec la Maison Dior au travers de 83 pièces prêtées par le Palais Princier.

L'Ambassadeur a convié plus d'une centaine d'invités du monde diplomatique, politique, médiatique et culturel à la réception offerte le 19 juillet pour célébrer, d'une part, l'anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Albert II et, d'autre part, le 40^{ème} anniversaire de la disparition de la Princesse Grace. A cette occasion, elle a rappelé l'engagement indéfectible de S.A.S. le Prince Souverain en faveur de l'environnement et des arts, l'une des causes les plus chères à Sa mère, la Princesse Grace. L'Ambassadeur a saisi cette occasion pour annoncer une série d'événements culturels, dont l'exposition susvisée mais aussi la première représentation des Ballets de Monte-Carlo à Washington DC, l'Exposition de photographies de la Fondation Prince Albert II, ainsi qu'une exposition de photos intitulée « *Monte-Carlo Legends* » présentant une quarantaine de photos en noir et blanc de personnalités ayant contribué à écrire l'histoire de Monte Carlo et la diffusion du documentaire « *Monaco Grand Prix, The Legend* » réalisé par Yann-Antony NOGHES.

Le 2 novembre, S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu à Washington afin de visiter l'Exposition «Grace of Monaco : Princess in Dior» ainsi que l'exposition photographique de Sa Fondation au Kennedy Center, sur le thème «*Homme – Faune Sauvage : Destins croisés, territoires partagés*». Accompagné de S.E. Mme Denise CAMPBELL BAUER, Ambassadeur des États-Unis à Monaco, et de S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE, Il fut accueilli, au nom du Président des Etats-Unis, par le Chef du Protocole, l'Ambassadeur Rufus GIFFORD et effectua la visite de l'Exposition avec la Présidente du Kennedy Center.



S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE entourée, à gauche, de l'Ambassadeur de France, S.E. M. Philippe ETIENNE, à droite de M. JB KELLY et de Mme Kate MARKERT @ DR

B REPRESENTATION PERMANENTE DE MONACO AUPRES DE L'ONU A NEW-YORK

Si la situation en Ukraine était soulignée dans le Rapport de Politique Extérieure de 2021, « L'opération militaire spéciale » annoncée lors de la séance du Conseil de sécurité sous présidence russe le 23 février 2022 en début de soirée à New York a surpris de nombreux États.

Ainsi, le Président de la 76^{ème} session qui avait placé son mandat sous le signe de l'espoir, n'a pu que constater l'agression armée non provoquée d'un Etat membre par un membre permanent du Conseil de sécurité, en violation de la Charte des Nations Unies, créant un choc systémique dans l'architecture onusienne du maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Dès lors, le travail de l'Organisation a été impacté par les conséquences du conflit et des sanctions économiques imposées à la Russie par les pays occidentaux venant s'ajouter aux difficultés engendrées pour la mise en œuvre des ODD durant la pandémie de Covid.

C'est dans le contexte du « multilatéralisme à l'épreuve de la guerre » que S.E. Mme Isabelle PICCO et ses collaborateurs ont été systématiquement invités à s'associer aux déclarations de l'Union Européenne, suite à l'adoption des conclusions du Conseil de l'Union en juin 2022. La Mission s'est ralliée à 52 déclarations dans le cadre de la 11^{ème} session extraordinaire d'urgence consacrée à l'Ukraine et a coparrainé 85 résolutions de l'Assemblée générale et de ses Commissions principales, ainsi que 2 résolutions du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, la Mission a siégé pour la première fois au Conseil d'administration d'ONU Femmes et de l'UNICEF. Sur la thématique « Océans et droit de la mer » la Mission a aussi préparé activement les quatrième et cinquième sessions de la Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ), au cœur de la politique de S.A.S. le Prince Souverain, qui se sont tenues en mars et en août, en particulier sur la partie consacrée aux aires marines protégées, ces travaux ayant permis d'aboutir début 2023 à la finalisation du texte du Traité sur la biodiversité marine (cf. activités multilatérales).

En juillet, après deux années d'interruption, S.E. Mme Isabelle PICCO a tenu à organiser la réception de la Mission à l'occasion de l'anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Souverain, réunissant de nombreux invités parmi lesquels S.E. Mme Maria UBACH FONT, Ministre des Affaires étrangères d'Andorre, ainsi que de Hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU, notamment Mme Sima BAHOUS, Directrice exécutive d'ONU-Femmes et Mme Daniela BAS, Directrice de la division du développement social inclusif.



S.E. Mme Isabelle PICCO entourée de ses collaborateurs à l'occasion de la réception de l'anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Souverain

Enfin, dans le cadre de la participation de Monaco aux activités de l'Organisation, S.E. Mme Isabelle PICCO s'est rendue au Gala de l'UNCA (United Nations Correspondants Association). L'Ambassadeur a remis le Prix Prince Albert II sur le changement climatique à quatre femmes journalistes pour leurs reportages, la plus haute récompense ayant été attribuée à Mme Somini SENGUPTA, du New York Times, pour sa couverture des impacts du changement climatique sur les migrations.

C CANADA

Du 18 au 24 septembre, S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE a rejoint la mission économique du MEB à Toronto et Montréal où les consuls, Mme Diane VACHON, et M. Bernard LETTE ont participé aux opérations de promotion. Le déplacement, organisé avec la Toronto Region Board of Trade, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, ainsi que la CCI française au Canada, s'est articulé autour de forums économiques comportant des nombreuses sessions de rencontres entre entrepreneurs canadiens et monégasques des secteurs des nouvelles technologies, de la recherche et des énergies renouvelables.

En marge de ce déplacement, l'Ambassadeur a convenu avec M. Guilhem CAILLARD, Directeur général du Festival du film de Montréal, CINEMANIA de présenter en compétition le documentaire de Yann Antony NOGHES sur le Prince Albert 1^{er} lors de sa 28^{ème} édition, qui s'est déroulée au mois de novembre.

A CHINE

Comme les deux années précédentes, la pandémie a fortement impacté l'activité de l'Ambassade de Monaco près la République Populaire de Chine. L'abandon de la politique « zéro Covid » ayant été décidée en décembre 2022, les mesures ont été levées à partir de janvier 2023.

Cette situation a limité les déplacements en Chine de S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON qui a, toutefois, entretenu des contacts réguliers avec l'Ambassade de Chine à Monaco, en résidence en France, au travers de l'organisation d'événements culturels et de rencontres à Paris. C'est ainsi que le 21 janvier, Madame l'Ambassadeur a été reçue pour une visite de courtoisie par S.E. M. LU Shaye, Ambassadeur de la République Populaire de Chine en France et à Monaco, au cours de laquelle elle l'a invité à se rendre en Principauté pour rencontrer le nouveau Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.

Faisant suite aux échanges intervenus à Paris, S.E. M. LU Shaye a été accueilli par Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, le 24 février, S.E. M. LU Shaye se déplaçant pour la première fois en Principauté depuis son accréditation en janvier 2020. Au cours de l'entretien l'Ambassadeur et le Conseiller de Gouvernement-Ministre ont évoqué le suivi des projets culturels et économiques dans la continuité des échanges intervenus lors des JO d'Hiver de Beijing entre S.A.S. le Prince Souverain et le Président XI Jinping.

En effet, malgré le contexte sanitaire, les autorités chinoises ont maintenu les Jeux d'Hiver, et en sa qualité de membre du Comité International Olympique, S.A.S le Prince Souverain s'est rendu à Beijing début février. Présent à la cérémonie d'ouverture, il s'est également rendu sur les trois sites des épreuves olympiques, notamment pour aller encourager les athlètes monégasques engagés dans les épreuves de bobsleigh qui ont réalisé, en terminant à la 6^{ème} place, le meilleur classement jamais obtenu par la Principauté aux Jeux Olympiques.

En matière environnementale, lors de la 13^{ème} édition de la Monaco Blue Initiative (MBI), M. HUANG Runqiu, Ministre de l'Ecologie et de l'Environnement chinois, est intervenu à distance à l'ouverture, rappelant que la Chine souhaitait collaborer avec tous les pays ayant pour objectif de renforcer la gouvernance globale de l'Océan et de protéger la biodiversité marine.

Dans le cadre de ses activités culturelles, S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON a organisé, le 28 septembre, en marge du Monaco Yacht Show, la 8^{ème} édition de la China Night, placée sous le signe de la musique et du partage. L'Ambassadeur a souhaité donner une dimension diplomatique à l'événement, dont les invités d'honneur étaient Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, et S.E. M. LU Shaye.

Après le message de bienvenue adressé par Mme l'Ambassadeur, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a évoqué les liens tissés entre les deux pays dans les domaines culturels, économiques et environnementaux depuis le début des relations bilatérales, citant les moments forts des cinq dernières années : la Visite d'Etat de S.A.S. le Prince Albert II à Beijing en 2018, la Visite d'Etat de S.E. M. le Président XI Jinping en Principauté en 2019, et, en février 2022, la participation de S.A.S. le Prince Souverain aux Jeux d'Hiver.

En réponse, S.E. M. LU Shaye a souligné que la China Night contribuait à la promotion des échanges interpersonnels et culturels sino-monégasques en se félicitant du renforcement des relations bilatérales, au travers des échanges économiques, et des objectifs communs poursuivis en matière écologique et environnementale.



Mme Liwen WANG, Mme Isabelle BERRO-AMADÉI, S.E. M. LU Shaye, S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON, Mme Marie-Catherine CARUSO-RAVERA à l'occasion de la China Night © DR

Au cours de la soirée, animée par la violoniste Zhang Zhang, le Délégué Interministériel à l'Attractivité et à la Transition, le Directeur du Tourisme et des Congrès ainsi que le Vice-Président, Administrateur Délégué de la Fondation Prince Albert II ont présenté aux acteurs économiques chinois, venus de Paris, Londres, Venise et Milan les atouts de la Principauté dans les domaines de l'économie, de la transition numérique, du tourisme et de la coopération environnementale au travers des actions de la Fondation Prince Albert II menées à Beijing.

Enfin, du 5 au 10 novembre s'est déroulée la 5^{ème} Foire Internationale des Importations de Chine au Shanghai International Convention Center. Cette Foire de renommée internationale a été lancée par le Président chinois en 2018, marquant sa volonté d'ouverture de l'économie chinoise aux importateurs étrangers. La CIIE fournit ainsi une plate-forme aux entreprises étrangères pour promouvoir leurs marques et trouver des partenaires commerciaux sur le marché chinois en forte expansion, tant au niveau des produits manufacturés que ceux des services, Monaco ayant participé pour la première fois à la Foire en novembre 2019.

Pour cette 5^{ème} édition, les pavillons nationaux étaient organisés en mode virtuel. Cette approche était une première pour Monaco et ce pavillon virtuel a rassemblé une dizaine d'entités monégasques, dont l'entreprise Baccana Digital Consulting, expert en nouvelles technologies, les laboratoires Forte Pharma ainsi que les entités du secteur public, Monaco Tech et Extended Monaco.

B AUSTRALIE

En février 2022 l'Australie a ouvert progressivement ses frontières aux voyageurs. Malgré l'assouplissement des conditions sanitaires en juillet 2022, cette situation n'a pas été propice à la programmation d'une mission économique par le MEB ou d'un déplacement d'une entité culturelle.

C'est ainsi que S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON a centré son activité diplomatique sur le suivi des relations bilatérales avec S.E. Mme Gillian BIRD, Ambassadeur d'Australie à Monaco, qu'elle a rencontrée à plusieurs reprises à Paris et à Monaco pour évoquer des projets dans les domaines environnementaux, économiques et culturels. Puis, en septembre, l'Ambassadeur a reçu le Consul Général de Monaco à Melbourne, M. Andrew CANON, à l'occasion de sa venue au Monaco Yacht Show, pour évoquer les perspectives de 2023 et la diffusion du documentaire «Alick and Albert» en Australie, qu'ils ont promue ensemble.

C KAZAKHSTAN

Première économie d'Asie centrale grâce à ses ressources en hydrocarbures, le pays a connu des troubles qui ont limité les échanges diplomatiques en 2022. Le Président M. Kassym-Jomart TOKAÏEV a néanmoins mis en place une série de réformes dont les points de transformations majeurs ont été l'interdiction aux membres de la famille du Président de tenir des rôles politiques ou administratifs et l'abolition de la peine de mort. Le parlement a été remanié, notamment le « Sénat » dont les membres ne pourront plus adopter directement des lois et le pouvoir des représentants locaux « Maslikhats » a été renforcé.

C'est dans ce contexte que l'élection présidentielle anticipée s'est tenue le 20 novembre et a vu la réélection de M. Kassym-Jomart TOKAÏEV, confirmant la confiance du peuple Kazakhe dans son mandat. M. TOKAÏEV, ancien diplomate en poste à Genève, s'était rendu en Principauté lors de la visite officielle de son prédécesseur en 2013.

Dans le but de renforcer les relations entre Monaco et le Kazakhstan, un accord exemptant de visa les porteurs de passeports diplomatiques est en cours de négociation. Par ailleurs, l'Ambassadeur a continué ses échanges avec les Ambassadeurs du Kazakhstan à Paris et à Londres en vue de maintenir un dialogue ouvert.

D JAPON

Le 7 septembre S.E. M. Didier GAMERDINGER a remis ses Lettres de créance à Sa Majesté l'Empereur du Japon et, déférant aux instructions de S.A.S. le Prince Souverain, a présenté à Sa Majesté l'Empereur Ses vœux de prospérité et de sérénité pour Sa personne, Sa famille et pour le peuple japonais. Sa Majesté l'Empereur a remercié S.A.S. le Prince de Monaco pour Son message, pour Sa venue lors de Son Intronisation, en octobre 2019, et pour Sa présence lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Tokyo en 2021.

L'échange qui a suivi entre Sa Majesté l'Empereur et l'Ambassadeur a porté sur l'implication de la Principauté et du Japon dans la préservation de la biodiversité et les liens culturels qui unissent les deux Etats, avec la présence de la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo à Tokyo en novembre, compagnie dont la danseuse soliste, et par ailleurs chorégraphe, est japonaise. A aussi été évoquée la tournée en 2024, en Asie du Sud-Est, de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, dont le Directeur artistique et musical est japonais.

Ce déplacement, au cours duquel l'Ambassadeur fut accueilli par M. Ken KOBAYASHI, Consul Général de Monaco à Tokyo, bénéficiant durant son séjour de son précieux concours, s'est conclu par des visites de courtoisies notamment auprès du Doyen du Corps diplomatique, des membres du Comité d'organisation de l'Exposition Osaka Kansai 2025 et de M. Seichi KONDO, responsable de l'Institut Kondo pour la culture et la diplomatie, afin d'évoquer la formation à l'Académie de Danse Princesse Grace de jeunes élèves japonais et le projet d'accueil à Monaco d'un artiste japonais en résidence.



S.E. M. Didier GAMERDINGER au Nippon Budokan de Tokyo à l'occasion des funérailles nationales de M. Shinzo ABE © DR

Lors de son second déplacement au Japon, S.E. M. Didier GAMERDINGER a représenté S.A.S. le Prince Souverain aux funérailles nationales de M. Shinzo ABE, ancien Premier Ministre du Japon.

Enfin, M. Ken KOBAYASHI, Consul Général de Monaco à Tokyo a été reçu par S.A.S. le Prince Souverain et a effectué une visite de courtoisie auprès de Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ afin d'évoquer, notamment, la participation de Monaco à l'Exposition Osaka Kansai 2025.

E INDE

L'accréditation de S.E. M. Didier GAMERDINGER est en cours. L'Ambassadeur devrait présenter ses Lettres de créance à S.E. Mme Droupadi MURMU, Présidente de la République de l'Inde en 2023.

S.E. M. Jawed ASHRAF, Ambassadeur d'Inde à Monaco a été reçu en audience par S.A.S. le Prince Souverain le 6 juillet, afin d'évoquer la première participation d'une équipe indienne de l'Université Kumaraguru College of Technology de Coimbatore au Monaco Energy Boat Challenge, dont le projet fut lancé en 2019, à l'occasion de Sa Visite Officielle en Inde.



LES ACTIVITÉS
MULTILATÉRALES :
PRÉSENCE
DE MONACO
AU SEIN DES
INSTANCES
INTERNATIONALES

ONU – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A 77^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – SEMAINE MINISTÉRIELLE (20-26 SEPTEMBRE 2022)

M. Csaba KORÖSI (Hongrie) a été élu en tant que Président de la 77^{ème} Assemblée générale des Nations Unies.

Le débat général s'est déroulé du 20 au 26 septembre 2022. 190 orateurs dont 70 Chefs d'État ont pu y prendre part en personne pour la première fois depuis la pandémie de Covid-19. Seul Volodymyr ZELENSKY, Président de l'Ukraine, s'est adressé à l'Assemblée par un message vidéo enregistré, conformément à une résolution spécifique de l'Assemblée générale l'y autorisant.

Dans Son discours, S.A.S. le Prince Souverain a notamment souligné la nécessité d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et en particulier de préserver l'environnement. Citant Son trisaïeul, le Prince Albert I^{er}, Il a rappelé que la protection des mers et océans s'inscrivait dans une tradition familiale. Enfin, Il a appelé à un multilatéralisme renforcé, où les principes de la Charte des Nations Unies sont respectés et où la jeunesse et les femmes jouent un rôle prédominant.

Plusieurs réunions et entretiens bilatéraux se sont déroulés en parallèle de la semaine de haut niveau. Le 19 septembre, le « coup de projecteur sur les ODD » a mis l'accent sur la promesse d'inclusion, de résilience et de durabilité inscrite dans les ODD. Organisé chaque année par le Secrétaire général des Nations Unies, l'événement illustre les ODD en tant que priorités pour tous, sur une planète sûre et saine. S.E. M. Antonio GUTERRES, Secrétaire général a appelé à réformer le système financier mondial et à stimuler les investissements dans les secteurs liés aux ODD, tels que la santé, l'éducation et les énergies renouvelables.

Le Sommet sur la transformation de l'éducation était convoqué le même jour autour de pistes d'actions, allant des écoles inclusives à la profession d'enseignant et la transformation numérique. Le Sommet visait également à faire le point sur les efforts déployés pour rattraper les pertes d'apprentissage dues à la pandémie, réinventer les systèmes éducatifs et revitaliser les efforts nationaux et internationaux pour atteindre l'ODD 4.

La guerre en Ukraine a fait l'objet de plusieurs événements parallèles, dont un concernant les enfants en situation de conflits armés, organisé par le Luxembourg, le 20 septembre, et auquel Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a pris part. Monaco a également assisté à un briefing du Conseil de sécurité sur la situation en Ukraine le 22 septembre, ainsi qu'à une réunion sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle dans le contexte de la guerre.

Dans le domaine des océans, une réunion ministérielle a été organisée le 22 septembre par la Mission permanente de Monaco en partenariat avec le Cabo Verde et « *The Ocean Race* ».

Mme BERRO-AMADEÏ a également participé à une réunion de la « coalition visant à mettre un terme à la pollution plastique » où les participants ont notamment renouvelé leur engagement à développer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique avant la fin 2024.

Monaco a par ailleurs assisté à un événement des Blue Leaders, organisé par la Belgique le 21 septembre, dont le thème central portait sur l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées bénéficiant d'un haut niveau de protection.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a également pris part, le 21 septembre, à la 15^{ème} réunion ministérielle du 3G (« Global Governance Group »), au cours de laquelle la troïka du G20 (Italie, Indonésie et Inde) a rejoint les Ministres des Affaires Etrangères du 3G pour échanger sur le renforcement du multilatéralisme et la coopération internationale face aux défis d'aujourd'hui.

Plusieurs rencontres bilatérales ont été menées durant cette semaine : S.A.S. le Prince Albert II a accueilli le Président slovène et Mme BERRO-AMADEÏ a rencontré ses homologues des Maldives, de la Lettonie et d'Andorre, Principauté avec qui elle a signé un Mémoire d'amitié et de coopération. Elle s'est également entretenue avec la Ministre des Affaires étrangères et de la Diaspora du Kosovo et le Secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée.

Elle a par ailleurs participé à une rencontre informelle de femmes Ministres des Affaires Etrangères organisée par le Liechtenstein et la Suède. Le traditionnel dîner réunissant les Ministres des Affaires étrangères d'Andorre, de Monaco et de Saint Marin s'est tenu cette année à l'invitation de Monaco.

L'Assemblée générale des Nations unies, sur proposition du Secrétaire général, a nommé un nouveau Haut-Commissaire aux droits de l'Homme en la personne de Volker TÜRK (Autriche). Le Haut-Commissaire a pris ses fonctions le 17 octobre 2022 et succède à Mme Michelle BACHELET (Chili).

PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALES

A CONFLITS ET ZONES D'INSTABILITÉ

Ukraine

La Principauté de Monaco a adapté ses priorités et son implication au sein des Organisations Internationales afin de prendre en compte les conséquences de la guerre en Ukraine. La protection des personnes vulnérables, notamment des femmes et des enfants réfugiés, la sécurisation du patrimoine culturel, la lutte contre toutes sortes de trafics, contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, sont désormais des sujets incontournables.

S'agissant des actions menées par Monaco en soutien à l'Ukraine, la Principauté s'est tout d'abord jointe aux efforts internationaux pour venir en aide à la population ukrainienne, notamment par l'accueil et la prise en charge sociale de déplacés ukrainiens sur son territoire, la scolarisation des enfants et la dispensation de cours de français aux adultes, le tout en lien avec la Croix Rouge Monégasque, qui a récolté des fonds importants de la part de la population locale. Ainsi, près de 200 ressortissants ukrainiens déplacés ont été accueillis en Principauté et environ 35 enfants sont désormais scolarisés dans les établissements d'enseignement monégasques.

Par ailleurs, la Principauté s'est attelée à retranscrire, sans délai, les sanctions économiques et financières prises par ses partenaires européens à l'encontre de la Russie et des pays et individus appuyant l'effort de guerre russe.

Sur le plan financier, des contributions exceptionnelles ont été allouées pour soutenir les actions suivantes :

- HCR : appel d'urgence émis par le Haut-Commissariat des Nations Unies ;
- Communauté de Sant'Egidio : protection des personnes déplacées de force ;
- UNESCO : sécurité des journalistes, maintien de la scolarisation à distance, protection du patrimoine ;
- Fondation ALIPH : mise en sécurité des collections des musées de la ville d'Odessa ;
- OSCE : déploiement de trois missions pour enquêter sur les éventuels crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Ukraine et programme « *Support Ukraine, its government, its people, its civil society and its institutions* » ;
- Fight Aids Monaco : pour répondre aux besoins urgents des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

De son côté, la Croix Rouge Monégasque a, sur les fonds récoltés lors de son appel aux dons, effectué deux versements en faveur de l'ONUSIDA.

Enfin, des dons ont été récoltés par le monde culturel pour soutenir la culture ukrainienne.

S'agissant des positionnements adoptés par Monaco au sein des Organisations Internationales, ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

- **2 mars 2022** : Monaco a coparrainé et voté en faveur de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie en session extraordinaire, intitulée « Agression contre l'Ukraine » (141 voix pour, 35 abstentions et 5 contre) ;
- **3 mars 2022** : Invocation du Mécanisme de Moscou dans le cadre de l'OSCE par 45 Etats Participants, dont Monaco, dans l'objectif de lancer une mission d'enquête afin de détailler d'éventuels crimes de guerre, crimes contre l'humanité et violations du droit international humanitaire en Ukraine ;
- **4 mars 2022** : Monaco a coparrainé la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'Homme sur la situation des droits de l'homme en Ukraine résultant de l'agression russe visant à mettre en place une Commission d'enquête internationale indépendante (32 voix pour, 2 contre sur 47 Etats) ;
- **16 mars 2022** : Monaco a coparrainé la décision du Conseil exécutif de l'UNESCO, réuni en session extraordinaire, intitulée « Conséquences de la situation actuelle en Ukraine, dans les différents volets du mandat de l'UNESCO » (33 voix pour, 20 abstentions et 1 contre) ;
- **16 mars 2022** : le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé à l'unanimité que la Russie cessait d'être membre de cette Organisation immédiatement ;
- **16 mars 2022** : la Conférence Ministérielle de la Francophonie a adopté, par consensus, une résolution sur l'Ukraine réprouvant l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie ;
- **24 mars 2022** : Monaco a coparrainé et voté en faveur de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, réunie en session extraordinaire, intitulée « Conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine » (140 voix pour, 38 abstentions et 5 contre) ;
- **7 avril 2022** : Monaco a coparrainé et voté en faveur de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU suspendant la Russie de son siège de membre du Conseil des droits de l'Homme (93 voix pour, 24 contre et 58 abstentions) ;
- **26 mai 2022** : Monaco a voté en faveur de la résolution adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé intitulée « Situation d'urgence sanitaire en Ukraine et dans les pays qui reçoivent des réfugiés et dans ceux qui en accueillent, découlant de l'agression par la Fédération de Russie » (88 voix pour, 12 voix contre, 53 abstentions et 30 absents) ;
- **2 juin 2022** : Invocation du Mécanisme de Moscou de l'OSCE afin de permettre l'envoi d'une 2^{ème} mission d'enquête sur les crimes de guerre commis en Ukraine ;
- **7 octobre 2022** : Monaco a coparrainé la résolution du Conseil des droits de l'Homme, instaurant un mandat de rapporteur spécial sur la situation des droits humains en Russie (17 voix pour, 6 contre, 24 abstentions, sur 47 Etats membres) ;

- **12 octobre 2022** : Monaco a coparrainé et voté en faveur de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine : défendre les principes de la Charte des Nations Unies » (143 voix pour, 35 abstentions et 5 contre) ;
- **14 novembre 2022** : Monaco a coparrainé et voté en faveur de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie en session extraordinaire, intitulée « Aggression contre l'Ukraine : recours et réparation » (94 voix pour, 73 abstentions et 14 contre).

A noter, enfin, le soutien de la Principauté à l'initiative du Liechtenstein ayant permis l'adoption d'une résolution visant à systématiser la convocation d'une réunion de l'Assemblée générale lorsqu'un membre permanent du Conseil de sécurité fait usage de son droit de veto.

Conflit israélo-palestinien

Le 11 novembre 2022 est intervenu à l'ONU le vote de la résolution « *Pratiques israéliennes affectant les droits de l'Homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé - y compris Jérusalem-Est* ». Cette année, la résolution demandait en outre à la Cour Internationale de Justice (CIJ) de donner un avis sur « *les conséquences juridiques de la violation persistante par Israël du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, de son occupation et de son annexion prolongées du territoire palestinien occupé depuis 1967* ». Aussi, Monaco, contrairement à sa position habituelle, la France et 50 autres Etats ont opté pour l'abstention.

Syrie

Le 1^{er} avril 2022 a été présenté à l'ONU le rapport du Mécanisme international, chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 (IIIM). Si le IIIM en lui-même n'est pas un Tribunal, il apporte toutefois une aide importante aux Tribunaux nationaux comme par exemple la Cour de Koblenz en Allemagne, qui a statué sur le sujet.

Haut-Karabakh

Depuis le 12 décembre 2022, le corridor de Latchine, qui relie l'Arménie à sa région du Haut-Karabakh, est bloqué. Ce blocage contrevient à la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 dans laquelle l'Azerbaïdjan s'était engagé à garantir la sécurité des déplacements des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor, dans les deux directions. Le 21 décembre 2022, la Cour européenne des droits de l'Homme a prescrit, après avoir été saisie par l'Arménie, des mesures provisoires à l'égard de l'Azerbaïdjan, en lui demandant de prendre toutes les mesures pour assurer le passage sûr par le corridor de Latchine des personnes qui nécessitent un traitement médical en Arménie et de toute autre personne qui serait bloquée sur cette route sans abri et sans moyen de subsistance.

Corée du Nord

Durant l'année a eu lieu le lancement d'un missile balistique intercontinental, mettant fin à un moratoire de 4 ans.

B L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE)

En 2022, la Présidence de l'Organisation était exercée par la Pologne, et plus particulièrement par S.E. M. Zbigniew RAU, Ministre des Affaires Etrangères. La Présidence polonaise a eu à tenir les rênes de l'OSCE malgré l'agression de la Russie contre l'Ukraine. De fortes tensions ont marqué cette année, qui s'est soldée par le refus des autorités polonaises de permettre l'entrée sur leur territoire au Ministre des Affaires Etrangères russe, Sergueï LAVROV, lors du Conseil Ministériel. Les travaux de l'Organisation ont été paralysés par la guerre en Ukraine et le refus permanent de la Russie et de la Biélorussie de rejoindre le consensus, y compris s'agissant du projet de budget 2023.



29^e Conseil Ministériel de l'OSCE © OSCE

29^{ème} réunion du Conseil Ministériel (Łódź, Pologne, les 1^{er} et 2 décembre 2022)

Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, a conduit la délégation monégasque ayant participé à la 29^{ème} réunion du Conseil Ministériel de l'OSCE, qui s'est tenue à Łódź (Pologne), les 1^{er} et 2 décembre 2022.

Cette réunion a largement été consacrée à la situation en Ukraine et a rassemblé une cinquantaine de Ministres des Affaires Etrangères.

Dans son allocution, elle a dénoncé les violations quotidiennes du droit international et des libertés fondamentales, et a rappelé la position ferme de la Principauté, défendue jusqu'au plus haut niveau de l'Etat depuis le début du conflit.

Elle a également souligné le soutien de la Principauté à la population ukrainienne, tant par le financement de projets internationaux que par sa participation à l'élan de solidarité ayant notamment permis l'accueil de réfugiés, le soutien aux femmes et la scolarisation d'enfants ayant dû fuir la guerre.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre a en outre rappelé l'enjeu essentiel de la protection des journalistes, dont le travail de documentation s'avère indispensable à la lutte contre l'impunité, et a exprimé sa profonde inquiétude face aux conséquences énergétiques, alimentaires et économiques de ce conflit, ainsi qu'à la menace d'un incident nucléaire.

Dans un appel à la désescalade et au retour du dialogue, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a mis en exergue l'importance de l'approche multidimensionnelle de la sécurité pour résoudre collectivement les défis auxquels nous sommes confrontés.

En ouverture de ce Conseil Ministériel, le Président polonais M. Andrzej DUDA a qualifié la Russie « *d'Etat criminel* » et dénoncé son rôle déstabilisateur en Ukraine, en Transnistrie et dans les Balkans.

Ce Conseil a révélé l'isolement de la Russie, l'immense majorité des délégations ayant dénoncé l'agression russe avec la complicité du Bélarus, les violations du droit international, les attaques sur les civils, la rhétorique nucléaire, la désinformation et la propagande, les frappes sur les infrastructures critiques, ou encore le non-renouvellement des Missions d'observation. Les pays occidentaux ont, en outre, appelé à la création d'un tribunal spécial chargé de juger les crimes de guerre russes.

La Russie, quant à elle, a dénoncé le manichéisme occidental, la propagande et la russophobie.

Dans ce contexte, aucune décision n'a pu être adoptée, faute de consensus.

Positionnement de Monaco au sein de l'OSCE concernant le conflit en Ukraine

Monaco a soutenu depuis sa création la Mission spéciale d'observation en Ukraine de l'OSCE (SMM) sans pour autant s'exprimer sur la situation en Ukraine lors des différentes réunions de l'OSCE. La SMM n'a pas été reconduite en 2022 faute de l'accord de la Russie.

Depuis le 24 février 2022, l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie a amené la Principauté à revoir son positionnement. Ainsi, quasiment chaque semaine lors du Conseil Permanent, Monaco s'est associé à la Déclaration de l'Union européenne relative à la situation en Ukraine.

La Principauté a également pris part aux Conseils Permanents renforcés qui ont été convoqués tout au long de l'année, tel que, par exemple, le 29 septembre 2022 à la suite des referenda organisés dans les régions de Kherson et Zaporijjia et la signature par M. Vladimir POUTINE des décrets destinés à formaliser leur rattachement à la Fédération de Russie, au même titre que les oblasts de Donetsk et Lougansk. Plus de 40 délégations sont intervenues pour marteler leur rejet de ces referenda fantoches et leur refus de reconnaître ces annexions.

En outre, Monaco s'est joint à la majorité des Etats Participants pour soutenir l'invocation du Mécanisme de Moscou à trois reprises. Ces missions ont permis l'envoi d'experts sur le terrain afin d'enquêter et documenter les violations du droit international humanitaire, des droits de l'homme, ainsi que les potentiels crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Ukraine, mais aussi les transgressions commises en Russie.

Trois rapports ont ainsi été publiés :

- « *Report on violations on International Humanitarian and Human Rights Law, War Crimes and Crimes against Humanity committed in Ukraine since 24 February 2022* », rendu public en avril 2022 ;
- « *Report on violations on International Humanitarian and Human Rights Law, War Crimes and Crimes against Humanity committed in Ukraine (1 April – 25 June 2022)* », rendu public en juillet 2022 ;
- « *Russia's legal and administrative practice in light of its OSCE human dimension commitments* », rendu public en septembre 2022.

Enfin, le soutien habituel de la Principauté en faveur du projet de l'OSCE de lutte contre la traite des êtres humains a revêtu une dimension particulière cette année dans la mesure où ce phénomène s'est considérablement aggravé avec la guerre en Ukraine et l'afflux de réfugiés qui en a résulté.

Mission d'évaluation du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (BIDDH), Monaco du 12 au 14 décembre 2022

Comme ce fut le cas en 2013 et 2018, une mission d'évaluation du BIDDH s'est rendue en Principauté du 12 au 14 décembre 2022 dans l'objectif d'observer la préparation des élections nationales du 5 février 2023.

Les observateurs se sont entretenus, notamment, avec le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, le Maire de Monaco, le Président du Conseil National, le Directeur de la Communication, les représentants des Cours monégasques dont relèvent les questions électorales, ou encore la Commission de vérification des comptes de campagne.

Le rapport établi par le BIDDH à l'issue de sa visite en Principauté a mis en exergue le haut niveau de confiance de l'ensemble des interlocuteurs du BIDDH dans le processus électoral ainsi que dans la capacité des entités impliquées dans l'organisation des élections à agir de manière professionnelle, impartiale et transparente.

Tout en relevant que certaines des précédentes recommandations formulées par le BIDDH à l'intention des autorités monégasques n'avaient pas encore été prises en considération, le rapport a conclu à l'absence de nécessité de déployer une mission d'observation à l'occasion des élections nationales du 5 février 2023.

C L'OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LES DROGUES ET LE CRIME (ONUDC)

Le Gouvernement a fait évoluer en 2022 son soutien à cette Organisation en signant un nouvel Accord de coopération relatif au Programme mondial de lutte contre le blanchiment d'argent, les produits du crime et le financement du terrorisme, pour la période 2022-2023, axé sur le renforcement des capacités des Etats d'Afrique centrale.

D L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (OIAC)

Au sein de l'OIAC, Monaco a continué à défendre la lutte contre l'impunité et à condamner l'utilisation d'armes chimiques en violation de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Une attention particulière a été accordée aux allégations d'emploi d'armes chimiques en Ukraine ainsi qu'à l'importance de traduire en justice les responsables d'attaques chimiques commises en Syrie et sur le territoire de la Fédération de Russie (tentative d'empoisonnement de l'opposant politique Alexeï NAVALNY).

100^{ème} et 101^{ème} sessions du Conseil exécutif

Les 100^{ème} et 101^{ème} sessions du Conseil exécutif se sont tenues du 5 au 7 juillet 2022 et du 4 au 6 octobre 2022.

A cette occasion, Monaco s'est associé aux Déclarations de l'Union européenne lors du débat général abordant les sujets suivants : l'agression injustifiée et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine et les accusations infondées de la Russie selon lesquelles l'Ukraine produirait massivement des armes biologiques et chimiques ; la violation par la Syrie de ses obligations en vertu de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ; la condamnation de la tentative d'empoisonnement de l'opposant politique russe Alexeï NAVALNY avec un agent neurotoxique (« Novitchok »).

Les débats ont été largement marqués par les multiples interventions de la Russie visant à justifier son invasion de l'Ukraine et à répandre le doute sur ses responsabilités dans le conflit. Cette stratégie a été également employée en réponse aux demandes d'éclaircissement concernant l'empoisonnement de M. NAVALNY.

Le budget révisé a fait l'objet d'un vote lors duquel seules la Russie et la Chine se sont exprimées contre.

27^{ème} session de la Conférence des Etats Parties

La 27^{ème} session de la Conférence des Etats Parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques s'est tenue à La Haye du 28 novembre au 2 décembre 2022.

Syrie : Depuis la 26^{ème} Conférence, aucun progrès n'a pu être observé sur les nombreuses questions en suspens. La Principauté s'est associée à une intervention conjointe de la France et du Royaume-Uni jugeant inacceptable pour la communauté internationale que la Syrie ne respecte pas ses obligations découlant de la Convention et l'invitant à se mettre en conformité.

Ukraine : Aucun cas d'utilisation d'armes chimiques n'a été observé en Ukraine. Cependant, l'OIAC et l'Ukraine font face à une campagne de désinformation intense menée par la Russie affirmant que l'Ukraine posséderait un programme d'armes chimiques. Monaco s'est ainsi associé à une Déclaration de l'Allemagne à ce sujet.

Alexeï NAVALNY : la Principauté s'est jointe à l'intervention en faveur du dissident russe.

Enfin, une nouvelle fois Monaco, s'est associé à la Déclaration prononcée par l'UE lors du débat général rappelant les sujets principaux de préoccupation (Ukraine, Syrie, empoisonnement de M. NAVALNY, nécessité d'adopter le budget 2023, etc.).

E SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

66^{ème} Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

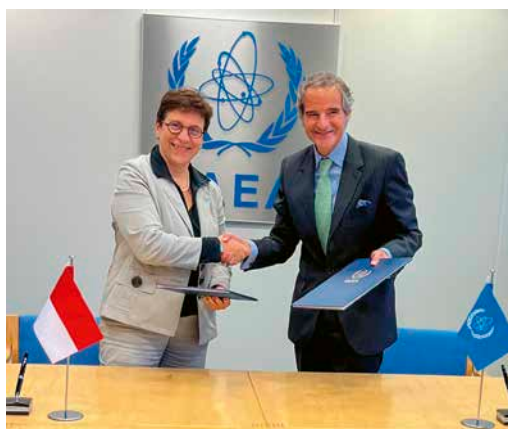
La Principauté de Monaco a pris part à la 66^{ème} session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et au Forum Scientifique concomitant.

La délégation à cette session, tenue à Vienne du 26 au 30 septembre 2022, était menée par Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, accompagnée notamment de S.E. M. Lorenzo RAVANO, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'AIEA.

Au cours des travaux de cette Conférence, Mme Isabelle ROSABRUNETTO s'est exprimée lors du débat général puis à la session de clôture du Forum Scientifique, qui avait pour thème : « Rayons d'espoir : Soins contre le cancer pour tous ».

La délégation monégasque a aussi été invitée à un évènement sur les archives historiques de l'AIEA, mettant en lumière l'aménagement progressif de ses laboratoires en Autriche et à Monaco, intitulé « *Building the IAEA Headquarters and its Laboratories* » et qui a eu lieu en présence du Directeur général de l'Agence, M. Rafael Mariano GROSSI.

En marge de ces travaux, Mme Isabelle ROSABRUNETTO a procédé avec M. Rafael Mariano GROSSI au renouvellement pour deux ans de l'Accord de soutien à l'initiative Rayons d'espoir de l'AIEA en faveur de la cancérothérapie.



Mme Isabelle ROSABRUNETTO et M. Rafael Mariano GROSSI lors de la 66^{ème} Conférence générale de l'A.I.E.A. © DR

F INTERPOL

90^{ème} Assemblée générale d'Interpol (New Delhi, du 18 au 21 octobre 2022)

Une délégation de la Direction de la Sûreté Publique s'est rendue à la 90^{ème} Assemblée générale d'Interpol, qui s'est tenue à New Delhi, en Inde, du 18 au 21 octobre 2022. Les discussions ont notamment porté sur l'apport des nouvelles technologies dans le travail des forces de police. A cet égard, des initiatives ont été mises en avant, telles que « l'I-Familia », une base permettant d'identifier des personnes disparues par la comparaison de données génétiques familiales à l'échelle internationale, ou encore la présentation du tout premier « *metaverse* » d'Interpol.

Ce dernier, d'ores et déjà opérationnel, permet aux utilisateurs de visiter une version virtuelle du siège du Secrétariat général d'Interpol à Lyon et d'interagir avec d'autres agents par l'intermédiaire d'avatars, ou encore de suivre des formations immersives aux enquêtes médico-légales et à d'autres capacités policières.

L'accent a également été mis sur la lutte contre la cybercriminalité et sur la lutte contre la criminalité financière, la corruption et les recouvrements d'avoirs, ce type de criminalité s'étant largement développé grâce aux progrès technologiques. Les activités criminelles qui en découlent ont des conséquences graves au niveau socio-économique, mais sont également souvent liées à la criminalité violente, voire au terrorisme.

Enfin, l'aide qu'Interpol est à même de fournir aux unités spécialisées des différents Etats dans le cadre de la lutte contre la pédocriminalité a été mise en exergue. Cette aide se traduit notamment par l'accès à une base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants (ICSE), contenant des images et des vidéos, permettant aux enquêteurs de faire le lien entre les victimes, les agresseurs et les lieux.

G SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

Agence Monégasque de Sécurité Numérique (AMSN)

L'AMSN est membre depuis mai 2018 de l'association de droit nord-américain FIRST (*Forum of Incident Response and Security Teams*) qui regroupe 682 membres représentant 104 pays. Le conseil d'administration du FIRST a suspendu les équipes russes et biélorusses le 25 mars 2022.

L'AMSN a participé à la conférence annuelle du FIRST, qui a eu lieu du 26 juin au 1^{er} juillet 2022 à Dublin. A cette occasion elle a pu participer à de nombreux ateliers et présentations sur les techniques mises en œuvre par certains groupes d'attaquants en 2021 et sur les dernières technologies utilisées en matière de réponse à incident.

Par ailleurs, le FIRST a adopté lors de cette conférence une nouvelle version du protocole d'échange qui facilitera un plus grand partage d'informations potentiellement sensibles et rendra plus efficace la collaboration entre les équipes. L'équipe ukrainienne à compétence nationale a présenté les travaux de recherche et d'analyse technique des cyberattaques à grande échelle qui ont été constatées en Ukraine en 2021, notamment celles ciblant les institutions et les infrastructures gouvernementales.

En outre, l'AMSN est membre depuis novembre 2020 de la TF-CSIRT (*Task Force - computer security incident response team*) qui regroupe 474 membres représentant 70 pays. Le conseil d'administration de la TF-CSIRT a suspendu l'équipe russe à compétence nationale le 28 février 2022.

L'AMSN a participé à la 67^{ème} réunion de la TF-CISRT qui a eu lieu les 28 et 29 septembre 2022 à Vilnius. Certaines interventions se sont avérées particulièrement pertinentes :

- La présentation par l'équipe à compétence nationale de Lettonie des nombreuses attaques qui ont ciblé le pays depuis le début du conflit entre la Russie et l'Ukraine après chacune des prises de position de son gouvernement ;
- Le rappel fait par l'équipe à compétence nationale allemande de l'existence de nombreux programmes de financement européen disponibles pour renforcer la cybersécurité dans les pays membres de l'UE ;
- La consolidation des compétences cyber au niveau national dans les pays baltes par la fusion des organismes civils et militaires ;
- La consolidation des compétences cyber de l'OTAN au niveau régional.

PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME, DE L'ETAT DE DROIT ET PROTECTION DES PERSONNES VULNERABLES

1 Participation de Monaco aux organes et réunions internationales de promotion des droits de l'Homme et de l'Etat de Droit

A CONSEIL DE L'EUROPE

Accord de coopération entre Monaco et le Conseil de l'Europe

Le 28 janvier, l'accord biennal de coopération (2022-2023) entre la Principauté de Monaco et le Conseil de l'Europe a été renouvelé.

Les contributions de Monaco sont réparties sur quatre domaines d'activités :

- La promotion des droits des femmes, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique au Maroc et en Tunisie ;
- Le renforcement de l'efficacité de la Cour européenne des droits de l'Homme par la réduction de l'arriéré des affaires bien fondées ;
- Le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe ;
- L'appui à la réalisation des objectifs de développement durable sur l'environnement, la protection de la biodiversité et le changement climatique (ODD 13 et 15) à travers la Convention de Berne.

Situation de la Fédération de Russie au sein du Conseil de l'Europe

Suite à son agression contre l'Ukraine le 24 février 2022, la Fédération de Russie a été suspendue du Conseil de l'Europe par le Comité des Ministres le 25 février, puis exclue le 16 mars.

Conformément aux instructions données par S.A.S. le Prince Souverain, dès l'invasion du territoire ukrainien par la Fédération de Russie, Monaco a fait valoir au sein des Organisations internationales, dont le Conseil de l'Europe, son ferme attachement au respect du droit international, à la souveraineté de l'Ukraine et à son intégrité territoriale dans ses frontières internationalement reconnues.

La contribution russe représentait 11% du budget ordinaire de l'Organisation. Par solidarité européenne, chaque Etat membre a augmenté sa contribution pour maintenir le budget au même montant que celui adopté en novembre 2021. Le Conseil de l'Europe compte aujourd'hui 46 Etats membres et 6 Etats observateurs.

Au sein de la Cour européenne des droits de l'Homme, la Fédération de Russie a cessé d'être Haute Partie contractante à la Convention le 16 septembre. Toutefois, la Cour européenne demeure compétente pour traiter les requêtes dirigées contre la Russie déposées avant le 16 septembre 2022.

En octobre, la Cour européenne des droits de l'Homme était saisie de cinq affaires interétatiques introduites par l'Ukraine contre la Russie. Le Gouvernement ukrainien alléguait que la Fédération de Russie avait illégalement envahi le territoire ukrainien et que l'invasion et l'occupation par celle-ci de certaines parties de ce territoire se poursuivaient. En outre, 23 gouvernements et une ONG ont demandé à intervenir en tant que tierces parties dans la procédure concernant l'affaire *Ukraine c. Russie (X)*.

Au sein de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), deux parlementaires monégasques ont participé à la session extraordinaire organisée pour recommander l'exclusion de la Russie du Conseil de l'Europe. Le 13 octobre, la même Assemblée a adopté une résolution déclarant le régime russe actuel comme un « régime terroriste ».

Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Au sein du Comité des Ministres, instance décisionnelle du Conseil de l'Europe, trois pays ont assuré la présidence en 2022 : l'Italie de novembre 2021 à mai 2022, l'Irlande entre mai et novembre 2022 et l'Islande à partir de novembre 2022.

Le 20 mai, la présidence italienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a organisé la session ministérielle à Turin. Cette session a été marquée par les conséquences de l'agression militaire contre l'Ukraine et l'exclusion de la Russie de l'Organisation, le 16 mars 2022. Elle a été ouverte par M. Luigi DI MAIO, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de l'Italie, Président du Comité des Ministres et Mme Marija PEJCINOVIC BURIC, Secrétaire Générale de l'Organisation.

A cette occasion, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a salué le courage du peuple ukrainien ainsi que les mesures d'urgence prises par le Conseil de l'Europe dans le cadre du Plan d'action 2018-2022.

En outre, les Ministres des Affaires étrangères des 46 Etats membres ont réaffirmé leur engagement en faveur des valeurs communes du Conseil de l'Europe : droits de l'Homme, démocratie et Etat de droit. Aussi, la décision a été prise de convoquer un quatrième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Reykjavik en mai 2023.

Enfin, durant cette session, les Etats membres ont adopté trois recommandations portant sur le discours de haine, le rôle de la culture et du patrimoine, et la protection des femmes et des filles migrantes ou réfugiées. Ils ont également validé l'avancement des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'environnement, du numérique, de la cybercriminalité et de l'intelligence artificielle, sujet pour lequel un instrument juridique est en cours d'élaboration.

Négociations pour l'adhésion de l'Union européenne au Conseil de l'Europe

L'objectif des négociations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne est de renforcer les relations entre les deux Organisations tout en préservant la place des 19 Etats non membres de l'UE au sein du Conseil de l'Europe. L'UE est le premier contributeur au budget de l'Organisation.

La Représentation Permanente de Monaco participe activement aux négociations d'adhésion de l'Union européenne au Conseil de l'Europe, sujet initié il y a plus de dix ans. Deux questions demeurent pendantes pour aboutir à un accord : les modalités de vote sur les affaires concernant l'UE dans le domaine de l'exécution des arrêts, ainsi que l'attribution de responsabilité aux Etats membres de l'UE en matière de Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC). Ce dernier point n'a pas donné lieu à un accord parmi les 27 en 2022.

Participation de Monaco aux Comités d'experts du Conseil de l'Europe

• Comité directeur pour les droits de l'Homme (CDDH)

Le Comité Directeur pour les droits de l'Homme (CDDH) conduit les travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits humains à la lumière notamment des normes juridiques de l'Organisation et de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Dans un contexte international marqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le CDDH s'est penché sur la question du traitement et de la résolution d'affaires concernant les conflits interétatiques, notamment devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Le CDDH a également publié une version actualisée de son *Manuel sur les droits de l'Homme et l'environnement* et préparé une recommandation sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, adoptée par le Comité des Ministres en septembre.

• Comité de bioéthique (DH-BIO)

Le Comité de bioéthique (DH-BIO) a adopté en 2019 un plan d'action stratégique sur les droits de l'Homme et les technologies en biomédecine (2020-2025).

Les deux principales thématiques et objectifs en cours de discussion au sein de ce Comité, suivi par Monaco, concernent les personnes intersexuées et l'accès équitable aux soins de santé. S'agissant de la seconde thématique, l'objectif est notamment de promouvoir l'accès aux espaces numériques, ce qui correspond au programme de développement de la « e-santé » à Monaco.

• Groupe Pompidou

Le Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions, ou Groupe Pompidou, est la plateforme de coopération sur les politiques en matière de drogues. L'un des objectifs est de faire de la prévention sur les risques à la dépendance une priorité. Cela se traduit par une information de plus en plus adéquate, en premier lieu auprès des plus jeunes, accompagnée d'une attention particulière accordée au traitement et à la guérison des personnes dépendantes. En décembre, Monaco a assisté à la Conférence ministérielle qui s'est tenue à Lisbonne.

• Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public du Conseil de l'Europe (CAHDI)

Le Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) du Conseil de l'Europe a pour objectif d'échanger, entre conseillers juridiques des Etats membres et observateurs, sur des questions importantes de droit international public et sur des questions intéressant l'activité du Conseil de l'Europe. Monaco a participé aux réunions du CAHDI en mars à Strasbourg et en septembre à Bucarest.

Du fait de l'actualité internationale, les débats ont majoritairement porté sur la guerre en Ukraine et les défis que l'agression russe pose à l'ordre juridique international, et plus particulièrement sur les conséquences juridiques de l'exclusion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe, ainsi que les enjeux de droit international public associés au conflit en cours. La question du rôle des juridictions internationales dans le conflit – Cour internationale de Justice, Cour européenne des droits de l'Homme, Cour pénale internationale – et de la création éventuelle d'un Tribunal spécial pour juger les responsables russes pour crime d'agression a fait l'objet de plusieurs échanges de vues entre délégations.

• Comité européen de coopération juridique du Conseil de l'Europe (CDCJ)

Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) est l'instance intergouvernementale du Conseil de l'Europe responsable des activités normatives dans le domaine du droit public et privé, avec un large champ de compétence. Monaco a participé aux deux réunions du CDCJ en 2022.

Les principaux sujets évoqués furent le suivi du Plan d'action de Sofia pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire qui, s'il est arrivé à son terme en 2021, demeure, de l'avis général des délégations présentes au CDCJ, d'actualité, l'élaboration d'une future convention relative à la protection de la profession d'avocat et le rôle croissant de l'intelligence artificielle dans différents domaines juridiques.

B CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

Le 7 avril l'Assemblée générale de l'ONU a décidé de suspendre la Russie de son siège au Conseil des droits de l'Homme, organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations unies qui siège à Genève.

Sessions ordinaires

La Mission a participé aux trois sessions ordinaires du Conseil des droits de l'Homme : 49^{ème} session (février – avril) ; 50^{ème} session (juin – juillet) ; 51^{ème} session (septembre – octobre).



Intervention, en mars 2022, de Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, Conseiller de Gouvernement – Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération lors du débat de haut niveau organisé par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU à Genève. © DR

Dans le cadre de la 49^{ème} session, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ est intervenue à l'occasion du segment de haut-niveau. Elle y a notamment évoqué les conséquences socio-économiques de la pandémie de Covid-19, la nécessaire lutte contre les violences à l'égard des enfants, le recul des droits des femmes et des filles dans plusieurs régions du monde, en particulier en Afghanistan, ainsi que la reconnaissance, au niveau international, du droit à un environnement sûr, propre, sain et durable.

Lors de la 51^{ème} session, un projet de résolution, co-parrainé par la Principauté, visait à assurer un suivi des recommandations émises dans le rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme sur la situation des droits de l'Homme dans le Xinjiang (Chine). Ce projet de résolution a toutefois été rejeté.

Lors de cette session, le Conseil a adopté, le 7 octobre, une résolution inédite mettant en place un mandat de Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme en Russie, co-parrainée par la Principauté. Il s'agit de la première résolution jamais adoptée par le Conseil concernant directement un pays membre du Conseil de Sécurité.

Enfin, au cours de cette année, la Principauté a co-parrainé 41 résolutions, aussi bien sur des sujets thématiques (enregistrement des victimes dans les conflits armés, élimination de la discrimination et des violences à l'égard des femmes, droits des personnes handicapées, droits de l'enfant...) que concernant des situations préoccupantes des droits de l'Homme dans certains pays.

Sessions extraordinaires

Les 3 et 4 mars, un débat urgent s'est tenu sur la situation en Ukraine au sein du Conseil des droits de l'Homme à Genève. Une résolution, co-parrainée par Monaco, et par près de 70 Etats, a été adoptée le 4 mars. Elle vise à mettre en place une Commission internationale d'enquête sur la situation en Ukraine. Celle-ci sera chargée de mener des investigations, de collecter et préserver des témoignages et preuves des violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

Dans son intervention, S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a appelé toutes les parties au conflit à respecter les droits de l'Homme et le droit international humanitaire. Au nom de la Principauté, elle a également exhorté les parties à reprendre le dialogue en vue d'une solution politique au conflit.

Le 12 mai, une session extraordinaire était organisée sur la situation des droits de l'Homme en Ukraine, initiée par l'Ukraine. A cette occasion, la Principauté a co-parrainé une résolution, adoptée par consensus, demandant à la Commission d'enquête internationale sur l'Ukraine de mener une enquête spéciale sur les événements intervenus dans les régions de Kiev, Tchernihiv, Kharkiv et Soumy.

Enfin, le 24 novembre s'est tenue une session extraordinaire, consacrée cette fois-ci à la détérioration de la situation des droits de l'Homme en Iran, eu égard à la répression des manifestations organisées après le décès de la jeune étudiante, Mahsa AMINI. A l'issue de cette réunion, une résolution, co-parrainée par Monaco, a été adoptée. Cette résolution permet la mise en place d'une mission internationale indépendante d'établissement des faits, chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'Homme commises en Iran fin 2022.

2 | Protection des personnes vulnérables et lutte contre les discriminations

A PROMOTION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DIH)

Le conflit armé en Ukraine a mis en exergue de graves violations du droit international humanitaire (DIH) dans nombre de ses composantes. Dans ce contexte, la reddition de comptes est un enjeu majeur. Au nom de la promotion des droits et valeurs fondamentaux, Monaco a demandé le plein respect du droit international humanitaire au sein des Organisations internationales dont elle est membre, notamment devant l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil des droits de l'Homme, à l'Assemblée mondiale de la santé ou encore devant la 6^{ème} Commission de la 77^{ème} Assemblée générale des Nations Unies.

Par ailleurs, le 9 mai 2022, S.A.S. le Prince Souverain a reçu Mme Nadia MOURAD, prix Nobel de la paix 2018 et initiatrice d'un « code de conduite » pour lutter contre les violences sexuelles dans les conflits ; une contribution aux travaux de sa fondation lui a été remise à cette occasion.

Comité International de la Croix-Rouge (CICR)

En janvier, la Mission de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a participé au lancement du Fonds de transition pour le climat et l'environnement (FTCE). Cette nouvelle initiative vise à renforcer l'action en faveur du climat dans le cadre des opérations humanitaires du CICR.

En novembre à la Conférence de Dublin, Monaco a signé la déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils des conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. L'adoption de cette déclaration est le résultat du processus de consultations informelles, dit processus EWIPA (*Explosive Weapons in Populated Areas*), mené par la République d'Irlande avec le soutien du Secrétaire Général des Nations unies et du CICR.

Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)

Le 25 novembre, Monaco a participé à la réunion de lancement du Plan Mondial 2023 du FICR. Ce plan concerne la vision stratégique de la Fédération et donne un aperçu des objectifs humanitaires qu'elle s'est fixée pour 2023.

B PROTECTION DES DEMANDEURS D'ASILE, DES RÉFUGIÉS ET DES PERSONNES DÉPLACÉES DE FORCE

Monaco a adhéré, le 18 mai 1954, à la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951 qui garantit la protection internationale des personnes fuyant les risques de persécutions auxquelles elles sont confrontées dans leurs pays.

Sur le plan juridique, le processus d'extension du champ des engagements de Monaco en faveur des demandeurs d'asile et des réfugiés, débuté en 2021, s'est achevé par la publication de l'Ordonnance Souveraine n° 9346 du 13 juillet 2022.

Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR)

La Principauté a, par ailleurs, renforcé son soutien financier à des programmes de coopération internationale au développement afin d'assurer le respect des droits fondamentaux des déplacés de force, classant ainsi une nouvelle fois Monaco comme premier contributeur *per capita* du HCR.

Par ailleurs, la Mission de Monaco auprès de l'Office des Nations unies à Genève a contribué, comme chaque année, à la résolution Omnibus sur le rapport annuel du Haut-Commissaire aux réfugiés, qui a été adoptée par consensus à l'Assemblée générale de l'ONU.

Enfin en juin, le Gouvernement Princier, le HCR et le Centre de formation *Bioforce*, Organisation humanitaire, ont lancé un projet innovant pour la formation et l'insertion professionnelle des réfugiés et déplacés internes en Afrique de l'Ouest (Cf. page 106).

Migrants et autres personnes déplacées

Monaco a participé du 17 au 20 mai 2022 au premier Forum d'examen des migrations internationales, chargé d'évaluer la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 19 décembre 2018.

Cette réunion a permis d'établir un premier point d'étape et d'identifier les défis persistants ou nouveaux pour l'application du Pacte. La première déclaration sur les progrès réalisés y a été adoptée par consensus.

Dans plusieurs volets de sa politique étrangère, Monaco est engagé dans l'application du Pacte. Il en est ainsi de la lutte contre les causes profondes des migrations, en particulier celles qui résultent de la pauvreté ou du changement climatique ainsi que de la protection des droits fondamentaux des personnes déplacées de force par le droit international humanitaire.

En Principauté, les politiques publiques, appliquées sans discrimination, illustrent la volonté du Gouvernement de protéger et de promouvoir l'inclusion des personnes migrantes.

Déplacés de force ukrainiens

Le conflit armé en Ukraine a aggravé la crise migratoire et provoqué le plus important mouvement de population sur le continent européen enregistré depuis la Seconde Guerre mondiale.

A Monaco, le 17 mars 2022, le Souverain a annoncé que « *la Principauté prendra toute sa part dans l'effort de solidarité internationale* ».

Au 31 décembre 2022, près de 200 ukrainiens avaient été pris en charge à leur arrivée à Monaco. Pour ces personnes, le Gouvernement Princier a mis en œuvre un « *guide d'accueil* » et délivré une autorisation provisoire de séjour de 6 mois renouvelable. Ils ont bénéficié de l'accès à des mesures d'assistance et aux droits fondamentaux : soins, soutien financier, appui psychologique, scolarisation des enfants, cours de français et aide à l'insertion professionnelle. Une cellule *ad hoc* s'est réunie à intervalles réguliers pour assurer une réponse coordonnée à cet afflux.

C LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT

Monaco apporte régulièrement sa voix aux résolutions, décisions ou déclarations portant sur l'abolition universelle de la peine de mort, à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, à l'OSCE et au Conseil de l'Europe.

L'année 2022 a marqué le 60^{ème} anniversaire de l'abolition de la peine de mort à Monaco. La Principauté soutient les activités de l'ONG « Ensemble contre la peine de mort » (ECPM) et plus particulièrement l'organisation des congrès mondiaux qui se tiennent tous les 3 ans. Ainsi en novembre 2022, une délégation monégasque a participé au 8^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort organisé par cette ONG et qui a réuni 128 pays.

Le Congrès a été ouvert par Annalena BAERBOCK, Ministre fédérale allemande des Affaires Etrangères. Lors de son allocution, la Ministre a rappelé que 52 pays continuent à appliquer la peine de mort. Le Directeur de l'ECPM, Aminata NIAKATE, a informé les participants du vote, à l'Assemblée générale des Nations unies, d'une résolution pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort. Le projet a été adopté par 126 Etats, soit le soutien le plus élevé depuis 2007.

D PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

Lancement de la nouvelle stratégie des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe

Une délégation monégasque conduite par le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, s'est rendue à Rome pour participer à la Conférence de haut niveau pour le lancement de la Stratégie des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe (2022-2027), intitulée « *Au-delà de l'horizon : une nouvelle ère pour les droits de l'enfant* ».

Depuis le lancement, en 2006, à Monaco, du Programme « *Construire une Europe pour et avec les enfants* », les autorités monégasques tiennent à se conformer aux objectifs des stratégies successives du Conseil de l'Europe.

Lors de son intervention, M. Didier GAMERDINGER a rappelé les avancées réalisées à Monaco au regard de la stratégie précédente, avec l'adoption de la loi n° 1513 sur le harcèlement et la violence en milieu scolaire et la campagne de sensibilisation intitulée « *la violence n'a pas sa place dans nos vies* ». Conformément aux objectifs de la nouvelle stratégie, le Gouvernement Princier continuera de lutter contre toute forme de violence à l'égard des enfants et mettra en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des enfants sur internet, dans le contexte général de la transition numérique.

Convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe

La Convention de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels prévoit la création d'un Comité des Parties (Comité de Lanzarote), chargé de suivre sa mise en œuvre. Monaco a ratifié la Convention en 2014. La Convention compte aujourd'hui 48 Etats parties.

Monaco a participé à la 36^{ème} réunion du Comité qui avait pour objet de suivre la mise en œuvre de la Convention éponyme au sein des pays membres, sur les points suivants : la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilitée par les technologies de l'information et de la communication (TIC) ; l'extorsion sexuelle sur des enfants impliquant des images et ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants ; la protection des enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels, suite notamment au conflit entre l'Ukraine et la Russie. La Principauté de Monaco satisfait à la mise en œuvre de chacune des recommandations précitées.

E PROTECTION DES DROITS DES FEMMES

Au Conseil de l'Europe

• Convention d'Istanbul (GREVIO)

Monaco a pris part à des réunions organisées à Strasbourg et à Helsinki par le Groupe d'Etat sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), organe chargé du suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Les conditions d'accueil des femmes et des enfants ukrainiens ont fait l'objet d'une attention particulière.

• Déclaration de Dublin

A l'occasion de la Conférence des ministres de la Justice présidée par l'Irlande, Monaco s'est associé, avec 37 autres Etats membres, à la Déclaration de Dublin sur la lutte contre la violence domestique. Par ce texte, les Etats s'engagent à prendre une série de mesures pour promouvoir l'égalité des genres. D'ores et déjà plusieurs centaines de juges ont pu bénéficier d'une formation à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme dans le domaine de la violence domestique.

• Protection des droits des femmes et des filles migrantes

Monaco a également approuvé la Recommandation du Comité des Ministres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes et contribue au Plan d'action sur les migrations et réfugiés du Conseil de l'Europe, sujet particulièrement sensible au regard de la guerre en Ukraine. A cet effet, la Principauté soutient l'initiative de l'Organisation qui prodigue des conseils juridiques aux Etats afin qu'ils puissent disposer d'une législation adaptée à la protection des personnes vulnérables.

Par ailleurs, Monaco finance un programme sur la lutte contre la violence domestique en Tunisie et au Maroc depuis 2015. La Tunisie est assistée dans la mise en place d'un système national d'identification et de prise en charge des femmes victimes de violences. Au Maroc, la contribution de Monaco permet de favoriser la mise en œuvre de la loi de février 2018 sur les violences à l'égard des femmes.

Aux Nations Unies

• Office des Nations Unies à Genève

S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies, a soutenu les résolutions portant sur les droits des femmes dans diverses régions du monde. La Mission a également participé, le 27 novembre, à une manifestation contre les violences faites aux femmes sur la Place des Nations à Genève ainsi qu'à un événement sur les conséquences sanitaires des violences et abus sexuels.

• Organisation des Nations Unies à New York

Depuis le 11 janvier, Monaco est membre du Conseil d'administration d'ONU Femmes. Conformément à son triple mandat sur l'action humanitaire, le développement et la paix, les travaux des 41 Etats membres ont porté sur la violence à l'égard des femmes, notamment en situation de conflit, et l'importance de la protection sociale. La Principauté a joint sa voix à diverses déclarations, dont celle concernant la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

Au sein de ce Conseil, S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur de Monaco auprès des Nations Unies à New York, s'est également attachée à promouvoir le rôle du sport pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, en référence aux résolutions de l'ONU et aux déclarations et programmes des conférences mondiales sur les femmes.

On notera également que la division ONU Femmes a mobilisé plus de 65 millions de dollars pour lutter contre les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur la violence faite aux femmes.

La Mission Permanente de Monaco a pris part à la 66^{ème} Commission de la Femme dédiée à « *L'égalité femmes-hommes et l'émancipation de toutes les femmes et les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe* ». A ce titre, S.E. Mme Isabelle PICCO a participé à la campagne médiatique du Cercle des femmes ambassadrices. De plus, Monaco, membre du « *Groupe d'amis pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et des filles* », s'est aligné sur deux initiatives concernant la situation des femmes en Ukraine.

La Mission Permanente de Monaco est intervenue dans le cadre de la Commission des Affaires sociales, culturelles et humanitaires en citant les actions du Gouvernement Princier pour lutter contre les violences sexuelles, intrafamiliales et le cyber-harcèlement. La Mission a mis en exergue l'importance de l'éducation pour toutes les filles, l'un des domaines prioritaires de la Direction de la Coopération Internationale, tout en soulignant la situation des filles en Afghanistan évoquée lors du Sommet des Nations unies de septembre sur « *La transformation de l'éducation* ».

Enfin, diverses résolutions ont été coparrainées par la Principauté, dont celles concernant la situation relative aux droits humains en République islamique d'Iran ainsi que d'autres visant à éliminer les stéréotypes de genre et normes sociales négatives ou les mutilations génitales.

F LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)

Monaco a ratifié la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains en 2015. En novembre 2019 le rapport du GRETA sur Monaco avait été adopté et les recommandations des experts adressées en juin 2020. Monaco a donc présenté le 12 juin 2022 son rapport d'étape sur les mesures mises en place en réponse aux recommandations formulées par le GRETA et le Comité des Parties à la Convention. La prochaine visite d'évaluation se tiendra au deuxième semestre de 2023.

G LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Commission Européenne contre le Racisme et l'Intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI)

Une Délégation de la Commission contre le Racisme et l'Intolérance du Conseil de l'Europe a effectué une visite d'évaluation à Monaco en juin 2021.

Le rapport final a été adopté en juin 2022 et publié, s'y ajoutant les observations de Monaco. La prochaine visite devrait avoir lieu dans 5 ans.

AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT

1 Santé

A ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

75^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé

La 75^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé s'est tenue à Genève du 22 au 28 mai 2022 et le débat général avait pour thème « la santé pour la paix, la paix pour la santé ».

Dans le cadre d'une intervention enregistrée, le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a rappelé que la santé de tous les peuples était une condition fondamentale de la paix et de la sécurité internationale. Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a réaffirmé la solidarité de la Principauté à l'égard du peuple ukrainien et en a appelé à la protection des populations civiles et des personnels de santé, ainsi qu'à la sanctuarisation des infrastructures civiles et sanitaires.

En effet, en raison de ses conséquences dramatiques, la situation en Ukraine et dans les pays avoisinants a été au cœur des discussions. La Principauté a soutenu une résolution présentée par l'Ukraine, aux côtés de plus de 50 Etats membres.

Par ailleurs, Monaco a participé aux discussions relatives au renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires et a soutenu une résolution portant sur des modifications du Règlement Sanitaire International.



Enfin, le Docteur Tedros ADHANOM GHEBREYESUS a été réélu à la tête de l'OMS pour un second mandat.

8^{ème} Réunion de haut niveau de l'initiative des petits pays d'Europe

La 8^{ème} réunion de haut niveau des petits pays de l'OMS Europe a eu lieu au Monténégro les 2 et 3 juin 2022. En présence du Directeur Régional de l'OMS pour l'Europe, Hans KLUGE et d'experts de l'OMS, les 11 Etats membres de l'initiative ont abordé des thèmes qui sont en ligne avec la feuille de route intitulée « Une meilleure santé dans les petits pays de la région Europe de l'OMS - 2022-2025 ».

Cette année, le sujet principal était celui de la relance du tourisme et plus précisément d'un tourisme repensé pour être à la fois sûr du point de vue sanitaire et durable du point de vue de la planète. En effet, les pays de l'initiative ont pour la plupart en commun un secteur du tourisme important dans la composition de leur PIB.

Monaco, qui était représenté par le Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération et le Directeur de l'Action Sanitaire, a notamment fait état du livre blanc sur le tourisme durable qui a conduit les établissements monégasques vers une meilleure préservation des écosystèmes locaux.



Remise du trophée de l'OMS aux professionnels de santé de la Principauté

Le 10 juin 2022, M. Christophe ROBINO, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, a réuni les principaux acteurs de la lutte contre le COVID-19 pour leur remettre un Trophée que l'OMS avait souhaité offrir aux personnels de santé des pays de la région européenne. Il portait l'inscription « Année 2021 : année internationale des travailleurs de la santé et des soins ».

Destiné à l'ensemble des professionnels du secteur¹, le Trophée a été remis symboliquement au Centre Hospitalier Princesse Grace, en raison de son rôle primordial dans la gestion de la crise sanitaire à Monaco, ainsi que pour le renfort apporté aux structures de soins des Alpes-Maritimes. A cette occasion, M. Christophe ROBINO a adressé personnellement ses sincères remerciements aux personnes présentes, et a témoigné sa reconnaissance à tous les professionnels de santé de la Principauté, pour leurs efforts et leur implication constante pendant ces deux années de crise sanitaire.

72^{ème} session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe

La 72^{ème} session du Comité régional pour l'Europe de l'OMS s'est tenue à Tel Aviv, en format hybride, du 12 au 14 septembre 2022.

Cette session, dont les débats furent largement marqués par le conflit en Ukraine, fut également l'occasion pour le Directeur régional, le Dr Hans KLUGE, de présenter un bilan à mi-mandat et sa vision pour les années à venir. Le Docteur KLUGE a ainsi insisté sur la nécessité de renforcer les systèmes de santé afin d'avoir les capacités de répondre aux crises sanitaires tout en maintenant les services et interventions de routine. A cet égard, la nécessité de poursuivre les campagnes vaccinales, y compris en cas de crise sanitaire, et de renforcer les campagnes de dépistage a été rappelée.

Au cours de son intervention lors du débat général, S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès des Organisations Internationales à Genève, a salué les efforts déployés par les équipes de l'OMS Europe pour faire face aux multiples crises que connaît la région. Elle a, par ailleurs, rappelé l'importance de soutenir l'Initiative mondiale pour l'éradication complète de la poliomyélite. En effet, l'Europe a connu, en 2022, une réémergence de cette maladie.

¹ Direction de l'Action Sanitaire, Mairie, Cellule Covid-19, Centre de suivi à domicile, Ordre des médecins, Ordre des pharmaciens, Association des infirmières libérales, Institut Monégasque de Médecine du Sport, Centre Cardio-Thoracique de Monaco, Croix-Rouge monégasque, sapeurs-pompiers et médecins de ville.

B. AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

ONUSIDA

Outre les aides d'urgence prodiguées par la Croix-Rouge monégasque en faveur du peuple ukrainien, le Gouvernement Princier a renouvelé, pour la période 2022-2026, son accord avec le Programme des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) afin de soutenir la mise en œuvre de la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le SIDA 2021-2026 « Mettre fin aux inégalités, Mettre fin au SIDA ».

Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme

Le 21 septembre 2022, en marge de l'ouverture de la 77^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies à New York, s'est tenue la 7^{ème} Conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, sous le haut patronage et en présence du Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Joe BIDEN.

Aux côtés des représentants de plus de 45 pays, de partenaires multilatéraux, d'entreprises du secteur privé, des organisations de la société civile et des organisations communautaires, Monaco a annoncé sa contribution financière pour la période 2023-2025.

A cette occasion, le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a rappelé l'engagement de longue date et la détermination de la Principauté à contribuer à l'éradication de ces maladies.

Initiative Mondiale pour l'Eradication de la Poliomyélite (IMEP)

Le 18 octobre 2022, en marge du Sommet mondial pour la Santé organisé à Berlin (Allemagne), Monaco a participé à une Conférence de levée de fonds en faveur de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP) et a annoncé poursuivre son engagement financier sur la période 2022-2026.

Ces financements soutiendront les efforts mondiaux visant à surmonter les derniers obstacles à l'éradication de la poliomyélite, à vacciner 370 millions d'enfants par an au cours des cinq prochaines années et à poursuivre la surveillance de la maladie dans 50 pays.

S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès des Organisations Internationales ayant leur siège à Genève, a rappelé l'engagement historique de la Principauté aux côtés de l'IMEP et a salué les efforts déployés par les personnels de santé pour atteindre chaque enfant, malgré des conditions sécuritaires parfois difficiles.

Alliance GAVI

La Principauté avait décidé, au cours de l'été 2021, de faire don des doses de vaccins précommandées à GAVI, l'Alliance du vaccin, dans le cadre de la « Facilité COVAX » mise en place au début de la crise sanitaire.

Les doses de vaccins ont donc fait l'objet, au cours de l'année 2022, d'un don au profit du Soudan du Sud et de Guyana. Le reliquat des sommes a été investi notamment dans le projet international de prévention des pandémies.

2

Sécurité alimentaire

A 169^{ème} 170^{ème} ET 171^{ème} SESSIONS DU CONSEIL DE LA FAO

L'Ambassade de Monaco en Italie a participé à la 169^{ème} session du Conseil de la FAO, consacrée à l'impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et qui s'est achevée par l'adoption d'une décision dont 80 Etats membres de la FAO, incluant Monaco, se sont portés co-auteurs.

Le conflit en Ukraine a également été au centre des débats des 170^{ème} et 171^{ème} sessions du Conseil de la FAO. Ainsi, la 171^{ème} session a été marquée par l'adoption d'une décision mettant en exergue les conséquences dévastatrices de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale ainsi que sur l'accessibilité économique aux engrais, aliments et à l'énergie pour les pays et notamment leurs populations les plus vulnérables.

Rappelant l'apport bénéfique de l'« Initiative céréalière de la mer Noire », permettant le transport des céréales et denrées alimentaires en toute sécurité depuis les ports ukrainiens, cette décision, dont Monaco s'est portée co-auteur, a fourni des orientations spécifiques à la FAO sur les mesures à prendre dans le cadre de son mandat.

B 50^{ème} COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Une délégation monégasque conduite par l'Ambassadeur de Monaco en Italie a pris part aux travaux du 50^{ème} Comité sur la sécurité alimentaire mondiale sur le thème « *Coordonner l'action face à la crise alimentaire mondiale - L'Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* ».

L'impact de l'invasion russe en Ukraine a provoqué de fortes divergences de vues et une polarisation des débats, retardant l'approbation du rapport du 50^{ème} Comité, laquelle a finalement eu lieu en décembre, après une reprise de session.

C DIALOGUE SUR L'EAU

L'Ambassade de Monaco en Italie a participé au « Dialogue de Rome sur l'eau » organisé par la FAO en préparation à la Conférence sur l'eau 2023 à New-York. M. QU Dongyu, Directeur général de la FAO, a rappelé dans son discours d'introduction que l'eau est au cœur du mandat de cette Organisation : l'agriculture prélève 72% des ressources d'eau douce dans le monde et 10% de la population mondiale vit actuellement en stress hydrique. La FAO a ainsi proposé un dialogue sur l'eau mené par les pays et des « feuilles de route » nationales sur l'eau afin de renforcer la coordination intersectorielle sur la gestion durable des ressources en eau et d'accélérer ainsi la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

D PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

Tout au long de l'année, l'Ambassade de Monaco en Italie a pris part à de nombreuses sessions du PAM, portant notamment sur la situation d'urgence en Ukraine et l'accentuation des risques liés aux changements climatiques pour les populations les plus vulnérables.

Le 25 mars 2022, s'est tenue une session extraordinaire du Conseil d'Administration au cours de laquelle le mandat du Directeur exécutif du PAM a été prolongé pour un an, afin de ne pas entraver les efforts de l'Organisation dans une période rendue particulièrement difficile du fait de la pandémie de Covid-19 et des nombreuses urgences en cours.

De plus, comme à l'accoutumée, l'Ambassade a participé à la session annuelle du Conseil d'Administration du PAM qui s'est déroulée du 20 au 24 juin 2022 et qui a été marquée par un appel de son Directeur exécutif à de plus fortes contributions financières de la part des pays pour faire face à l'aggravation de l'insécurité alimentaire mondiale, ainsi que par la mise à l'honneur de l'Initiative des repas scolaires, initiative largement soutenue par Monaco.

Enfin, l'Ambassade a pris part aux deux sessions ordinaires du Conseil d'Administration. Elles ont pour vocation de débattre des questions de politique générale, d'administration et de gestion du PAM et de procéder à l'évaluation et la révision des plans stratégiques nationaux.

3 | Éducation, Culture et Sport

A L'UNESCO

Réponse de l'UNESCO face au conflit en Ukraine

Au lendemain du déclenchement de la guerre en Ukraine, l'UNESCO s'est mobilisée pour dénoncer la violence à l'encontre des journalistes, promouvoir l'importance et donc la protection des institutions culturelles, œuvrer pour le maintien de l'éducation et de l'apprentissage en Ukraine.

Dans le cadre de son mandat, l'UNESCO a déployé des mesures d'urgence et a mobilisé près de 7 millions de dollars, fourni des aides en nature et mis à disposition des experts afin de conseiller les professionnels sur le terrain.

Selon les évaluations réalisées par l'UNESCO en mai 2023, 12 journalistes ont été tués, 256 sites culturels et plus de 3200 établissements d'enseignement ont été endommagés.

Grâce à son Fonds d'urgence pour le patrimoine, qui bénéficie d'une contribution volontaire de la Principauté, l'UNESCO finance plusieurs projets en faveur des artistes ukrainiens visant à les connecter avec leur public pendant la guerre.

En outre, l'UNESCO a lancé un projet de centre culturel à Lviv, en Ukraine afin d'accélérer le relèvement du secteur culturel ukrainien. S'agissant de la ville d'Odessa, le dispositif de soutien inclut par exemple le financement de la réparation des Musées des beaux-arts et d'art moderne.

Concernant le secteur de l'éducation, l'UNESCO a mis en place un programme pour la continuité de l'enseignement et l'apprentissage et a fourni 50 000 ordinateurs à des professeurs. Un programme a également été dédié à la santé mentale et au soutien psychologique.

Au cours de la Session extraordinaire du Conseil exécutif sur la situation en Ukraine qui s'est tenue le 16 mars 2022, une décision, co-parrainée par Monaco, intitulée « *Conséquences de la situation actuelle en Ukraine dans les différents volets du mandat de l'UNESCO* » a été adoptée par 30 voix pour, 20 abstentions, et 1 voix contre. Plus généralement Monaco s'est associé à la plupart des Déclarations prononcées au sein des divers instances et organes de l'UNESCO condamnant les exactions commises par les forces russes en Ukraine.

214^{ème} session du Conseil exécutif (Paris, du 30 mars au 13 avril 2022)

Lors de cette session, les Etats membres ont évoqué les principaux points suivants :

- Condamnation de l'attaque de la Russie contre l'Ukraine ;
- Préoccupation au sujet de la situation des filles et des femmes en Afghanistan ;
- L'importance de l'éducation après la crise de Covid-19 et sa transformation, notamment dans le domaine du numérique ;
- La préservation du patrimoine et la sécurité des journalistes ;
- Les problèmes environnementaux, en particulier la question des océans.

La Directrice Générale, Mme Audrey AZOULAY, a quant à elle fait état des priorités auxquelles elle est attachée, à savoir construire des sociétés en paix (préserver le patrimoine en danger, la sécurité des journalistes, la liberté d'expression, assurer la continuité de l'éducation en période de conflit...) ; assurer une éducation de qualité et inclusive pour tous ; prendre en considération le rapport de l'Homme à la nature et au monde (actions dans le domaine des océans et de la biodiversité) ; promouvoir une science et une technologie au service de l'Humanité.

Monaco a apporté son soutien à deux décisions : « *L'UNESCO et l'océan* », proposée par l'Egypte visant à renforcer les liens entre l'UNESCO et la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) et « *La route de la paix : Dialogue et action pour la tolérance et la compréhension interculturelle* », présentée par la Principauté d'Andorre et soutenue par 73 autres Etats.

34^{ème} session du Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère – MaB (Paris, du 13 au 17 juin 2022)

A cette occasion le Conseil du Man and Biosphère (MaB) a adopté à l'unanimité la proposition de la Délégation permanente de Monaco de promouvoir les synergies et de développer des collaborations entre les programmes du MaB et la COI dans le cadre de la Décennie des Sciences Océaniques au service du développement durable (2021-2030). Cette proposition a été soutenue par le Portugal, l'Allemagne, la France et la République de Corée.

3^{ème} Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques (9 septembre 2022)

S.A.R. la Princesse de Hanovre, en Sa qualité d'Ambassadeur de Bonne Volonté de l'UNESCO pour l'éducation des jeunes filles et des femmes, a participé à la 3^{ème} Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques, qui s'est tenue au siège de l'UNESCO le 9 septembre 2022.

Depuis 2020, les attaques contre les écoles ont considérablement augmenté. Cette situation a été fortement aggravée par l'émergence de nouveaux conflits.

Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT (Mexico City, du 28 au 30 septembre 2022)

Une délégation monégasque conduite par S.E. Mme Anne-Marie BOISBOUVIER a pris part à MONDIACULT 2022. L'enjeu de cette Conférence, qui a réuni 2600 participants de 150 pays, était d'engager une nouvelle réflexion sur les politiques culturelles afin de reconstruire un secteur culturel plus résilient, ancré dans les perspectives de développement durable.

Une déclaration a été adoptée afin, notamment, de reconnaître la culture comme « bien public mondial », d'adapter les politiques culturelles aux défis contemporains et de souligner l'importance d'intégrer le patrimoine culturel et la créativité dans les discussions internationales sur le changement climatique.



MONDIACULT - Mme Séverine DUSAINTPÈRE et S.E. Mme Anne-Marie BOISBOUVIER
©DR

De nombreux pays ont fait part de leur préoccupation concernant la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. L'UNESCO s'est engagée à renforcer son action en la matière. Le rôle de la culture dans la mise en œuvre des ODD a également été mis en exergue.

Enfin, une déclaration co-parrainée par 48 Etats, dont Monaco, a été présentée afin de condamner les menaces contre l'identité et la culture de l'Ukraine.

215^{ème} session du Conseil exécutif (Paris, du 5 au 19 octobre 2022)

Cette session a été marquée par l'intervention, en visioconférence, du Président ukrainien Volodymyr ZELENSKY, qui a réclamé l'inscription en urgence de la ville d'Odessa sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Monaco s'est joint à une Déclaration du groupe des amis de l'Ukraine en soutien à cette candidature.

Les principaux points abordés lors de ce Conseil exécutif ont été les suivants :

- La mise en œuvre de l'initiative « *Fit for life* » ;
- Le souhait de l'UNESCO d'être reconnue chef de file de la question sportive ;
- La situation en Ukraine et en Afghanistan.

Commémorations du 100^{ème} anniversaire de la disparition du Prince Albert 1^{er}

Une Conférence s'est tenue au Siège de l'UNESCO le 7 décembre 2022 en présence de S.A.S. le Prince Souverain. L'orateur était M. Erik ORSENNA membre de l'Académie française, dont l'intervention a porté sur « *La science au service de l'humanité. Le Prince Albert 1^{er} de Monaco et son œuvre* ».

Par ailleurs, en lien avec la Décennie des Sciences Océaniques au service du développement durable (2021-2030), il a été décidé d'octroyer une bourse en soutien à de jeunes chercheurs issus de pays en voie de développement identifiés par le Programme Homme et Biosphère (MaB) de l'UNESCO. Le Gouvernement Princier finance chaque année les travaux de cinq ou six chercheurs sur les réserves de biosphère avec écosystèmes marins, insulaires et côtiers.

Patrimoine mondial, culturel et naturel

La Présidence du Comité du Patrimoine mondial était exercée en 2022 par la Russie, ce qui a induit le blocage de cet important rouage de l'UNESCO. La situation s'est débloquée en novembre avec la fin du mandat du Délégué permanent de la Russie auprès de l'UNESCO et l'Arabie Saoudite a ainsi pris la Présidence en fin d'année 2022.

Patrimoine culturel immatériel (PCI)

La 9^{ème} Assemblée générale des Etats Parties à la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel s'est tenue à Paris, du 5 au 7 juillet 2022.

Plusieurs Etats Parties à la Convention ont dénoncé l'agression de la Russie en Ukraine, laquelle viole les principes du droit international mis en place par l'UNESCO dans le domaine de la protection du patrimoine.

Le changement climatique est devenu un sujet de préoccupation mondial majeur, y compris pour la sauvegarde du patrimoine vivant. Les travaux du PCI ont mis en évidence la vulnérabilité de celui-ci aux catastrophes naturelles, y compris les dangers induits par le climat. A ce titre, un moment fort de l'Assemblée a été la présentation du premier cours massif ouvert en ligne (MOOC) développé sur le PCI et le développement durable.

Par ailleurs, une délégation monégasque conduite par S.E. Mme Anne-Marie BOISBOUVIER a pris part à la 17^{ème} session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui a eu lieu à Rabat, au Maroc, du 28 novembre au 3 décembre 2022.

B ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE DANS LES ZONES DE CONFLIT - FONDATION ALIPH

Le Gouvernement Princier a souhaité renforcer son partenariat avec la Fondation ALIPH initié en 2020. Cette récente collaboration a permis de contribuer à la réhabilitation du musée de Raqqa en Syrie et à la restauration des peintures de l'Eglise de Deddeh dans le nord du Liban. Cette Fondation rassemble sur le terrain l'ensemble des acteurs (gouvernement, associations, ONG, Organisations internationales...) du domaine culturel et patrimonial dans l'objectif de protéger et réparer les éléments du patrimoine endommagés par les guerres, conflits ou actes terroristes.



M. Valéry FRELAND et Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ ©Direction de la Communication - Manuel Vitali

Le Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, et S.E. Mme Anne-Marie BOISBOUVIER, ont pris part à la seconde Conférence des donateurs d'ALIPH, qui s'est tenue à Paris, le 31 janvier 2022.

Le 13 septembre 2022, M. Valéry FRELAND, Directeur exécutif d'ALIPH, s'est rendu en Principauté afin de procéder, aux côtés de Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, à la signature d'un nouvel Accord de financement dont l'objectif premier est la sauvegarde et la mise en sécurité des biens culturels de deux musées de la ville d'Odessa, en Ukraine. L'Accord conclu comprend également un soutien à la préservation du patrimoine documentaire à Djenné (Mali).

C FONDATION AUSCHWITZ-BIRKENAU

Un accord de coopération a été signé entre le Gouvernement Princier et la Fondation Auschwitz-Birkenau afin de pérenniser le soutien financier de Monaco à cette entité œuvrant en faveur de la sauvegarde et de la transmission de la mémoire de la Shoah.

Ainsi la contribution de Monaco permettra à des écoles de zones défavorisées de Pologne et d'ailleurs, de participer à des visites virtuelles du site de l'ancien camp d'Auschwitz-Birkenau.

En outre, S.E. M. Lorenzo RAVANO a représenté la Principauté à la 12^{ème} réunion du Comité international de la Fondation qui s'est tenue le 18 octobre 2022 à Oświęcim (Pologne) et qui a permis de faire rapport des activités et de l'état des finances de la Fondation.

D LE SPORT

Lutte contre le dopage

Une contribution au financement de la recherche au sein de la Chaire UNESCO anti-dopage est accordée par la Principauté. L'étudiant récipiendaire du financement au titre de l'année universitaire 2021-2022 a traité du sujet suivant : « *œuvrer à la mise en conformité avec les exigences internationales en matière de lutte antidopage : les contraintes des petits Etats européens* ».

Par ailleurs, un groupe de travail monégasque a été instauré afin d'étudier la possibilité de mettre en œuvre l'initiative « *Fit for life - En forme pour la vie* » de l'UNESCO au niveau national. La 1^{ère} réunion s'est tenue le 20 décembre en présence de représentants de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Délégation Permanente de Monaco auprès de l'UNESCO, du Comité Olympique Monégasque et de l'IMSEE.

Cette initiative, lancée en novembre 2021, consiste à utiliser le sport et ses valeurs afin de répondre à trois défis majeurs que sont l'inactivité physique, la santé mentale et les inégalités.

Le sport au service du développement et de la paix

AGNU

Le 1^{er} décembre 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a adopté, par consensus, la résolution intitulée « *le sport, facteur de développement durable* » dont le texte avait été préparé par la Mission Permanente de Monaco en lien avec celle du Qatar et le Secrétariat de l'ONU.

Les consultations de cette année ont permis d'ajouter la contribution du secteur sportif à la lutte contre les impacts néfastes du changement climatique. Les Etats membres sont également appelés à renforcer leur collaboration avec les organisations sportives et la société civile qui mettent en œuvre des initiatives axées sur le sport.

Enfin, un nouveau paragraphe a été inséré pour prévenir et combattre la traite des êtres humains, en particulier des enfants et des femmes, ainsi que le travail forcé, l'exploitation sexuelle, le harcèlement et toutes les formes de violence dans le sport.

Journée internationale du sport pour le développement et la paix (6 avril 2022)

Les préparatifs de cette célébration ont été menés par la Mission Permanente de Monaco auprès de l'ONU, en partenariat avec le Qatar, en leurs qualités de Co-Présidentes du Groupe des amis du sport.

Le thème choisi était : « *le rôle du sport pour combattre le changement climatique* ». La célébration a pris la forme de la publication, le 6 avril, d'une vidéo sur la chaîne Youtube de l'ONU. Parmi les panélistes, il convient de noter la participation de M. Boris HERMANN, skipper de *Team Malizia* du Yacht Club de Monaco, signataire du cadre pour le sport et l'action climatique de la CCNUCC.



ONU - Célébration de la Journée internationale du sport pour le développement et la paix - White Card à la Mission de la Hongrie

A l'initiative de la Mission Permanente, des dossards reprenant le logo, le titre et la date de cette journée ont été élaborés et distribués aux Missions Permanentes, au Secrétariat de l'ONU et à d'autres partenaires. Tous ont été invités à les porter lors d'activités sportives et publier une photo sur les réseaux sociaux, le 6 avril.

Accord partiel élargi sur le sport du Conseil de l'Europe (APES)

Le 13 juin a été célébré le 15^{ème} Anniversaire de la création de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) auquel Monaco a adhéré en 2008. A cette occasion, le Secrétaire Général Adjoint du Conseil de l'Europe, Bjørn BERGE, le Président du Comité de Direction, Alexandre HUSTING, et le Président du Comité Statutaire de l'APES, S.E. M. Rémi MORTIER, ont salué les résultats remarquables obtenus par cet Accord Partiel.

Au cours de son intervention, S.E. M. MORTIER, élu à la tête du Comité statutaire de l'APES en 2016, a souligné les actions mises en œuvre par cet organe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport, notamment le projet « All in ». L'Ambassadeur a également évoqué le rôle majeur joué par S.A.S. le Prince Souverain pour promouvoir un « droit au Sport ».

L'APES compte 41 Etats membres tandis que les fédérations sportives et les ONG sont regroupées au sein du Comité Consultatif où la Principauté de Monaco est représentée par l'Association Peace and Sport.

17^{ème} Conférence des Ministres responsables du Sport du Conseil de l'Europe

En octobre, Monaco a pris part à la 17^{ème} Conférence des Ministres responsables du sport du Conseil de l'Europe, qui se tenait à Antalya (Turquie). Etaient réunis à cette occasion les 46 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que le Canada, le Maroc et le Saint-Siège, Etats non européens Parties à l'Accord partiel élargi sur le sport (APES).

Lors de cette session, présidée par le Ministre de la Jeunesse et des Sports de la Turquie, les Ministres ont adopté deux résolutions intitulées : « *Le sport pour tous* » et « *Repenser le sport* ».

Dans la première résolution, les Ministres ont appelé à la fin des discriminations dans le sport. Dans la deuxième résolution, les Ministres ont réaffirmé le rôle primordial de l'activité physique pour la santé et la société dans son ensemble tout en soulignant les problèmes liés au dopage dans le sport amateur et la nécessaire mise en place de politiques sportives compatibles avec le développement durable.

4 | Affaires francophones

A 40^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

Le 16 mars 2022, a été convoquée la 40^{ème} session extraordinaire de la Conférence ministérielle de la Francophonie, au terme de laquelle les Etats et Gouvernements membres de l'OIF ont adopté deux textes majeurs : d'une part, une résolution portant sur la situation en Ukraine, laquelle réaffirme la pleine solidarité de la Francophonie avec le peuple ukrainien et, d'autre part, le Règlement unique des Instances de la Francophonie, qui modernise leur fonctionnement, harmonise les règles qui leur sont applicables, et ce dans le cadre du projet de transformation et de modernisation de l'OIF.

Dans son intervention, le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a souligné l'importance de préserver, dans le contexte international actuel, les valeurs portées par l'OIF, à savoir la solidarité, la coopération, le dialogue et la promotion de la paix, de la démocratie, de l'Etat de droit et du développement durable.

B 41^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

La procédure pour l'élection du Secrétaire Général telle qu'établie par le Règlement unique des instances ne pouvant être respectée, les Etats et Gouvernements se sont réunis dans le cadre de la 41^{ème} Conférence ministérielle de la Francophonie, afin d'acter la mise en place d'une procédure transitoire pour l'élection du Secrétaire Général.

C 42^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

Monaco a participé à la 42^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie qui s'est tenue le 6 octobre et dont l'objectif était de procéder à l'audition de S.E. Mme Louise MUSHIKIWABO dans le cadre de sa candidature au poste de Secrétaire Générale de la Francophonie, dont l'élection était prévue lors du XVIII^{ème} Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement.

La Secrétaire Générale de la Francophonie a effectué un bilan de la réforme de modernisation entreprise depuis 2019 et exposé sa vision de la Francophonie ainsi que les axes prioritaires sur lesquels les équipes de l'Organisation se focaliseront durant les quatre prochaines années.

Réaffirmant le plein soutien des autorités monégasques, le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a salué les efforts déployés durant son mandat par S.E. Mme Louise MUSHIKIWABO et ses équipes qui, malgré un contexte exceptionnel marqué par de multiples crises, ont su maintenir le cap de la réforme institutionnelle tout en apportant un soutien en faveur des populations les plus vulnérables.

D XVIII^{ème} SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

Les 19 et 20 novembre 2022, a eu lieu, à Djerba (Tunisie), le XVIII^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant le français en partage. En raison de la concomitance avec la Fête nationale monégasque, S.A.S. le Prince Souverain y a été représenté par S.E. M. Christophe STEINER, Ambassadeur, Représentant personnel de S.A.S. le Prince Souverain.

Placé sous le thème de « *La connectivité dans la diversité : le numérique, vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone* », le Sommet de Djerba a été l'occasion, pour les représentants des Etats et de Gouvernements membres de l'espace francophone, de s'accorder sur l'impérieuse nécessité de promouvoir la langue française, en créant et diffusant sur internet des contenus informatifs, scientifiques et culturels, notamment à l'intention de la jeunesse, priorité de l'OIF.



Dans son discours, S.E. M. Christophe STEINER a salué l'adoption de textes majeurs pour l'avenir de la Francophonie, à savoir, la Déclaration sur la langue française, le Règlement relatif à la procédure d'adhésion à l'Organisation, ou encore le Cadre Stratégique de la Francophonie sur la période 2023-2030, en accord avec les objectifs fixés lors de la 36^{ème} Conférence ministérielle qui s'est tenue à Monaco en 2019.

Le Sommet s'est achevé avec la réélection de S.E. Mme Louise MUSHIKIWABO au poste de Secrétaire générale de cette Organisation, à l'issue d'un premier mandat de quatre années dont le bilan a été unanimement salué par les Etats et Gouvernements membres de l'OIF.

E RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En marge de la COP27 (cf. page 93) de la Convention Climat qui a eu lieu à Charm-el-Cheick (Egypte) en novembre 2022, S.E. Monsieur le Ministre d'Etat s'est entretenu avec M. Geoffroi MONTPETIT, Administrateur de l'OIF.

A cette occasion, le Gouvernement Princier a renouvelé son soutien financier en faveur de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) par la signature d'un nouvel accord. Cette contribution vise notamment à accompagner l'IFDD dans la mise en œuvre de projets en lien avec le tourisme durable et l'économie bleue dans les petits Etats insulaires en développement francophones.



S.E. M. Pierre DARTOUT à la COP27 ©DR

F RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES DES GOUVERNEMENTS BAILLEURS DE FONDS DE TV5 MONDE

Le Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a représenté la Principauté à la réunion des hauts-fonctionnaires des gouvernements bailleurs de fonds de TV5 Monde qui s'est tenue à Québec (Canada) les 24 et 25 novembre 2022. Cet échange a permis de faire le point sur les activités et orientations stratégiques de la chaîne (notamment la nouvelle plateforme TV5 Monde +), ainsi que ses résultats financiers.

5

Union pour la Méditerranée (UpM)

A FORUM DES FEMMES ENTREPRENEURS

En juillet, l'Ambassade de Monaco en Espagne a participé au Forum des Femmes entrepreneurs (*Women Business Forum*) à Barcelone, co-organisé par l'Union pour la Méditerranée (UpM) et l'Office des Nations unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

Ce Forum, présidé par Nasser KAMEL, Secrétaire Général de l'UpM, s'est inscrit dans le cadre des activités régionales du projet labélisé par l'UpM et intitulé PWE (*Promoting women's Economic empowerment – MENA : Middle East and North Africa*). Il s'agit ici de promouvoir l'autonomisation des femmes pour un développement industriel inclusif et durable dans la région d'Afrique du Nord et du Moyen Orient. Ce projet comporte un pan d'activités soutenu spécifiquement par Monaco, dans le cadre d'une coopération avec l'UpM et l'ONUUDI.

En ouverture, S.E. M. Fabio CASSESE, Directeur Général de la coopération pour le développement (Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération) a remercié le Gouvernement Princier pour son implication dans ce projet.

L'ONUUDI, en la personne de son expert Mme Neila AMARA, a aussi remercié la Principauté pour sa contribution au projet PWE dont la seconde phase vise à soutenir les entreprises féminines produisant des cosmétiques « bio » en Tunisie.

B 5^{ème} CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE

En octobre, l'Ambassade de Monaco en Espagne a participé à la 5^{ème} conférence ministérielle à Madrid en présence de la Ministre espagnole de l'Égalité des genres, Mme Irene MONTERO, la Commissaire européenne à l'Égalité, Mme Helena DALLI et le Secrétaire Général de l'Union pour la Méditerranée, S.E. M. Nasser KAMEL.

Cette Conférence a donné lieu à l'adoption d'une déclaration sur le renforcement du rôle des femmes dans la société. Monaco a soutenu ce texte visant l'autonomisation économique et politique des femmes dans la région méditerranéenne.

C 7^{ème} FORUM RÉGIONAL DE L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE

En novembre, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ et S.E. Mme Catherine FAUTRIER, Ambassadeur de Monaco en Espagne, ont participé au 7^{ème} Forum Régional de l'Union pour la Méditerranée à Barcelone. Les Ministres des Affaires étrangères de la région Euro-Méditerranée étaient réunis pour cet événement annuel co-présidé par le Royaume Hachémite de Jordanie et l'Union européenne. A cette occasion a été soulignée l'importance de la formation et de l'insertion professionnelles des jeunes et des femmes pour le développement économique de la région.



7^{ème} Forum Régional de l'Union pour la Méditerranée à Barcelone © Union pour la Méditerranée

D CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DE LA MÉDITERRANÉE

Le 28 novembre, à l'occasion de la Journée de la Méditerranée et en présence de S.A.S. le Prince Albert II, S.A.R. la Princesse de Hanovre a ouvert, au Musée Océanographique de Monaco, un colloque sur « *L'emploi des jeunes et des femmes dans le bassin méditerranéen* ».

Face à la tragédie des flux migratoires, S.A.R. la Princesse de Hanovre a salué l'engagement du Gouvernement Princier qui, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain, apporte son soutien aux déplacés et réfugiés à travers l'ONU, le Conseil de l'Europe, ou encore l'OSCE. Elle a également souligné la mobilisation de la société civile dont l'Association des Amis de l'Enfance (AMADE) qu'Elle préside, ou encore la Communauté de Sant'Egidio en faveur des migrants les plus vulnérables.

De plus, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a rappelé l'engagement de la politique de coopération au développement de Monaco, dont les actions se déploient auprès de 11 pays partenaires. Elle a précisé qu'au cours de ces quatre dernières années, plus d'un million de femmes et de filles en ont été bénéficiaires.

S.E. M. Nasser KAMEL, Secrétaire Général de l'Union pour la Méditerranée, a insisté sur la nécessaire formation des jeunes et des femmes dans les secteurs émergents de l'économie numérique, verte et bleue. Le Secrétaire Général s'est, à cet égard, félicité de l'accord tripartite signé avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et Monaco en faveur de l'entrepreneuriat féminin en Tunisie.

Tout au long de cette journée ont été présentées différentes initiatives en faveur de la formation professionnelle qualifiante et de la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Divers partenaires sont intervenus, tels que l'ONUDI, l'Institut Européen de Coopération et de Développement (IECD) ou l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (Fondation ALIPH) dont une exposition de photographies a été installée sur les grilles du jardin Saint Martin jusqu'à fin décembre 2022. Enfin, la voix des femmes impliquées dans la recherche scientifique et littéraire s'est faite entendre à travers les *Rencontres Internationales Monaco et la Méditerranée*.



JOURNÉE DE LA
MÉDITERRANÉE

28 NOVEMBRE

E FONDATION ANNA LINDH

En rejoignant l'UpM en 2008, Monaco est devenu membre de droit de la Fondation Anna Lindh (FAL) pour le dialogue entre les cultures. La Fondation rassemble 42 pays de la région euro-méditerranéenne.

En mars, l'Ambassade de Monaco en Espagne a participé à la 67^{ème} réunion de la FAL, organisée en format hybride.

En juin, l'Ambassade de Monaco a participé à la 68^{ème} réunion de la FAL qui s'est tenue à Bruxelles sous la présidence de S.A.R. la Princesse Rym AL-ALI de Jordanie. A cette occasion, M. Josep FERRE son Directeur, y a présenté le programme de travail annuel dont un projet de création d'un label de « *Capitale de la méditerranée* », qui pourrait voir le jour en 2023.

6 | Postes et Télécommunications

Union Internationale des Télécommunications (UIT)

Du 26 septembre au 14 octobre 2022, une délégation conduite par M. Christophe PIERRE, Directeur des Plateformes et des Ressources Numériques, a participé aux travaux de la 21^{ème} Conférence des Plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) qui s'est tenue à Bucarest (Roumanie).

Les travaux de cet organe décisionnaire de l'UIT, qui se réunit tous les quatre ans, ont commencé par l'élection de l'équipe dirigeante de l'Organisation. Ainsi, Mme Doreen BOGDAN-MARTIN (Etats-Unis) a été élue Secrétaire générale de l'Organisation. Première femme à occuper ce poste depuis la création de l'UIT en 1865, elle a succédé le 1^{er} janvier 2023 à M. Houlin ZHAO (Chine). Le principal objectif du mandat de Mme BOGDAN-MARTIN est d'atteindre d'ici 2030 la connectivité universelle effective, inclusive et à bas coût dans un monde où 2,7 milliards de personnes n'ont pas encore accès à l'Internet.

Les débats ont également permis l'adoption des plans stratégique et financier quadriennaux, ainsi que de décisions visant à fixer le rôle futur de l'UIT en matière de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Dans ce contexte, la Principauté de Monaco s'est associée à une Déclaration portée par l'Union européenne et une vingtaine d'autres pays dont la Suisse, les Etats-Unis, le Liechtenstein, le Canada et le Japon. Les Etats y affirment l'importance de soutenir, dans le cadre de l'UIT, la reconstruction du secteur des télécommunications ukrainien, gravement impacté par le conflit en cours.



Délégation de Monaco à la Conférence de Plénipotentiaires de 2022 de l'UIT © DR

7 | Bureau International des Expositions (BIE)

Exposition Universelle

En mars 2022, l'Exposition Universelle de Dubaï a fermé ses portes, comptabilisant plus de 21 millions de visiteurs, dont 1 million pour le Pavillon de Monaco.

Cette exposition universelle avait pour thème « *Connecting Minds, Creating Future* ». La participation de Monaco a donné l'occasion de présenter le savoir-faire monégasque ainsi que les opportunités offertes en Principauté, comme reflété dans le thème du pavillon : « *Monaco 360°, un monde d'opportunités* ».

Par ailleurs, le 13 novembre, la Principauté de Monaco a été mise à l'honneur à l'occasion de sa Journée Nationale, lors de laquelle plusieurs temps forts ont eu lieu : un spectacle de cirque par Monte-Carlo Festival, un concert par l'Orchestre des Carabiniers du Prince et une représentation de Core Meu, création de M. Jean-Christophe MAILLOT, par les Ballets de Monte-Carlo.

S.A.S. le Prince Albert II, S.A.S. la Princesse Stéphanie et la délégation officielle ont visité le Pavillon Monaco en présence de Son Excellence Reem Ebrahim Al Hashimy, Ministre de la Coopération Internationale des Émirats Arabes Unis et Directeur de l'Expo 2020.



S.A.S. le Prince Souverain à l'occasion de la visite pavillon Monaco @ Direction de la Communication-Manuel Vitali

Les cérémonies officielles ont commencé dans la matinée de cette journée au sein de l'amphithéâtre « AlWasl » où se sont déroulés la levée des drapeaux, les hymnes officiels, les discours des autorités ainsi que le concert de l'Orchestre des Carabiniers du Prince.

Lors de cette journée, M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, et S.E. M. Mohamed Bin Hadi AL HUSSAINI, Ministre d'Etat pour les Affaires financières des Emirats Arabes Unis, ont signé une Convention fiscale bilatérale ayant pour objet l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et la prévention de l'évasion et de la fraude fiscale.



M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie et S.E. M. Mohamed Bin Hadi AL HUSSAINI, Ministre d'Etat pour les Affaires financières des Emirats Arabes Unis. © Direction de la Communication-Manuel Vitali

Parmi plusieurs axes de coopération, a été signé un accord avec l'Autorité sanitaire de Dubaï. Cet accord, signé par Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, en février 2022, est destiné à renforcer les liens entre les structures de santé des deux pays. A la suite, la Directrice du CHPG a signé un protocole avec le Vice-Chancelier de la Mohammed bin Rashid University of Medicine and Health Sciences.

8

Affaires spatiales

Le Bureau des Affaires Spatiales de Monaco (BAS) a poursuivi le travail visant à tisser des liens avec d'autres entités homologues à l'étranger en vue de favoriser le dynamisme et l'attractivité du secteur spatial en Principauté.

Parmi les démarches entreprises, des échanges ont été initiés entre le BAS et la NASA, agence spatiale des Etats-Unis. Dans ce cadre, une rencontre a eu lieu le 23 février 2022 entre des représentants du BAS dont son directeur, M. Christophe PIERRE, et le représentant de la NASA en Europe, en présence de la Consule générale des Etats-Unis à Monaco. D'autres membres de la NASA ainsi que plusieurs représentants du Département d'Etat américain se sont joints virtuellement à ces échanges.

Par ailleurs, le 18 septembre 2022, à l'ouverture du 73^{ème} Congrès international d'Astronautique qui s'est tenu à Paris, les membres de la Fédération Internationale d'Astronautique (IAF), établis sur 72 pays, avec la participation de 59 agences spatiales, ont voté pour l'admission du Bureau des Affaires Spatiales de la Principauté au sein de la Fédération. Cette adhésion s'inscrit dans la volonté de la Principauté de Monaco de participer au développement du secteur spatial aux côtés des agences spatiales internationales, notamment en vue d'aider la communauté internationale à une meilleure évaluation et compréhension des crises environnementales auxquelles nos sociétés sont confrontées.



Participation de Monaco au Congrès international d'Astronautique - M. Christophe PIERRE et M. Olivier MINAZZOLLI

Les données d'observation d'origine spatiale sont aujourd'hui cruciales pour l'étude des bouleversements environnementaux tels que le réchauffement climatique, la disparition de la biodiversité planétaire ou encore l'accumulation des matières plastiques dans les océans – sujets qui sont au cœur des préoccupations de Monaco.

L'exploration spatiale internationale est aussi une thématique à laquelle le Bureau des Affaires Spatiales est attentif, notamment du fait de l'implication d'entreprises monégasques dans le secteur.

Enfin, la résilience de nos systèmes d'information reposant en partie sur les systèmes spatiaux de télécommunications, l'implication du Bureau des Affaires Spatiales sur les problématiques internationales des télécommunications par satellite continuera, en lien avec les activités déjà menées au sein de la Direction des Plateformes et des Ressources Numériques.

41^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (OACI)

La Principauté de Monaco a participé à la 41^{ème} Assemblée Générale de l'OACI qui s'est tenue à Montréal du 27 septembre au 7 octobre. Elle était représentée par Mme Diane VACHON, Consul Général de Monaco à Montréal et Représentant Permanent de Monaco à l'OACI et par M. Jérôme JOURNET, Directeur de l'aviation civile monégasque.

Sujets environnementaux

Sur le plan des sujets environnementaux, les ambitions de l'aviation civile internationale se sont traduites par deux objectifs qui ont occupé une large part des débats de l'Assemblée Générale de l'OACI :

- la consolidation du programme CORSIA entériné en 2016, qui engage les pays membres de l'OACI à réduire et compenser leurs émissions aéronautiques de CO₂, et auquel la Principauté a été l'un des premiers pays à s'engager dès 2020 ;
- la définition d' « objectifs ambitieux à long terme pour la réduction des émissions de CO₂ de l'aviation civile » (LTAG) pour atteindre une aviation mondiale à zéro émission nette de carbone en 2050.

Malgré les réserves de quelques pays, ces deux résolutions ont été adoptées et constituent une réussite pour les européens qui ont assuré le leadership sur le sujet. La Principauté s'est d'ailleurs engagée en amont de l'Assemblée générale dans la Coalition pour une Ambition Climat de l'Aviation Civile (IACAC) résolument tournée vers ces objectifs.

Elections du Conseil

La délégation monégasque a participé à l'élection des nouveaux membres du Conseil de l'OACI pour les 3 années à venir. Le vote de cette session a eu un caractère inédit puisqu'il a conduit à n'élire que 10 des 11 pays de la Partie I, la Fédération de Russie n'ayant obtenu que 80 voix contre les 86 requises pour être élue.

Infractions à la Convention de Chicago

Une partie importante des débats a été marquée par la situation en Ukraine. Des projets de résolution du Conseil ont été discutés en séance dénonçant notamment les infractions commises par la Russie dans le cadre de l'invasion de l'Ukraine (appropriation et double immatriculation d'aéronefs étrangers, violation de la souveraineté de l'espace aérien ukrainien, exploitation d'aéronefs dépourvus de certificats de navigabilité). La Fédération de Russie a accaparé les échanges sur le sujet, et a présenté en réaction deux projets de résolution condamnant les mesures prises par les pays occidentaux (suspension des certificats de navigabilité d'aéronefs confisqués par la Russie, suspension des fournitures de pièces détachées par Airbus et Boeing, restrictions de circulation des aéronefs russes dans certains espaces aériens).



LES POLITIQUES EXTÉRIEURES SECTORIELLES

POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

1 Relations avec l'Union Européenne

A NÉGOCIATION D'UN ACCORD D'ASSOCIATION AVEC L'UNION EUROPÉENNE (UE)

Au début de l'année 2022, la Commission Européenne a transféré la charge de la négociation au Secrétariat général de la Commission européenne.

Une nouvelle équipe de négociation, pilotée par Mme Clara MARTINEZ ALBEROLA, Conseillère spéciale, a été composée. La Commission a en outre désigné un « interlocuteur politique » en la personne de M. Maroš ŠEFČOVIČ, Vice-président de la Commission européenne pour les relations interinstitutionnelles et la prospective, en charge notamment des négociations avec le Royaume-Uni et la Suisse.

Dans ses conclusions adoptées le 21 juin 2022, le Conseil de l'Union européenne a manifesté sa volonté de finaliser les discussions sur l'accord d'association d'ici la fin de l'année 2023.

Dans ce contexte, les 27 et 28 septembre, une délégation de la Commission européenne, conduite par Monsieur Maroš ŠEFČOVIČ, s'est rendue à Monaco, à l'invitation de S.E. M. le Ministre d'Etat. Au cours de ce déplacement, le Vice-Président de la Commission européenne a été reçu en Audience par S.A.S. le Prince Souverain et un déjeuner de travail a été organisé avec les membres du Gouvernement. La venue de M. Maroš ŠEFČOVIČ avait pour objectif de lui exposer la réalité géographique, économique et sociale monégasque.



Visite du Vice-Président de la Commission Européenne

Enfin, les 5 et 6 décembre 2022, la Principauté de Monaco a accueilli la réunion des Chefs négociateurs d'Andorre, Monaco et Saint-Marin. Ces rencontres tripartites, organisées de manière régulière, permettent aux trois Etats d'échanger de manière approfondie sur les négociations en cours, de partager leurs préoccupations communes et de mieux apprécier leurs spécificités respectives. A cette occasion, les Chefs négociateurs des trois délégations ont pu présenter l'état de leurs discussions avec l'Union européenne au terme de l'année 2022 et évoquer l'agenda des mois à venir.

B ACCORD MONÉTAIRE AVEC L'UNION EUROPÉENNE

En application des dispositions de cet Accord, la Principauté de Monaco a émis, en 2022, les pièces suivantes :

- une pièce de 2 euros commémorative en qualité Belle Epreuve, célébrant les 100 ans de la disparition du Prince Albert 1^{er}, frappée en 15.000 exemplaires ;
- une pièce de 1 euro courante, frappée en 1.180.912 exemplaires ;
- une pièce de 2 euros courante, frappée en 1.050.000 exemplaires.

La réunion annuelle du Comité de l'Accord s'est tenue le 28 novembre à Paris. Elle a été l'occasion d'échanges de vues entre les représentants de la Principauté et ceux de l'Union européenne sur divers sujets. Ainsi, la délégation monégasque a fait un point sur la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme et présenté les résultats de la deuxième Evaluation Nationale des Risques. Il a également été fait un rappel du calendrier de la cinquième évaluation de la Principauté par le Comité du Conseil de l'Europe MONEYVAL.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la Principauté a confirmé l'adoption de mesures équivalentes, en droit interne, aux dispositions prévues par la Directive (UE) 2018/1673 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal et le Règlement (UE) 2018/1672 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif aux contrôles de l'argent liquide entrant ou sortant de l'Union.

La délégation monégasque a également fait part de l'évolution de sa législation en matière de gel et de confiscation des instruments et des produits du crime², afin d'adopter des mesures équivalentes aux dispositions de la Directive (UE) 2014/42 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014.

Cette réunion a également été l'occasion de discussions relatives à la mise à jour des annexes de l'Accord monétaire.

Enfin, le Comité a pris acte du quota de frappe de pièces pour l'année 2023, qui s'élève à 3.456.783,97 euros et a validé le programme de frappe correspondant à l'utilisation de ce quota.

C AUTRE INITIATIVE AU NIVEAU EUROPÉEN

Au sein de la Direction de l'Expansion Economique (DEE), la Division Financement et Développement de l'Economie a poursuivi au cours de l'exercice 2022 ses activités dans deux domaines d'activités internationaux.

En effet, d'une part, la DEE a participé aux trois assemblées plénières de la présidence portugaise de l'Initiative Intergouvernementale « EUREKA ». La troisième assemblée plénière de l'Initiative s'est tenue à Lisbonne (Cascais) du 20 au 23 juin 2022 ; la présidence portugaise ayant convié les Etats membres à participer à une Conférence Ministérielle (qui se tient théoriquement tous les deux ans). A la suite du Portugal la Lettonie va assumer la présidence de l'Initiative EUREKA jusqu'en juillet 2023 puis la Turquie présidera l'exercice 2023-2024.

² Loi n°1.535 du 9 décembre 2022

D'autre part, la Direction de l'Expansion Economique (Division Financement et Développement de l'Economie) a effectué en lien avec la Direction Générale pour la Recherche et Innovation de la Commission Européenne, et l'Ambassade de Monaco à Bruxelles la mise en œuvre du dispositif « H2020/HORIZON EUROPE » à Monaco, destiné à permettre d'ouvrir aux entités monégasques les appels à projets de Recherche et Développement lancés par la Commission Européenne.

Cette mise en œuvre s'est traduite par la sélection du groupe SBMOffshore, partenaire du consortium SCORES, retenu par la Commission Européenne dans le cadre de l'appel à projets H2020-LC-GD-2020-1 « *Societal Challenges – Secure, clean and efficient energy* », lancé en septembre 2021 comme premier projet financé dans le cadre de ce processus de co-financement.

Le consortium EU-SCORES piloté par le « *Dutch Marine Energy Center – DMC* » néerlandais réunit 17 partenaires originaires de 10 pays, dont Monaco, avec pour objectif de déverrouiller le potentiel considérable des énergies renouvelables offshores en démontrant la complémentarité des différentes sources d'énergie dans les zones maritimes européennes.

2

Relations avec le Forum Mondial de l'OCDE

A MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS

La Principauté de Monaco a participé à la 15^{ème} réunion plénière du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui s'est tenue à Séville (Espagne).

Des organismes internationaux de haut niveau et des délégués de plus de 100 juridictions membres étaient présents.

A cette occasion, l'OCDE a publié son rapport 2022 évaluant l'échange automatique de renseignements (EAI). Ce rapport est venu confirmer que Monaco avait non seulement son cadre juridique « en place » et conforme aux exigences de l'OCDE mais était également « en ligne » concernant l'efficacité dans la mise en œuvre des standards EAI dans la pratique.

Ces notations attestent du profond attachement de la Principauté de Monaco au respect des standards internationaux de l'OCDE et de l'Union Européenne en matière de transparence fiscale.

De plus, afin de répondre au haut niveau de coopération en matière d'échange de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, la Principauté de Monaco a échangé en 2022 avec 69 juridictions listées ci-dessous, dans les délais impartis par l'OCDE.

1. Albanie	19. Croatie	37. Irlande	55. Pays-Bas
2. Afrique du Sud	20. Curaçao	38. Islande	56. Pologne
3. Allemagne	21. Danemark	39. Israël	57. Portugal
4. Andorre	22. Équateur	40. Italie	58. Rép. Slovaque
5. Arabie Saoudite	23. Espagne	41. Japon	59. République Tchèque
6. Argentine	24. Estonie	42. Jersey	60. Roumanie
7. Australie	25. Finlande	43. Lettonie	61. Royaume-Uni
8. Autriche	26. France	44. Liechtenstein	62. Russie
9. Azerbaïdjan	27. Gibraltar	45. Lituanie	63. Saint-Marin
10. Belgique	28. Grèce	46. Luxembourg	64. Seychelles
11. Brésil	29. Groenland	47. Malaisie	65. Singapour
12. Bulgarie	30. Guernesey	48. Malte	66. Slovénie
13. Canada	31. Hong Kong, Chine	49. Maurice	67. Suède
14. Chili	32. Hongrie	50. Mexique	68. Suisse
15. Chine	33. Îles Féroé	51. Nigeria	69. Uruguay
16. Chypre	34. Île de Man	52. Norvège	
17. Colombie	35. Inde	53. Nouvelle-Zélande	
18. Corée	36. Indonésie	54. Panama	

Monaco continue d'accroître le nombre de juridictions soumises à déclaration.

B ACCORDS BILATÉRAUX

Pour ce qui est des accords bilatéraux, le 1^{er} décembre 2022, Monaco a signé une Convention fiscale bilatérale (DTA) avec Andorre, pays avec lequel Monaco avait déjà signé un Accord d'échange de renseignements en matière fiscale (TIEA).

La 15^{ème} réunion plénière du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales a également été l'occasion pour la délégation monégasque de se rapprocher de plusieurs pays dont l'Espagne qui maintenait Monaco sur une liste nationale des Etats Non Coopératifs.

A la suite de cette réunion, de nombreux échanges interministériels impliquant divers intervenants monégasques ont eu lieu avec l'Espagne. Ainsi, la totale transparence et l'implication de la Principauté ont contribué à la confirmation par l'Espagne que Monaco serait retiré de la liste début 2023.

Des négociations sont toujours en cours avec plusieurs pays pour la signature de DTA ou TIEA.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en date du 13 octobre 2014, Monaco a signé la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE qui offre la possibilité à tous les pays signataires d'échanger sur demande des informations fiscales. Le réseau d'échange s'est encore élargi en 2022 car 2 nouvelles juridictions ont signé la Convention, portant le nombre de participants à 146, ce qui inclut tous les pays du G20, tous les pays de l'OCDE, les centres financiers les plus importants et un nombre croissant de pays en voie de développement.

C LE BEPS (BASE EROSION AND PROFIT SHIFTING) DE L'OCDE

Publié en octobre 2015, le plan d'action BEPS de l'OCDE est un ensemble de 15 actions fournissant aux États des instruments nationaux et internationaux pour lutter contre l'érosion de la base fiscale imposable. Le 17 mai 2016, Monaco a rejoint le cadre inclusif du BEPS. A ce titre, Monaco s'est engagé à adopter les 4 actions obligatoires, à ce jour, du BEPS qui sont les suivantes :

- Action 5 : Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance ;
- Action 6 : Empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales lorsque les circonstances ne s'y prêtent pas ;
- Action 13 : Documentation des prix de transfert et déclaration pays par pays ;
- Action 14 : Accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends.

En 2022, la Principauté a suivi les avancées des travaux de l'OCDE en vue de la mise en place de l'Action 1, toujours en phase d'élaboration. Cette action est consacrée aux défis fiscaux posés par l'économie numérique et se compose de deux piliers. L'objectif est de trouver une solution consensuelle à l'échelle mondiale pour réformer le cadre international en matière d'imposition des grands groupes de sociétés, qui avait abouti à un premier accord global entre 137 juridictions en octobre 2021.

Le pilier 1 porte sur la réattribution partielle des droits d'imposition. En pratique, les multinationales dont les ventes mondiales excèdent 20 milliards d'euros et dont la rentabilité est supérieure à 10 % seront assujetties et 25 % des bénéficiaires dépassant le seuil de 10 % seront réaffectés aux juridictions du marché.

Le pilier 2 concerne le niveau minimum d'imposition des bénéficiaires des entreprises multinationales à 15 %. Ce nouveau taux minimal d'imposition s'appliquera aux sociétés dont le chiffre d'affaires excède 750 millions d'euros et devrait être payé soit dans le pays d'implantation de l'entité membre d'un groupe multinational, soit dans le pays de la maison mère.

3

Sanctions financières internationales

L'année 2022 a été marquée par le lancement d'un nouveau site internet du Gouvernement Princier dédié aux sanctions financières, sur lequel sont publiées toutes les décisions de gel des fonds et des ressources économiques prises par le Ministre d'Etat, ainsi que la liste nationale qui recense l'ensemble des personnes et entités dont les fonds et ressources économiques doivent être gelés à Monaco.

Ce nouveau site permet également aux professionnels assujettis de s'abonner pour recevoir des notifications lors de chaque mise à jour de la liste nationale et de bénéficier d'un accès direct au flux de la liste nationale.

Les mesures de gel de fonds peuvent résulter de décisions prises par différentes autorités.

La Principauté, en tant que membre de l'ONU, doit adopter les mesures de sanctions prises par les Comités des sanctions établis par des résolutions du Conseil de Sécurité. Ces sanctions couvrent une gamme très large allant de mesures ciblées telles que les embargos sur les armes, les interdictions de voyager ou encore des mesures financières ou diplomatiques, jusqu'à des régimes complets de sanctions économiques et commerciales.

Par ailleurs, la Principauté s'est engagée à adopter des mesures de sanctions identiques à celles prises par l'Union européenne dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité Commune. Ainsi, à titre d'exemple, depuis le début du conflit russo-ukrainien en 2014, Monaco a régulièrement repris les mesures de gel des fonds adoptées par l'Union européenne à l'encontre des personnes physiques ou morales identifiées comme étant responsables d'actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine³. Ces mesures se sont intensifiées fortement en février 2022 avec l'intervention armée de la Russie en Ukraine.

³ Règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil du 17 mars 2014, modifié.

La Principauté adopte également les mesures de sanctions prises unilatéralement par la France (en application des articles L.562-2 et suivants du Code monétaire et financier).

Enfin, Monaco peut désormais adopter des mesures de gel à la demande d'un autre Etat, ou de sa propre initiative.

107 Décisions Ministérielles⁴ de gel des fonds ont été adoptées en Principauté dont :

- 54 en matière de lutte contre le terrorisme qui ont transposé 42 mesures françaises, 7 mesures onusiennes et 5 mesures européennes ;
- 70 en matière de droits de l'Homme ou d'atteinte à la paix et la sécurité internationale qui ont transposé 6 mesures françaises, 51 mesures européennes et 13 mesures onusiennes ;
- 2 en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

4

Activités de coopération internationale (lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption)

A GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE

Du 17 au 21 octobre 2022, le SICCFIN a participé à la réunion de l'Assemblée Plénière du Groupe d'Action Financière (GAFI), organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme composé de 36 pays et organisations régionales, dont la Commission Européenne, qui s'est tenue au siège de l'OCDE à Paris.

B MONEYVAL

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du 5^{ème} cycle d'évaluation de la Principauté par le Comité MONEYVAL.

Ainsi, Monaco a reçu la visite de l'équipe d'évaluation du 21 février au 4 mars 2022. A cette occasion, les six évaluateurs et trois représentantes du Secrétariat Exécutif ont eu de nombreux entretiens approfondis avec les autorités publiques ainsi qu'avec divers professionnels assujettis à la loi n° 1.362 du 3 août 2009, modifiée.

Du 12 au 14 septembre 2022, une Délégation monégasque s'est rendue au Conseil de l'Europe afin d'échanger avec les évaluateurs sur les actions entreprises par la Principauté dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT).

Lors de la 64^{ème} Assemblée Plénière du Comité MONEYVAL qui s'est tenue du 5 au 9 décembre 2022, les Etats membres ont examiné le projet de Rapport d'Evaluation Mutuelle (REM) du 5^{ème} cycle de la Principauté, en présence d'une Délégation monégasque conduite par le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.

Le Rapport d'Evaluation Mutuelle a été publié en janvier 2023.

⁴ Certaines Décisions Ministérielles comportent des mises à jour de différents régimes de sanction.

C GROUPE EGMONT

Le Service d'Information et de Contrôle des Circuits Financiers (SICCFIN) a participé à la 28^{ème} Assemblée Plénière du Groupe EGMONT qui s'est déroulée à Riga (Lettonie).

A cette occasion, la Délégation monégasque a reçu un «certificat d'appréciation du Groupe EGMONT», signe de reconnaissance de la qualité de la coopération, des contributions effectuées au sein du Groupe Egmont pour la CRF monégasque, et pour l'organisation du Forum de la Coopération Financière des CRF francophones du Groupe Egmont, qui s'est tenu en Principauté de Monaco en novembre 2021.

Les 27 et 28 septembre 2022, le SICCFIN a participé au Forum des CRF francophones du Groupe EGMONT qui a eu lieu à Rabat (Maroc). Ce Forum, dans le prolongement du précédent organisé à Monaco en novembre 2021, a été l'occasion d'échanges fructueux entre les CRF.

D GROUPE D'ETATS CONTRE LA CORRUPTION DU CONSEIL DE L'EUROPE (GRECO)

En ratifiant la Convention pénale sur la corruption en 2007, Monaco a adhéré automatiquement au Groupe d'Etats contre la Corruption. Le GRECO assure le suivi de la conformité de ses Etats membres avec les instruments de lutte contre la corruption élaborés par le Conseil de l'Europe.

Monaco a assisté aux trois Assemblées plénières du GRECO (90^{ème}, 91^{ème} et 92^{ème} sessions). Au cours de la 91^{ème} assemblée plénière, le représentant de Monaco (Service d'Information et de Contrôle des Services Financiers) est intervenu comme rapporteur du Rapport de Conformité de la Belgique, dans le cadre du 4^{ème} cycle d'évaluation relatif à la prévention de la corruption des parlementaires, juges et procureurs.

En septembre 2022, Monaco a soumis son rapport sur les recommandations restées en suspens et le rapport final sur Monaco sera examiné par le GRECO en mars 2023.

5

Coopération dans le domaine des brevets

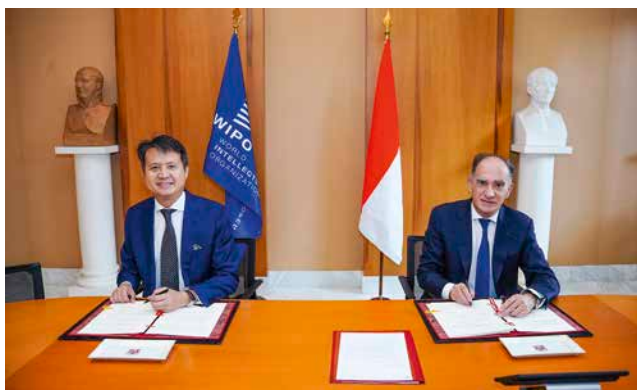
Avec la fin des restrictions sanitaires, l'année 2022 aura été une année de transition, combinant réunions de travail en distanciel et en présentiel, en vue de poursuivre les programmes de coopération, conformément aux calendriers arrêtés avec les différentes parties prenantes.

A ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)

Les 2 et 3 novembre, M. Daren TANG, Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, a effectué une visite de travail en Principauté.

Le Directeur Général de l'OMPI, accompagné de deux de ses collaborateurs (M. Habip ASAN, Directeur de la Division pour les pays en transition et les pays développés et M. Victor VAZQUEZ, Chef de Section pour la coordination pour les pays développés), a été reçu en Audience par S.A.S. le Prince Souverain et un déjeuner de travail a été organisé par S.E. M. le Ministre d'Etat.

Parmi les moments clés de cette visite, M. TANG a signé avec M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, un mémorandum d'entente visant à définir de manière plus précise les axes de coopération entre le Gouvernement Princier et cette agence spécialisée des Nations Unies. Il sera désormais possible pour les administrés de Monaco de recourir au service d'accès numérique de l'OMPI ou encore de faire appel aux outils de formation à distance de l'OMPI. Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, et des représentants du Département de l'Intérieur ont également participé à ces échanges.

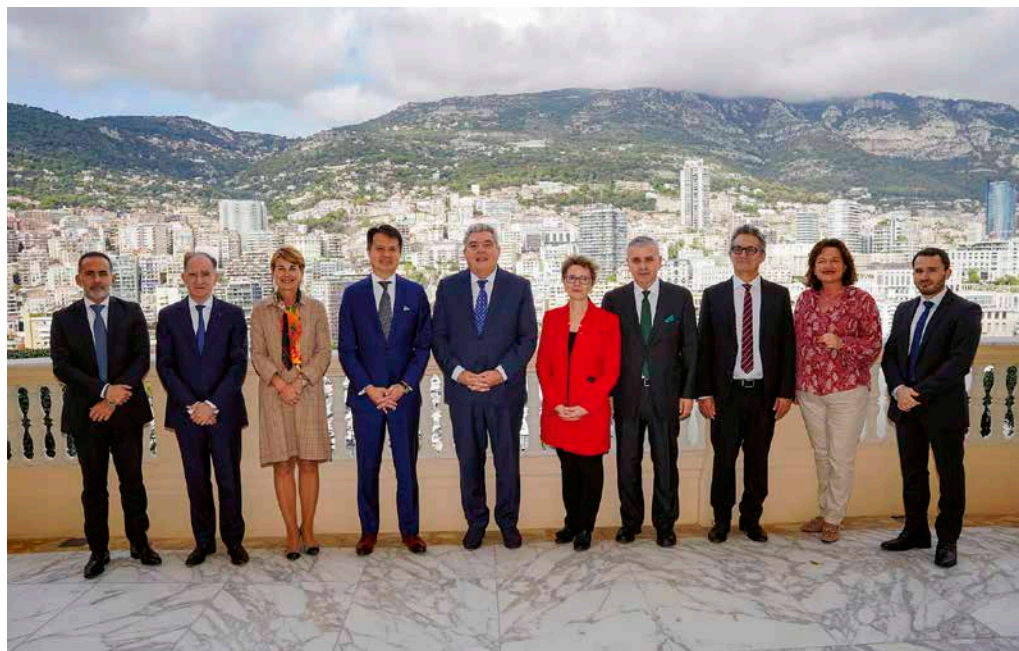


Visite de travail en Principauté de M. Daren TANG, Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle © Manuel Vitali - Direction de la Communication

Au cours de ce déplacement, la Délégation de l'OMPI a visité le Pôle Propriété Intellectuelle de la Direction de l'Expansion Economique, la Délégation Interministérielle pour la Transition Numérique (DITN) et rencontré divers acteurs privés (dont des startups innovantes en résidence à l'incubateur MonacoTech). Une visite du Centre Scientifique de Monaco et du Musée Océanographique a également eu lieu.

Il s'agissait de la première visite en Principauté d'un Directeur Général de l'OMPI. Elle a permis de démontrer l'excellence des relations entre la première organisation internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle et la Principauté de Monaco, Etat membre de l'OMPI

depuis 1975. En outre, cette visite est intervenue à un moment particulièrement opportun alors que la Principauté s'apprête à moderniser sa législation en matière de propriété intellectuelle afin de renforcer l'attractivité et offrir un environnement propice à l'installation et au développement d'activités innovantes sur le territoire monégasque.



B ORGANISATION EUROPÉENNE DES BREVETS (OEB)

En sa qualité d'État membre de l'OEB, la Principauté de Monaco a siégé à quatre reprises au Conseil d'Administration de l'Organisation Européenne des Brevets. Pour mémoire, cet organe législatif supervise le travail de l'Office européen des brevets.

Ces rencontres régulières, couplées à des commissions techniques, ont permis aux représentants de la Direction de l'Expansion Économique d'entretenir des relations de travail fructueuses avec leurs homologues européens et de rester connectés à l'actualité internationale du système des brevets.

Dans le cadre du Plan stratégique 2023 de l'Office Européen des Brevets qui vise notamment à renforcer la coopération sur le plan juridique et à promouvoir le système des brevets auprès des utilisateurs, le centre d'information monégasque de niveau I de la Division de la Propriété Intellectuelle de la Direction de l'Expansion Economique a été officiellement consacré, rejoignant le réseau PATLIB qui comprend plus de 330 centres dans 37 pays. Cette information a été annoncée officiellement par l'Office Européen des Brevets à l'occasion de la conférence PATLIB2022.

Toujours dans le cadre de ce Plan stratégique, le Pôle Propriété Intellectuelle de la Direction de l'Expansion Economique, de par son expertise et son savoir-faire en la matière, a maintenu sa participation au groupe de travail d'experts informatique visant à mettre en place un portail d'accès unique moderne, sécurisé et concentrant, au format numérique, l'ensemble des services d'information de l'OEB.

L'année a également été marquée par l'allocution de S.A.S. le Prince Souverain lors de la 16^{ème} édition du « Prix de l'Inventeur Européen » qui s'est tenue en format hybride à Munich le 21 juin 2022. Cette intervention a été l'occasion de rappeler aux yeux du monde l'attachement de la Principauté à associer innovation et préservation de l'environnement, en introduisant une toute nouvelle catégorie de prix qui vise à mettre en lumière des innovateurs de 30 ans et moins utilisant la technologie pour créer des solutions qui contribuent à atteindre un ou plusieurs des 17 objectifs de développement durable établis par les Nations Unies.

Enfin, à l'invitation du Président du Conseil d'administration de l'OEB et du Président de l'Office Européen des Brevets, la Délégation monégasque a eu l'honneur de participer, le 13 octobre 2022, à la cérémonie d'adhésion du Monténégro, devenu officiellement le 1^{er} octobre 2022, le 39^{ème} Etat membre de l'OEB.

C OFFICE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (EUIPO)

Dans le cadre du Protocole d'Accord conclu en juin 2017 et reconduit le 29 juin 2021, le Pôle Propriété Intellectuelle de la Direction de l'Expansion Economique aura poursuivi, en étroite collaboration avec l'EUIPO, les travaux informatiques visant à mettre en production au début de l'année 2023, et à moindre frais, le traitement en ligne d'une demande d'enregistrement et de renouvellement de marque nationale. L'objectif est de gagner en attractivité en offrant aux utilisateurs du système européen du droit des marques un outil intuitif et familier, paramétré aux spécificités de la procédure monégasque.

Dans le sillage de ce Protocole, la Division de la propriété intellectuelle en a profité pour aligner sa procédure d'examen de la distinctivité d'une marque tridimensionnelle contenant des éléments verbaux et/ou figuratifs lorsque la forme n'est pas distinctive en tant que telle, en adhérant officiellement le 21 mars 2022 à la pratique commune européenne issue des travaux et réflexions juridiques du Programme de Convergence CP9 organisé par l'EUIPO. A travers cette démarche, l'Administration monégasque entend accroître la transparence, la sécurité juridique et la prévisibilité de ses décisions à l'occasion du traitement d'un dossier, dans l'intérêt des examinateurs et des utilisateurs du système.

Enfin, le 26 septembre 2022, la Délégation monégasque a eu l'honneur de rencontrer M. Sandris LAGANOVSKIS, Directeur du Département de la Coopération Internationale de l'EUIPO, pour dresser un bilan de l'année écoulée et arrêter le programme de travail de l'année 2023.

PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

1 Environnement

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) 5^{ème} Assemblée – Commémoration des 50 ans et fin de la pollution plastique

Avec pour toile de fond la commémoration des 50 ans du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP@50), la seconde session de la 5^{ème} Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (ANUE) a permis des avancées significatives en matière de lutte contre les pollutions, au cœur de la triple crise environnementale planétaire.

Par message vidéo, S.A.S. le Prince Souverain a rendu hommage aux travaux et réalisations du PNUE et a salué les réussites du passé, notamment en Méditerranée, estimant toutefois que ces avancées n'ocultaient pas l'actuelle dégradation des écosystèmes. Il a plaidé pour des modèles économiques axés sur la protection et la réhabilitation des écosystèmes plutôt que sur leur exploitation irresponsable, appelant à renforcer la dimension environnementale du développement durable.

Ainsi, cette orientation s'est retrouvée dans le soutien aux Solutions fondées sur la Nature (SFN) porté au cours des débats. Les SFN sont des mesures de protection et de gestion durables des écosystèmes, intégrant la résolution des problèmes sociaux, économiques et environnementaux, et procurant des avantages en termes de bien-être humain, de services écosystémiques, de résilience et de biodiversité.

L'événement historique de l'ANUE était l'adoption d'une résolution portée par plus de 70 pays, dont Monaco, visant à mettre fin à la pollution plastique. Le traité international à négocier porte sur le cycle de vie complet du plastique, de la conception à son recyclage.

Dans le cadre de la négociation qui a débuté dès décembre 2022 à Punta del Este en Uruguay, Monaco a rejoint la Coalition de la haute ambition pour en finir avec la pollution plastique en 2040.

En septembre, en parallèle de l'Assemblée Générale de l'ONU, Madame Isabelle BERRO-AMADEÏ, a rappelé à cette occasion que « *la pollution plastique constitue une crise planétaire ayant des répercussions sur la biodiversité, le climat et la santé humaine* » et a insisté sur le fait que « *sans nouvelles mesures de contrôle efficaces, la production de plastique devrait doubler en 20 ans et les déchets plastiques déversés dans les océans devraient tripler d'ici 2040 ; c'est une charge inacceptable pour les générations futures* ».

Le groupe de la Coalition (51 pays à ce jour) s'engage pour la négociation d'un Traité international ambitieux, basé sur une approche globale et circulaire qui garantira des interventions efficaces tout au long du cycle de vie des plastiques, avec l'objectif d'éviter toute fuite vers l'environnement.

Autre fait marquant de l'ANUE, à l'instar du GIEC pour le climat et de l'IPBES pour la biodiversité, un nouveau groupe intergouvernemental Science-politiques sera mis en place « au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution ».

2

Lutte contre les changements climatiques

A 27^{ème} CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (COP 27)

Une délégation monégasque a pris part à la 27^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP 27) qui s'est tenue du 6 au 20 novembre 2022 à Charm-el-Cheikh, Egypte.

En ouverture de la Conférence, les 7 et 8 novembre, le Président de la République arabe d'Egypte, S.E. M. Abdel Fattah AL-SISSI, a organisé un Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement auquel ont participé plus de 110 dirigeants internationaux ainsi que le Secrétaire Général des Nations Unies. La Principauté de Monaco y était représentée par S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'Etat, accompagné de Mme Céline CARON-DAGIONI, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

A cette occasion, il a participé à plusieurs tables rondes et a prononcé l'intervention nationale, rappelant notamment l'engagement du Gouvernement Princier qui est d'atteindre la neutralité carbone en 2050, conformément aux objectifs fixés par S.A.S. le Prince Albert II.

Par ailleurs, S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu sur le site de la Conférence le 10 novembre, ce qui Lui a permis de rencontrer le nouveau Secrétaire exécutif de la Convention, M. Simon STIELL, mais également de s'exprimer dans le cadre de plusieurs événements parallèles dont un événement sur le changement climatique en Méditerranée organisé par Sa Fondation.

Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a, quant à elle, participé au Segment ministériel de la COP qui s'est déroulé au cours de la deuxième semaine de négociations. Elle a ainsi représenté la Principauté lors de divers événements de haut-niveau dont la première table ronde ministérielle sur l'ambition pré-2030 en matière d'atténuation et le 5^{ème} dialogue ministériel biennal sur le financement climatique. Dans ce cadre, elle a mis en avant les mesures déployées sur le territoire monégasque pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réitérer la détermination du Gouvernement Princier à soutenir les pays en développement dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Au cours de la réunion ministérielle de la Coalition pour le Climat et l'Air Pur (*Climate and Clean Air Coalition*), en présence de M. John KERRY, Envoyé spécial du Président des Etats-Unis pour le Climat, Mme BERRO-AMADEÏ a confirmé l'attention que Monaco porte à la problématique des polluants climatiques à courte durée de vie et leurs conséquences sur la qualité de l'air et la santé humaine.

Ce déplacement a également été l'occasion d'organiser plusieurs réunions bilatérales, dont une rencontre avec des hauts représentants du Fonds Vert pour le Climat (*Green Climate Fund*), principal instrument financier de mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays en développement et dont la Principauté est le premier bailleur *per capita*.

Enfin, le Conseiller de Gouvernement-Ministre a signé la Déclaration « *Ambition sur la fonte des glaces, sur l'élévation du niveau de la mer et les ressources en eau des montagnes* », aux côtés de nombreux autres Ministres. Cette initiative, lancée par le Chili et l'Islande, vise à alerter sur les conséquences dramatiques de la perte de cryosphère et l'absolue nécessité de renforcer les mesures d'atténuation.

S'agissant des négociations, la Conférence s'est conclue sur des résultats mitigés et inégaux selon les thématiques. Dans un contexte de tensions géopolitiques et de crise énergétique, les débats particulièrement conflictuels ont fait ressortir une polarisation marquée entre pays développés et pays en développement.



Délégation monégasque à la COP27 © DR

La principale avancée de cette session concerne la prise en compte des pertes et préjudices subis par les pays en développement les plus vulnérables. Malgré la résistance initiale des pays développés, un compromis a finalement été trouvé en vue de créer un fonds dédié pour répondre aux dégâts liés aux changements climatiques.

En revanche, alors que les derniers rapports du GIEC et du PNUE font état de conclusions particulièrement alarmantes, l'issue des négociations en matière d'atténuation s'est avérée décevante en dépit de l'appel de nombreuses délégations à maintenir l'objectif de plafonnement du réchauffement planétaire à 1,5 degré.

B SOUTIEN FINANCIER À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Principauté de Monaco reconnaît le rôle des pays développés dans le soutien à apporter aux pays en développement afin qu'ils puissent réorienter leurs économies vers des trajectoires de développement bas-carbone et renforcer leur résilience aux effets adverses du changement climatique. C'est pourquoi le Gouvernement Princier est déterminé à assumer sa part pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars par an en faveur de l'action climatique dans les pays en développement. Dans cette perspective, le financement climatique international de la Principauté a considérablement augmenté au cours des dernières années et de nombreux programmes menés par la Direction de la Coopération Internationale comportent un axe « co-bénéfice climat ».

Le soutien au Fonds Vert pour le Climat (*Green Climate Fund*) s'est poursuivi. Ce Fonds joue un rôle majeur d'accélérateur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays en développement.

C RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

Monaco a participé à la Conférence Alpine qui s'est tenue sous présidence suisse, le 27 octobre 2022. Elle a adopté le Plan d'action alpin 2022 « Vers la zéro émission nette dans le secteur des transports dans les Alpes à l'horizon 2050 ».

A travers cette initiative, il s'agit de remobiliser sur le sujet de la décarbonation des transports suivant l'approche : Éviter les trajets (télétravail, mobilité partagées), Transférer (vers les transports publics) et Améliorer (développer les technologies à zéro émission), et de positionner l'espace alpin comme une région modèle pour le développement de transports publics transfrontaliers partagés, à la demande et accessibles à tous.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la région sensible des Alpes est une préoccupation commune des Etats, tant au niveau des ministères de l'environnement que des transports. En effet, le secteur des transports représente 30% des émissions de GES et s'accompagne d'autres externalités telles que la pollution atmosphérique et sonore, la perte de biodiversité, etc.

Pour Monaco, le plan d'action s'inscrit plus largement dans l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon de 2050. Ainsi, un faisceau d'actions a été développé par le Gouvernement Princier à la fois pour réguler le trafic, promouvoir la mobilité douce et encourager l'utilisation des transports en commun décarbonés que ce soit pour les résidents, les travailleurs pendulaires ou les touristes.

2

Affaires maritimes et droit de la mer

A 2^{ème} CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OcéAN

2^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'Océan s'est tenue à Lisbonne du 27 juin au 1^{er} juillet 2022, en présence d'une forte délégation monégasque dirigée par S.A.S. le Prince Souverain⁵.



Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, S.A.S. le Prince Souverain, S.E. Mme Isabelle PICCO, et S.E. M. Henrique de POLIGNAC MASCARENHAS de BARROS à la Conférence des Nations Unies sur l'Océan @Gaëtan Luci - Palais Princier

S.A.S. le Prince Souverain était accompagné notamment de Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, de S.E. M. Bernard FAUTRIER, Son Conseiller spécial, Chargé des questions d'environnement, de S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté auprès de l'ONU à New York, de S.E. M. Henrique de POLIGNAC MASCARENHAS DE BARROS, Ambassadeur de Monaco au Portugal⁶.

La Conférence de haut niveau des Nations Unies visant à soutenir la réalisation de l'Objectif de Développement Durable n°14 (ODD 14) résulte des conclusions de la grande Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a eu lieu à Rio de Janeiro au Brésil du 20 au 22 juin 2012 (Rio+20)⁷.

La thématique principale de la Conférence de Lisbonne était : « Océans, intensification de l'action fondée sur la science et l'innovation aux fins de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable numéro 14 : bilan, partenariats et solutions ».

Les travaux se sont organisés sous la forme d'une session plénière et d'une série de sept dialogues interactifs portant sur la pollution marine ; la gestion, la protection, la conservation et la restauration des écosystèmes ; le réchauffement de l'océan ; la pêche durable ; l'économie bleue ; la recherche scientifique et le transfert de technologies marines ; le droit international de la mer, ainsi que les liens entre l'ODD14 et les 16 autres ODD.

⁵ Cette Conférence qui était co-organisée par le Kenya et le Portugal a également connu, outre les présidents de ces deux États, la présence du Secrétaire général de l'ONU, ainsi que de nombreux Chefs d'État et de Gouvernement dont le Président Emmanuel MACRON.

⁶ Cette délégation comprenait aussi MM. Olivier WENDEN, Vice-Président et Administrateur délégué de la Fondation Prince Albert II de Monaco ; Florian BOTTO, 1^{er} Secrétaire à la Représentation Permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et Tidiani COUMA, Secrétaire des Relations Extérieures.

⁷ Les conclusions de Rio+20, consacrés aux Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés, le 25 septembre 2015, par les États Membres de l'ONU. Au nombre de 17, les ODD comportent un objectif n°14 consacré à l'Océan. Monaco a participé de manière substantielle à la rédaction des « cibles » de l'ODD 14.

La session plénière

Dans Son discours en séance plénière, S.A.S. le Prince Souverain a insisté sur l'urgence d'engager des actions concrètes pour lutter contre les dégâts multiples qui sont quotidiennement infligés aux mers. Il a rappelé que Monaco s'y implique, dans le cadre des négociations sur le climat, de la Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, au PNUE ou encore dans le cadre de forums scientifique dédiés.



S.A.S. le Prince Souverain à la 2^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'Océan

Le Souverain a précisé que ce travail doit se traduire par des projets concrets, capables d'opérer un changement rapide, quelle que soit leur échelle ou leur localisation. A cet égard, Il a énuméré des réalisations vérifiables tels que le « Medfund », lancé en 2015 par Monaco avec la France et la Tunisie, la « Monk Seal Alliance » mise en place pour protéger cette espèce emblématique de Méditerranée et à laquelle il est prévu d'allouer 2,7 millions d'euros jusqu'en 2024, au bénéfice de projets de préservation dans dix-sept pays méditerranéens. Cette initiative a été expressément mentionnée dans le rapport général de la Conférence de Lisbonne.

Les Dialogues interactifs (Gestion, protection, conservation et restauration des écosystèmes)

Dans ce cadre, S.A.S. le Prince Souverain a indiqué que l'un des objets de ce dialogue était précisément d'identifier les bonnes pratiques, même les plus locales, et de souligner ce qui pouvait être étendu, développé ou renforcé. Il a illustré Son propos en évoquant l'apport des aires marines protégées qui offrent une variété d'opportunités. Cette variété doit être source de réflexion et d'enrichissement, dans l'évaluation des résultats obtenus, comme des difficultés rencontrées.

Les événements parallèles

En plus de la session plénière et des dialogues interactifs, plusieurs événements ont été organisés dans le but d'approfondir les échanges sur des sujets particuliers comme l'objectif de protéger 30 % de l'Océan à l'horizon 2030, la question des régions polaires, des mangroves, des coraux, de l'acidification des océans, de la biodiversité en haute mer ainsi que des investissements innovants. Des institutions monégasques, la *Fondation Prince Albert II de Monaco* et l'*Institut océanographique - Fondation Albert I^{er}, Prince de Monaco*, se sont distinguées en organisant le seul événement consacré aux régions polaires.

La Conférence de Lisbonne s'est achevée par l'adoption d'une Déclaration politique intitulée « *Notre océan, notre avenir, notre responsabilité* ». Cette Déclaration appelle tous les Etats à contribuer à la réalisation des mesures d'urgence qui se rattachent aux 7 cibles de l'ODD 14, par les mesures suivantes :

- Protéger 30%, ou davantage, des zones maritimes nationales d'ici 2030 ;
- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 ;
- Réduire la pollution plastique ;
- Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Allouer des fonds conséquents à la recherche sur l'acidification des océans ainsi qu'aux projets de résilience climatique.

B CONSERVATION ET EXPLOITATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE DANS LES ZONES SITUÉES AU-DELÀ DES LIMITES DE LA JURIDICTION NATIONALE (ZAJN)

La première partie de la cinquième session de la Conférence intergouvernementale sur la Conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale s'est tenue du 15 au 26 août 2022 à New York, en présence de la Principauté de Monaco.

Cette partie de la session, considérée comme le « round » ultime, n'a pas abouti à la fin tant attendue des négociations. Toutefois, elle a permis d'accomplir des progrès considérables dans la rédaction des articles relatifs aux quatre composantes du futur accord.

Aussi des évolutions significatives sont enregistrées par exemple sur la définition des aires marines protégées (AMP), et sur la prise de décision pour établir ces AMP. Il en est de même pour les ressources génétiques marines (OGM). Sur ce plan, les positions ont évolué sur l'épineuse question du partage des bénéfices. D'autres développements ont été soulignés concernant le renforcement des capacités et le transfert de technologies (RCTT). Ils sont consacrés par la création d'un Fonds d'affectation spéciale destiné aux Etats en développement. En dépit de difficultés liées à des options concurrentes, la composante études d'impact environnemental (EIE) enregistre également des avancées remarquables en particulier sur les dispositions liées au processus lui-même.

C 27^{ème} SESSION DE L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

A cause des interrogations et des fortes tensions suscitées par l'élaboration du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales des fonds marins, la 27^{ème} session de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) s'est déroulée en trois phases.

A cet effet, le Conseil s'est réuni du 21 mars au 1^{er} avril 2022 et du 18 au 29 juillet 2022 tandis que l'Assemblée s'est tenue du 1^{er} au 5 août de la même année.

Les travaux de cette 27^{ème} session ont été consacrés en grande partie aux réunions du Conseil. Ce dernier a examiné un document de travail dans lequel figure notamment le projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources des fonds marins, le code minier.

Cet élément, central, de l'ordre du jour a été des plus discutés. Son examen a constitué un facteur de tensions entre les partisans d'un moratoire (suspension *sine die*) sur les activités dans ces grands fonds et les partisans de l'adoption d'un règlement suivant un processus progressif fondé sur les meilleures données scientifiques connues.

Dans les faits, la position sur le moratoire conduirait à la suspension du fonctionnement de l'AIFM ; ce qui constituerait une remise en question du système de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

L'option d'un règlement adopté à travers un processus fondé sur les meilleures données scientifiques a été privilégiée par les Etats membres de tous les groupes régionaux dont la Principauté de Monaco.

Monaco a ainsi réitéré l'impératif de parfaire les mécanismes institutionnel, administratif, juridique et scientifique de l'AIFM dans l'objectif de lever les incertitudes et de répondre aux préoccupations environnementales qui entourent l'accès aux ressources des grands fonds marins. Les négociations ont permis d'accomplir des progrès significatifs vers un projet de règlement d'exploitation des ressources minérales des fonds qui écarte explicitement toute mention au moratoire.

D ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE

Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Représentant Permanent de la Principauté auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) a participé à la 79^{ème} session du comité de protection de l'environnement marin (MEPC) de l'Organisation, ainsi que Mme Armelle ROUDAUT-LAFON, Directeur des Affaires Maritimes, Représentant adjoint.

Cette session, qui s'est tenue à Londres du 12 au 16 décembre 2022, a examiné des projets de décisions relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre issus du transport maritime et à la stratégie de l'OMI pour un transport maritime décarboné à horizon 2030. A cet égard, l'Organisation a consacré la Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de sulfure (SOX) à compter du 1^{er} mai 2025.

Enfin, lors de cette session, l'OMI a entériné le principe de la création d'une zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) destinée à la protection des cétacés en Méditerranée. Ce projet était porté par Monaco, l'Italie, la France et l'Espagne. Les quatre pays se sont engagés à poursuivre le travail pour proposer des mesures techniques destinées à rendre cette zone efficace pour limiter la collision entre les navires et les cétacés.

3

Biodiversité

Parmi les progrès notables réalisés en 2022, tant au Panama qu'à Montréal, auxquels Monaco a naturellement contribué, méritent d'être particulièrement mentionnés :

En novembre 2022, la 19^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a adopté un nombre élevé de décisions (365), ainsi que 46 des 52 propositions avancées pour encadrer les contrôles sur le commerce international des espèces sauvages.

Ainsi, les Parties ont inscrit de multiples espèces de requins, de lézards, de tortues, de poissons, d'oiseaux, de grenouilles et une centaine d'espèces d'arbres dans les annexes de la Convention afin d'en garantir la durabilité à l'état sauvage, tout en autorisant leur commerce international.

La participation de Monaco à cette conférence y était d'autant plus importante que le Gouvernement y a soumis un document sur *Hippocampus spp.* (Hippocampes), dont l'objectif est de renforcer les mesures visant à lutter contre le commerce illégal de ces espèces. La Principauté a parallèlement co-financé et co-présidé un événement parallèle visant à promouvoir une décision favorable sur ce point, ce qui fut le cas.

Enfin, l'engagement de la Principauté dans la lutte contre le trafic illégal d'espèces de faune et de flore sauvages a été reconnu lors de deux événements du Consortium International de lutte contre les criminalités liées aux espèces sauvages (ICCWC) que Monaco finance.

En décembre 2022, lors de la 15^{ème} Conférence des Parties (CoP15), les Etats Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) se sont entendus, après plus de deux années de négociations, sur un instrument global qui fixe des objectifs visant à inverser la courbe de la perte de la biodiversité mondiale, afin d'atteindre d'ici 2050 la vision « vivre en harmonie avec la nature » selon le « Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal ».

Ce Cadre se décline en quatre objectifs à long terme pour 2050 et 23 cibles globales orientées vers l'action à l'horizon 2030. Il fixe des objectifs importants de protection et de restauration des écosystèmes comme celui de protéger 30% des espaces terrestres, des eaux intérieures, des espaces côtiers et des zones marines d'ici 2030 (30x30) et de restaurer 30% des écosystèmes cruciaux en danger. Il est également prévu de réduire les substances nocives pour la biodiversité, de rediriger les subventions néfastes pour la biodiversité, d'accroître les moyens de mise en œuvre et notamment les aides financières de toutes sources et de prendre en compte le rôle crucial et la participation indispensable des communautés autochtones, locales mais également des femmes.

Représentant le Gouvernement de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco lors du Segment de Haut Niveau, qui s'est déroulé en marge de la CoP15, Mme Céline CARON-DAGIONI, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, a pris part à de nombreux événements renforçant ainsi, quelques semaines après la tenue de la COP 28 de la CCNUCC, la présence de Monaco sur la scène internationale environnementale. Lors de son intervention, le Conseiller-Ministre a rappelé l'attachement de la Principauté de Monaco à la préservation de la Biodiversité en premier lieu sur son territoire en ces termes « *le Gouvernement Princier s'engage à renforcer la place de la nature sur son territoire avec comme objectif de réconcilier « urbanisme et nature » en repensant la planification urbaine de la Principauté par l'intégration des services écosystémiques dans les politiques d'aménagement.* »



Mme Céline CARON-DAGIONI, entourée de la Délégation de Monaco à la COP 15 de la CDB

4

Politique environnementale régionale

A EN MÉDITERRANÉE

Au cours de l'année 2022, la Principauté est restée fortement impliquée dans le suivi d'autres Accords et Conventions, notamment régionaux, auxquels elle est Partie.

Ainsi, Monaco a pleinement endossé son rôle de représentant de la région Europe au sein du Comité permanent de la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS), en qualité de Président du groupe de travail sur les questions financières et budgétaires, de l'ACCOBAMS lors de la 8^{ème} réunion des Parties ou encore en tant que Président du groupe de travail sur les Tortues marines de la convention de Berne pour la conservation de la vie sauvage en Europe. La Principauté a également été élue membre du Comité permanent de l'Accord relatif à la Conservation des Chauves-Souris d'Europe (EUROBATS), lors de la sa 9^{ème} Réunion des Parties en octobre 2022.



8^{ème} réunion des Parties de l'Accord ACCOBAMS-Photo des délégués @ERA



LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

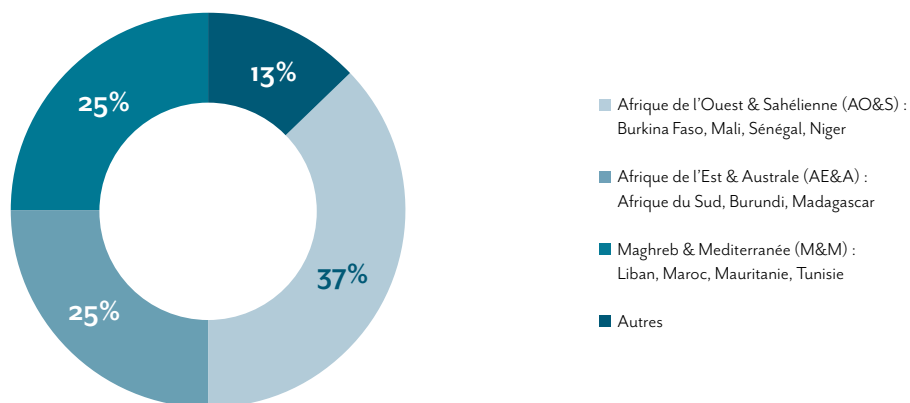
Guidée par les orientations de S.A.S. le Prince Souverain, « *Ne laissons pas la pandémie retarder la réalisation des Objectifs de Développement Durable* »⁸, le Gouvernement Princier a décidé d'augmenter son Aide Publique au Développement (APD) à 74 millions d'euros pour la période 2022-2024. La Direction de la Coopération Internationale (DCI), qui met en œuvre plus de 80% de l'APD, a démarré en 2022 son 5^{ème} plan stratégique (2022-2024) avec 17 millions d'euros dédiés aux opérations. La notion de développement durable est restée au cœur de son action, reposant sur le pilier social et la lutte contre la pauvreté, le pilier économique avec l'accès au travail décent et l'entrepreneuriat et le pilier environnemental à travers la résilience des populations face aux changements climatiques. Pour ce plan stratégique, la Coopération monégasque se concentre sur l'appui aux plus vulnérables avec pour objectif d'améliorer directement les conditions de vie de trois millions de personnes sur la période 2022-2024.

1 | Priorité aux pays africains et à la méditerranée

La stratégie géographique de la Coopération de Monaco est orientée vers trois zones : l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord/Méditerranée et l'Afrique Australe et de l'Est. Elle est concentrée sur onze pays, éligibles à l'Aide Publique au Développement : sept d'entre eux sont classés parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) - le Burkina Faso, le Burundi, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal - et quatre comme des pays à revenu intermédiaire - l'Afrique du Sud, le Liban, le Maroc et la Tunisie.

La Coopération s'est engagée à donner la priorité aux Pays les Moins Avancés (PMA). Ainsi, en 2022, la Coopération monégasque a alloué 11,2 millions d'euros aux Pays les Moins Avancés, soit 66% des financements. En complément des contributions allouées directement par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération (financements climatiques notamment), Monaco devrait continuer à atteindre en 2022 l'objectif onusien de consacrer au moins 0,15% de son produit intérieur brut à l'Aide Publique au Développement en faveur des PMA. (*objectif d'Addis Abeba*).

Répartition par zone géographique 2022



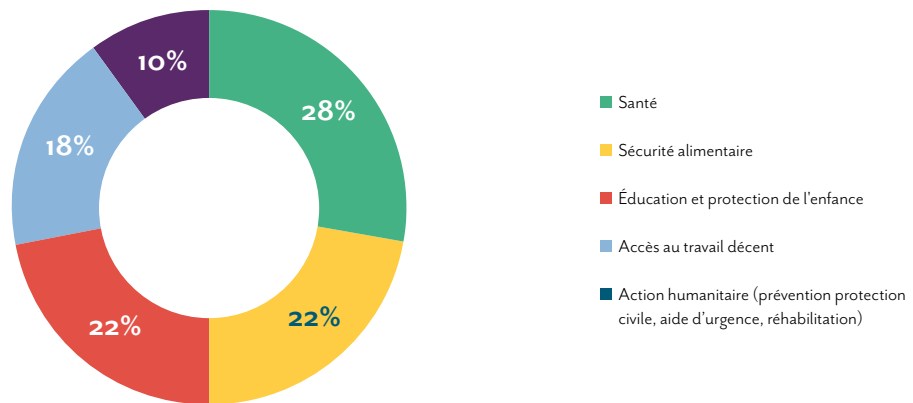
⁸ Allocation du 24 septembre 2021, 76^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies

2

Priorités sectorielles

Le plan stratégique 2022-2024 vise avant tout à contribuer au développement humain et à la lutte contre la pauvreté, avec quatre priorités en phase avec les Objectifs de Développement Durable.

Répartition financière par domaines d'intervention pour l'année 2022



A SANTÉ (ODD N°3)

La santé est restée le premier domaine d'investissement avec 28 % du budget (soit plus de 4 millions d'euros) de la Direction de la Coopération Internationale (DCI). Plusieurs pays partenaires de la Coopération de Monaco présentent des indicateurs de santé très bas (couverture sanitaire très faible, mortalité infantile et maternelle, mortalité liée au paludisme, à la malnutrition, au VIH et à la drépanocytose...).



Renouvellement Accord cadre de santé Madagascar

L'année a été marquée par le renouvellement de l'Accord cadre de santé entre la Principauté et Madagascar, premier pays de coopération dans ce domaine, lors d'une visite du Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ en mars 2022. Monaco continue de s'investir dans la grande Ile, sur la Couverture Santé Universelle avec l'OMS et le GRET pour la santé des personnes les plus vulnérables.

En juillet 2022, la Principauté a également signé un accord avec la Comunità di Sant'Egidio ainsi qu'avec la Fondation Mérieux pour accompagner la santé des populations les plus précaires. Monaco a poursuivi son soutien pour améliorer l'accès à des soins de qualité pour des populations au niveau communautaire, dans les capitales et dans des zones marginalisées. Elle a investi dans la lutte contre les grandes maladies (paludisme, VIH, drépanocytose - à ce titre un nouvel accord avec l'OMS a été conclu pour la création d'un guide de prise en charge de la drépanocytose pour l'Afrique), et a œuvré au renforcement des compétences des acteurs en santé.

B SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (ODD N°2)

Dans un contexte de crise alimentaire mondiale, aggravée par le conflit en Ukraine, la Coopération de Monaco a fait de la sécurité alimentaire une priorité, notamment dans les Pays les Moins Avancés. En 2022, Monaco a alloué 22% de ses moyens pour lutter contre la malnutrition (particulièrement des enfants et des femmes), et renforcer la souveraineté alimentaire des pays partenaires (agriculture et filières agricoles durables).

A Madagascar, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a inauguré, aux côtés du Président de la République malgache et d'Alain Mérieux, une usine de production alimentaire. Localisée dans une région chroniquement touchée par la malnutrition, l'usine permettra d'approvisionner les écoles locales (soit 7.000 écoliers). Un grand nombre de projets favorisent l'adaptation et la résilience des communautés vulnérables avec notamment le renforcement de la durabilité des techniques de production agricole pour aider les communautés à mieux faire face aux aléas climatiques (soutien à l'agroécologie par exemple) et permettent ainsi aux populations de s'adapter au changement climatique.

Monaco a renforcé son partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial pour la fortification des aliments et les cantines scolaires, puissant levier de développement pour l'assiduité scolaire, notamment des filles. Monaco poursuit par ailleurs son soutien dans ce domaine aux autorités publiques (par exemple au Niger avec le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises et des Catastrophes alimentaires) et aux acteurs de la société civile locale (associations, secteur privé), épaulée par de grandes ONG internationales (Action Contre la Faim, GRET, IRAM...). Monaco a par ailleurs répondu à l'appel du Secrétaire Général des Nations Unies en faveur des crises alimentaires dans la zone Sahel : Burkina, Mali, Niger.

C EDUCATION ET PROTECTION DE L'ENFANCE (ODD N°4 ET 5)

Les projets Education et Protection de l'Enfance, avec 3,1 millions d'euros investis soit 22% des financements, contribuent aux ODD n°4, n°5, n°8 et n°16 avec un accent sur les filles, au travers du programme phare « Education des filles vulnérables ». Dans les pays partenaires de la Coopération monégasque, les filles qui ont été déscolarisées à la suite de la fermeture des établissements (Covid, conflits) sont les premières victimes, avec la résurgence des mariages et grossesses précoces, du travail forcé, des violences et abus. Les nouveaux projets entendent toucher l'enregistrement des naissances, l'insertion des jeunes sans soutien parental, la scolarisation et la formation des jeunes filles vulnérables et des jeunes filles migrantes. La DCI coopère tout particulièrement avec des ONG locales, de grandes ONG internationales (Save the Children, SOS Village d'Enfants, Comunità di Sant'Egidio, Apprentis d'Auteuil), et des partenaires multilatéraux comme l'UNICEF.

Dans le domaine de l'Education, la DCI et le HCR poursuivent leur engagement en faveur de l'accès des enfants et des jeunes réfugiés à l'école, au Liban, au Maroc et en Mauritanie. La lutte contre l'abandon scolaire précoce et l'appui à la qualité de l'éducation demeurent une priorité en Tunisie, au Maroc et à Madagascar et font l'objet de plusieurs partenariats avec la société civile. Le préscolaire et l'éducation inclusive, garants d'une éducation plus équitable, sont soutenus en Afrique du Sud, au Burundi, au Sénégal et au Liban.

D ACCÈS AU TRAVAIL DÉCENT (ODD N°8)

La Coopération de Monaco a alloué 18% de ses moyens (2,6 millions d'euros) à des opérations favorisant l'accès au travail pour les plus vulnérables. Les pays partenaires de Monaco souffrent en effet d'un taux élevé de décrochage scolaire et de chômage des jeunes. La région Afrique du Nord/Méditerranée est particulièrement marquée par la plus faible participation des femmes à la vie économique (de l'ordre de 22%), au niveau mondial.



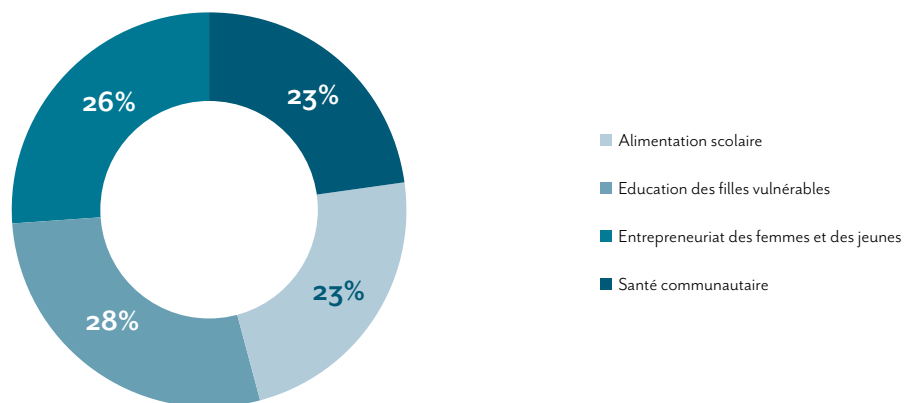
Etivage du Riz à Kel essouk Aharam © Aboubacar Traoré - SOS Sahel

L'action de Monaco a permis de soutenir des initiatives créatrices d'emplois verts ainsi que de nombreux projets de formation professionnelle des jeunes, filles et garçons, dans des secteurs porteurs (hôtellerie, tourisme, soins à la personne, agroécologie...). Ainsi, l'année a été marquée par le lancement d'un projet de formation destiné aux étudiants réfugiés en Afrique de l'Ouest, mené avec le HCR et Bioforce. Monaco a également apporté un soutien fort aux initiatives de renforcement des filières et investi dans l'insertion professionnelle, à travers l'emploi et la création d'entreprises, notamment pour les jeunes et les femmes en zones périurbaines et rurales. De nombreux jeunes et femmes ont ainsi pu démarrer leurs propres activités économiques et/ou créer leur entreprise, en veillant au respect de l'environnement. Les personnes déplacées, réfugiées, en situation de handicap ont particulièrement bénéficié des appuis dans le cadre de projets d'entrepreneuriat social. En complément, des filets sociaux ont été mis en place pour renforcer la résilience des ménages les plus vulnérables (accès à une mutuelle, à l'emploi formel...). Enfin, des PME de plus grande taille ont également bénéficié de soutien afin d'accélérer leur développement et leur impact social et environnemental positif.

E PROGRAMMES-PHARES

Dans chaque domaine d'intervention, la Coopération de Monaco a mis en place un programme-phare afin de donner la priorité à un sujet particulièrement prégnant dans les onze pays de coopération. En 2022, les programmes-phares ont compté pour 10,3 millions euros : 28% sur l'éducation des filles vulnérables (Education et protection de l'enfance), 26% sur l'entrepreneuriat des femmes et de jeunes (Accès au travail décent), 23% sur l'alimentation scolaire (Sécurité alimentaire et nutritionnelle) et 23% sur la santé communautaire (Santé).

Répartition par zone géographique 2022



3 | Thématiques transversales pour une coopération efficace et durable

La Coopération de Monaco prend en compte quatre thématiques transversales dans sa programmation 2022-2024 : l'égalité femmes-hommes, le co-bénéfice climat, l'inclusion des personnes en situation de handicap et celle des populations réfugiées/déplacées.

A L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La Direction de la Coopération Internationale, a mis en place deux programmes-phares – Education des filles vulnérables & Entrepreneuriat des femmes et des jeunes- qui vont permettre de renforcer ses efforts en faveur de l'ODD 5 « Egalité entre les sexes ».

Le Gouvernement princier intervient ainsi en Afrique et au Moyen-Orient pour le renforcement de programmes de santé, d'éducation inclusive et d'autonomisation économique en ciblant particulièrement les femmes et les filles, souvent privées de leurs droits fondamentaux, à travers notamment des opérations visant une meilleure santé des mères (lutte contre la mortalité maternelle) et des jeunes femmes (santé reproductive), une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle (supplémentation/fortification alimentaire des mères et leurs enfants, bonnes pratiques nutritionnelles, cantines scolaires), l'autonomisation économique des femmes (création d'emplois, entrepreneuriat féminin). Pour allier égalité des genres et autres thématiques transversales, ont été favorisés des projets tournés vers une meilleure protection des femmes et filles réfugiées, victimes de traite ou d'exploitation, un plus grand accès à l'éducation, du préscolaire à la formation professionnelle, jusqu'à l'éducation tertiaire, incluant les filles et les enfants en situation de handicap.

B LE CO-BÉNÉFICE CLIMAT

Le changement climatique affecte en priorité les communautés vulnérables et exacerbe les problématiques de développement en accentuant les inégalités. La Coopération monégasque accorde ainsi une importance particulière à l'adaptation et à la résilience aux effets des changements climatiques pour les populations bénéficiaires au travers de ses projets.

Parmi les bonnes pratiques, on peut citer des initiatives visant à la diffusion de l'agroécologie pour favoriser la sécurité alimentaire et la résilience des cultures aux effets du changement climatique (avec le GRET au Burkina Faso), de même que la sécurité alimentaires et nutritionnelle (avec le PAM au Niger), l'aide alimentaire des populations vivant sur des territoires à risques, le renforcement de l'autonomisation économique des femmes rurales (avec la FAO au Mali) ou encore le renforcement des capacités des forces de protection civile, comme c'est le cas en Mauritanie.

En 2022, ce sont près de 5,5 millions d'euros qui ont été alloués à des projets de développement à co-bénéfice climat, principalement en Afrique. Pour enrichir son approche, la Direction de la Coopération Internationale de Monaco a organisé un atelier mobilisant ses collaborateurs à Monaco, ses coordinateurs dans les pays d'intervention mais aussi ses partenaires intervenant sur les projets afin de développer collectivement une stratégie visant à intégrer au mieux les bénéfices et risques environnementaux dans ses projets de développement.

4

Des partenariats au service du développement



J-MED, l'initiative mise à l'honneur et les lauréats 2022 dévoilés © Stéphane Danna - Direction de la Communication

A PARTENAIRES BILATÉRAUX

La DCI met en place des partenariats avec des acteurs-clés du développement, au premier rang desquels la société civile, qu'elle soit locale ou européenne, conformément à son Plan stratégique 2022-2024. En 2022, 28% des moyens ont été directement alloués à une cinquantaine d'organisations de la société civile africaine et méditerranéenne. Ce focus particulier visant à soutenir les acteurs locaux ancre l'appui au sein même des pays, au plus près des bénéficiaires : ministères, structures étatiques ou bien encore ONG locales. Cet objectif de « localisation de l'aide » s'inscrit dans les engagements pris par la communauté internationale, lors du Sommet Humanitaire Mondial (Istanbul, 2016). Le Gouvernement Princier continue par ailleurs de soutenir de grandes ONG et fondations européennes. A l'occasion de son quinzième anniversaire, la DCI a ainsi signé un protocole d'entente avec six partenaires majeurs : la Fondation Mérieux, l'Institut Européen de Coopération et de Développement, Inter Aide/ATIA, Investisseurs & Partenaires, la Comunità di Sant'Egidio et le GRET.

Au total, la Coopération monégasque mobilise 70 % de ses moyens en faveur des organisations de la société civile.



La Coopération Monégasque réaffirme son engagement auprès de sept partenaires privilégiés © Stéphane Danna - Direction de la Communication

B PARTENAIRES MULTILATÉRAUX

Les organisations multilatérales constituent également des partenaires importants pour la Coopération de Monaco, afin d'appuyer des programmes de grande envergure. En 2022, 19% des moyens de la DCI ont été alloués aux acteurs multilatéraux. Le Programme Alimentaire Mondial, Prix Nobel de la paix en 2020, demeure le premier partenaire de coopération de la Principauté avec neuf opérations de lutte contre la malnutrition et de soutien aux cantines scolaires, en Afrique de l'Ouest, au Burundi, à Madagascar et en Tunisie.

Le partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a atteint un niveau record en 2022 (1,1 M € de subventions), avec sept opérations soutenues pour l'accès à la santé, l'éducation des enfants réfugiés et le soutien à l'emploi ainsi que des aides d'urgence (400.000 €) pour les crises au Sahel et en Ukraine. En 2022, Monaco a continué de

se maintenir au rang de premier Etat contributeur per capita du HCR (37 USD/habitant). D'autres partenariats multilatéraux se poursuivent avec l'OMS (lutte contre le paludisme au Sahel), l'Alliance GAVI pour les vaccins infantiles, l'UNICEF (éducation, santé et protection des enfants), l'UNRWA (santé des réfugiés), la FAO (agriculture), etc.



Cantines scolaires du PAM à Kirundo au Burundi ©DR

C PARTENARIATS À MONACO

La Coopération peut aussi compter sur des partenaires monégasques de grande qualité.

En matière de protection civile, l'expertise des Sapeurs-Pompiers de Monaco, sous l'autorité du Commandant Supérieur de la Force Publique, est partagée avec leurs homologues de certains pays partenaires. En Mauritanie, l'appui s'est concentré sur le renforcement des moyens techniques et opérationnels dans les domaines de lutte contre les catastrophes naturelles comme les inondations et feux de brousse, responsables chaque année de dégâts matériels et humains importants. Néanmoins, le partenariat Protection Civile a été fortement impacté par l'instabilité politique et le défi sécuritaire au Mali et au Burkina Faso. Pour ces deux pays, les actions ont dû être restreintes à l'achat, au convoyage et au don de matériel.

Concernant le programme de partenariat hospitalier, des échanges de compétences grâce à des missions sur le terrain du personnel soignant et à l'accueil de personnels à Monaco ont pu reprendre, principalement sur la gynécologie obstétrique, la coeliochirurgie, la cardiologie et l'orthopédie, alors qu'un nouveau type d'appui voit le jour avec la maintenance des équipements médicaux. Le développement d'un nouvel axe Sud-Sud a été initié par l'octroi de bourses à des médecins africains de la zone sahélienne désirant se former et obtenir des diplômes universitaires au Sénégal et au Mali.

Enfin, la DCI a continué d'appuyer les Organismes de Solidarité Internationale monégasques (OSI). Ainsi, 20 projets mis en œuvre par les OSI ont bénéficié du soutien financier de l'État. Par ailleurs, 6 formations leur ont été proposées dans le cadre du renforcement de leurs compétences.

Dans le cadre du Monaco Collectif Humanitaire, 45 enfants du continent africain ont pu bénéficier d'une opération cardiaque dans leur propre pays -29 à Madagascar, 4 au Mali, 5 au Sénégal, 7 au Burkina Faso- et 6 ont été opérés à Monaco, portant à 515 le nombre d'enfants opérés depuis la création du Collectif en 2008.

D PARTENARIATS AVEC LES ETATS DONATEURS ET L'OCDE

La Coopération monégasque collabore avec un grand nombre d'Etats donateurs, sous la forme de cofinancements de projets. Le partenariat se développe notamment avec l'Union Européenne (UE), et les Etats voisins que sont l'Italie et la France, mutualisant ainsi les efforts et les fonds. À Madagascar, Monaco a poursuivi en 2022 son appui à la société civile malgache aux côtés de l'UE, de la France et de l'Allemagne à travers le fonds *Fanainga*. En Méditerranée, l'initiative « *Jeunesse en Méditerranée - JMED* » créée avec le Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères en 2020 pour soutenir la jeunesse en Méditerranée, a été renouvelée pour la 3^{ème} année consécutive, récompensant de petites associations créées par des jeunes. Monaco a également lancé avec succès un fonds de soutien aux initiatives locales dans les townships d'Afrique du Sud ("LIFSA"), avec l'implication de la Suisse.

Enfin, l'année a été marquée par la décision de notifier pour la première fois les montants d'Aide Publique au Développement de Monaco auprès de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE-CAD). Cette notification permet à Monaco d'augmenter la transparence de son engagement de solidarité internationale et de certifier la qualité de la comptabilisation de l'APD monégasque.

E AIDES D'URGENCE

Le contexte mondial a été grandement fragilisé par les chocs économiques liés notamment à la guerre en Ukraine (hausse des prix de produits de base, du carburant), aux catastrophes climatiques et environnementales et à l'insécurité, principales causes des situations de crises (alimentaires, réfugiés et déplacés) mais aussi aux résurgences de crises sanitaires (choléra). La Principauté continue à accorder une place importante aux enjeux humanitaires et participe aux efforts de solidarité internationale.

Ainsi, les financements destinés aux aides d'urgences ont augmenté pour répondre aux nombreux appels liés aux catastrophes naturelles (Madagascar), aux famines (Somalie), aux crises sanitaires (Haïti, Liban, Malawi) et aux conflits (Burkina Faso, Iraq, Mali, Niger, Syrie et Ukraine). Monaco a ainsi répondu à 19 appels internationaux d'urgence. Cette aide est complétée par des contributions annuelles au Central Emergency Response Fund (CERF) des Nations Unies ainsi qu'au Comité International de la Croix-Rouge pour les crises sous-financées ou oubliées. Le montant de l'aide alloué aux aides d'urgence a été supérieur à 1 million d'euros.

F SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT

La sensibilisation au développement, après deux années fortement perturbées par la pandémie de Covid-19, a pu reprendre en présentiel avec ses deux activités majeures : l'Ecole d'Hiver et le festival *Cinema for Change*.

Ce dernier, festival de courts métrages en lien avec les Objectifs de Développement Durable, a ainsi permis de sensibiliser 25 classes -du CMI à la 5^{ème}- en Principauté, et près de 4.000 enfants du Burkina Faso, de Madagascar, du Mali et de Tunisie.

Les 150 élèves de 1^{ère} année du Campus Moyen Orient-Méditerranée de Sciences Po Paris, à Menton, ont quant à eux participé au Festival, et se sont aussi vu proposer la traditionnelle *Ecole d'Hiver*, semaine d'enseignement et de sensibilisation durant laquelle la Coopération monégasque mobilise ses partenaires experts dans différents domaines de l'aide au développement.

5

Qualité du suivi

La DCI dispose d'une équipe à Monaco de 17 personnes et d'une équipe sur le terrain de 9 coordinateurs pays et 3 assistants. La mobilisation des coordinateurs (personnel local) reste essentielle pour assurer le suivi sur place des projets monégasques, comme ce fut le cas au moment de la pandémie. Leur importance prend également tout son sens dans des zones devenues très difficiles d'accès pour des raisons politiques et sécuritaires comme au Mali ou au Burkina Faso.

Douze jeunes Volontaires Internationaux de Monaco (VIM) ont effectué une mission de solidarité internationale auprès de partenaires de la Coopération monégasque pour des missions de 1 à 3 ans, notamment au Liban, à Madagascar, au Maroc, au Sénégal, ou encore en Tunisie. Le programme a lui aussi fêté en 2022 ses 15 ans d'existence. Depuis sa création, plus de 60 jeunes volontaires ont ainsi effectué une mission de solidarité internationale dans 10 pays de coopération auprès de plus de 30 partenaires.

La DCI s'appuie enfin sur les Consuls honoraires de la Principauté, qui facilitent les actions dans les pays d'intervention, missions qu'ils accomplissent avec beaucoup de constance et d'efficacité. Ainsi M. Slah-Eddine BENSÂÏD, Consul Général de la Principauté de Monaco en Tunisie, disparu en 2022, a joué un rôle majeur dans la genèse et le déploiement de la coopération de Monaco dans ce pays.



M. BENSÂÏD à la Commission mixte Tunisie 2017 ©DR

6

Conclusions

A mi-parcours de l'Agenda 2030, la Coopération de Monaco a mis en œuvre la première phase de son plan stratégique 2022-24, orienté vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable, au premier rang desquels l'élimination de la pauvreté (ODD n°1). Après deux ans d'une pandémie qui a balayé une décennie de développement, la Coopération monégasque a concentré ses moyens sur quatre domaines à fort impact pour améliorer les conditions de vie des plus vulnérables.

L'année 2022 a conclu 15 ans de politique d'Aide Publique au Développement, 15 années au cours desquelles l'engagement pour les plus vulnérables a été sans cesse plus ciblé et soutenu, avec des budgets en constante évolution et un nombre de bénéficiaires toujours plus grand répondant ainsi au souhait de S.A.S. le Prince Souverain de « ne laisser personne de côté » (*Assemblée Générale des Nations Unies du 24 septembre 2021*).



ANNEXE

1 | Instruments internationaux signés et/ou ratifiés en 2022

NEANT



Rapport de Politique Extérieure 2022
Édité par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération de la Principauté de Monaco
Conception graphique : www.federall.net
Imprimé en Principauté par Graphic Service, certifié Imprim'vert, PEFC, FSC



Département des Relations Extérieures et de la Coopération

Ministère d'État
Place de la Visitation
MC 98000 MONACO
Tél : + 377 98 98 89 04
relext@gouv.mc
www.gouv.mc